7 5

LE Fletcher

NOVVEAV CYNEE.

OV DISCOVRS DES OCCASIONS ET moyens d'establir vne paix generale & la liberté du commerce par tout le monde.

Em. Cr. P.



A PARIS.
Chez IACQVES VILLERY, au Palais sur le perron Royal.

M. DC. XXIII.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.



PREFACE.

CE liure feroit volontiers le tour de la terre habitable, afin d'eſtre veu de tous les Roys, & ne craindroit point aucune diſgrace, ayant la verité pour eſcorte, & le merite de ſon ſubiect, qui luy doit ſeruir de lettres de recommandation & de creance. L'Autheur ne reſſemble pas à l'ingenieur Dinocrate, qui auoit de beaux deſſeins, & releuez, mais inutiles. Il porte les vœux & deſirs des gens de bien, il preſente vn aduis ſalutaire, dont l'execution depend de ceux qui tiennent le reſſort des affaires du monde. Il ne taxe perſonne: il flatte

encore moins, & on ne peut dire qu'il se soit fouruoyé du chemin de la verité, pour l'amour de son pays ou de sa religion, bien que ces deux characteres soiēt tellement grauez dans son ame, que la mort mesmes n'est pas capable de les effacer. Son but n'est pas de decider les controuerses, ny de faire vn Panegyrique ou inuectiue. Il laisse ces discours aux Theologiens & orateurs, & toutesfois desireroit qu'ils employassent leur eloquence & plume doree en ceste matiere si noble & importante. Plusieurs triomphent d'expliquer les mysteres de la religion, & de les prouuer contre les mescreans par authoritez irreprochables. Cela est bon: mais il faut auant toute chose desraciner le vice le plus commun & qui est la source de tous les autres, à sçauoir l'inhumanité. Car l'heresie ne se trouue pas en tout âge ny en toutes nations. L'atheisme est encore plus rare, & n'y a hōme si brutal

ou opiniaſtre qui regardant le ciel ne ſoit cõtrainct de cõfeſſer vne diuinité. Nous voyons vne infinité d'hommes, qui ne s'eſtiment obligez de croire ſinon ce que la raiſon leur monſtre, par le moyen de laquelle ils recognoiſſent bien vn Dieu, mais ils ne peuuent conſentir aux autres articles de la foy, pource qu'ils n'en ſont eſclaircis par ceſte lumiere naturelle laquelle doibt regler, diſent-ils, toutes perſuaſions, & opinions, non pas y eſtre aſſubiectie. Neantmoins ils n'oſeroient ſe deſcouurir & s'accommodent exterieurement à la creance & couſtume de leur pays, de peur d'eſtre deſcriez cõme atheiſtes, encore que veritablement ils ne le ſoient pas, & ſeroit plus à propos de les nommer incredules, dautant qu'ils ne ſuiuent que la raiſon, & meſpriſent la foy theologale comme ſi c'eſtoit vne vertu imaginaire. Le nombre de telles gens s'augmente tous les iours. Car on ne croit plus ayſement aux eſ-

crits ny aux paroles, & plusieurs reçoiuent des propositions pour indubitables en leur ieunesse, qui leur sont par apres fort suspectes, quand ils viennent à faire vne reflexion en eux mesmes, & à considerer l'oracle du Royal Prophete: que tout homme est suiect à mentir. *C'est pourquoy les plus renommez predicateurs voyans qu'vne doctrine si esloignee du sens commun à peu d'effect pour esmouuoir les esprits de nostre temps, n'ont rien de plus recommandable en leurs exhortations, que la direction des mœurs, attendu que c'est vne belle disposition a la pieté, laquelle se loge plus facilement & demeure bien plus ferme en l'esprit d'vn homme de bien, qu'en celuy d'vn meschant, qui ne croit en Dieu que par boutade ou accoustumance. Peut-on autrement iuger d'vn médisant, trompeur, & meurtrier ordinaire? Est-il vraysemblable qu'ils croient vn enfer,*

qu'ils ayent bonne opinion de l'immortalité de l'ame. Quelque mine qu'ils facent, ils ne le persuaderont iamais: au contraire ils donneront subiect aux estrangers de reuoquer en doute le merite de leur creance. Les Tartares auoiēt resolu d'embrasser le Christianisme du temps de sainct Loys, mais ils en perdirent l'enuie quād ils furent aduertis des meschancetez que commettoiēt les chrestiens. Sçauoir si leur cōsideration estoit receuable ou non, c'est vne question que ie n'entame point. Tant y a que la religion ne se peut bien entretenir que par la preud'hommie & vertu morale, à laquelle il faut exhorter les grands & les petits, les Roys & les peuples, sans s'arrester si longuement à ces disputes scholastiques, qui font plus de bruit que de fruict. Ie sçay qu'il est besoing de refuter les heresies, mais ie n'en trouue point de plus grande, que l'erreur de ceux qui mettent la souueraine gloire en l'iniusti-

ce, & ne recognoiſſent rien de loüable que les armes. Eſperons-nous de voir aucun aduancement en la religion, ou tranquillité en l'eſtat, tant que ceſte damnable opinion ſera receuë? Et neãtmoins on la laiſſe couler dans les eſprits, on n'en parle non plus que ſi elle n'importoit aucunement : au contraire il ſemble qu'on l'approuue par vn ſilence & conſentement tacite. Ce qui m'a occaſionné de mettre au iour ceſt aduertiſſement & conſeil pacifique, que le Lecteur trouuera nouueau, s'il conſidere la forme de ſon œconomie, & l'eſtenduë de la matiere qu'il traicte. La paix eſt vn ſubiect triuial, ie le confeſſe, mais on ne la pourchaſſe qu'à demy. Quelques vns y exhortent les Princes Chreſtiens, afin que par leur vnion ils ſe fortifient contre leur ennemy commun: & meſmes vn fameux perſonnage a monſtré les moyens d'exterminer les Turcs dans quatre ans ou enuiron, & plu-

ſieurs autres belles conceptions qui ſont fort ayſees à mettre par eſcrit. Il y en a qui limitent encore plus leur ſtile, ils donnent des inuentions pour policer & enrichir leur pays, & ſe ſoucient ſi peu des eſtrangers, qu'ils eſtiment vne prudence politique de ſemer parmy eux des diuiſions, afin de iouyr d'vn repos plus aſſeuré. Mais ie ſuis bien d'vn autre aduis, & me ſemble quand on voit bruſler ou tomber la maiſon de ſon voiſin qu'on a ſubiect de crainte, autant que de compaßion, veu que la ſocieté humaine eſt vn corps, dont tous les membres ont vne ſympathie, de maniere qu'il eſt impoßible que les maladies de l'vn ne ſe communiquent aux autres. Or ce petit liure contient vne police vniuerſelle, vtile indifferemment à toutes nations, & aggreable à ceux qui ont quelque lumiere de raiſon, & ſentiment d'humanité. Quant aux

autres, ie preuoy qu'ils ne liront point le preſent diſcours, ou qu'ils n'en tiendront compte, principalement ces ambitieux guerriers, qui nous appellent par meſpris gens de plume & d'eſcritoire, & pour raualler noſtre honneur, nous chantent ceſte vieille maxime. Qu'il vaut mieux faire que dire. *Ce que ie leur accorde librement, pourueu que les actions ſoient bonnes, & non brutales. Vn temps a eſté que i'euſſe autrement reſpondu à ces faiſeurs là. Maintenant qu'ils ſe contentent de ceſte interpretation. Ie n'eſcris point aux barbares & ignorans qui ſe ſcandaliZeront de ceſt œuure. Les eſprits trop delieZ n'y prendront point auſſi de gouſt, & le compareront peut-eſtre à la Republique de Platon qui ne fut iamais qu'en l'Idee & imagination de ſon Autheur. Toutesfois ceſte comparaiſon ne ſeroit pas propre, d'autant qu'on propoſe icy vne choſe non ſeulement poſſible, mais*

aussi de laquelle les anciens ont eu l'experience. Soubs l'Empire d'Auguste toutes les nations estoient pacifiees. Et du regne de François premier on a veu fleurir la paix quelques annees par toute l'Europe. Qui nous empesche d'esperer vn bien, dont les siecles passez ont iouy? Ie croy qu'il n'y a rien si facile, que cest affaire, si les Princes Chrestiens le veulent entreprendre, & notamment nostre Hercule François, Loys le Iuste, *dont le surnom me donne bon augure. Il ne faut donc point dire que les propositions qui se font de la paix vniuerselle sont Chimeriques & mal fondees. Chacun iugera de ce liure selon son plaisir. I'espere qu'il trouuera place dans le cabinet des grands, & que les hommes iudicieux en feront estat, malgré l'enuie.*

Extraict du Priuilege du Roy.

PAr grace & Priuilege du Roy dõné à Paris le 26. Nouembre. 1622. ſigné Hardy & ſellé. Il eſt permis à Iacques Villery Libraire d'Imprimer vn liure intitulé, *Le Nouueau Cynee*, & defences à toutes perſonnes de le faire imprimer ſans le congé & conſentement dudit Villery, par l'eſpace de ſix ans entiers à compter du iour des preſentes comme plus amplement il eſt porté par ledit Priuilege.



LE NOVVEAV CYNEE: OV DISCOVRS DES OCCASIONS ET MOYENS d'eſtablir vne paix generale, & la liberté du commerce par tout le monde.

Aux Monarques & Princes Souuerains de ce temps.



E ne deuois pas addreſſer ce diſcours au vulgaire, qui ne vit qu'à patron, & n'a aucune reigle en ſes actions : encore moins aux hommes violens, qui ſe mocquent de toute honneſteté, & ne font eſtat que de la force. C'eſt de vos grãdeurs

que ce petit liuret attend vn fauorable accueil, c'eſt entre vos mains qu'il ſe iette *Tres-hauts, Tres-puiſſans & Inuincibles Monarques.* Ie croy certes que vos maieſtez n'ont beſoing de nouueau conſeil, & que Dieu vous ayant eſleué à vn ſi haut degré d'honneur, vous en a donné pareillement le merite. Mais d'autant que les aduis prouenans d'vn eſprit candide & non ſuspect, ſont ordinairement bien receus, & qu'vne fortune quoy qu'elle ſoit grande eſt ſubiette à changement, i'ay penſé qu'il ne ſeroit hors de ſaiſõ de vous repreſẽter auec toute humilité les moyens d'aſſeurer voſtre eſtat par l'eſtabliſſement d'vne paix vniuerſelle. S'il ne s'agiſſoit en cela de voſtre intereſt particulier, celuy du public ſuffiroit pour vous exhorter d'auoir cõpaſſion du genre humain, qui d'vne voix commune vous demande la paix, & vous coniure par la conſideration de vous meſmes, d'arreſter le cours de ſes miſeres, & de mettre fin aux abus que la fureur des armes a cy deuant produict. Ceſte requeſte eſt ciuile. Il eſt plus raiſonnable d'y auoir eſgard, qu'aux paſſions deſreglees de

ces guerriers, qui à l'exemple des anciens Perses ne se figurent dans le tableau de leur esprit que des batailles & victoires, qui se parét de la liuree d'vne malediction, & mettent la souueraine gloire en l'iniustice, & oppression des hommes. Ie ne m'amuseray point à declamer contre telles gens, dont le naturel est prodigieusement peruers. Il suffira de remarquer les causes de la guerre: on trouuera dequoy deplorer l'aueuglement de ceux qui exercent tãt de cruauté les vns contre les autres pour occasiõs si friuoles. Mais au prealable ie feray protestation de ne parler des tumultes & esmotions ciuiles, afin que les seditieux ne pensent pas trouuer vne Apologie pour maintenir leur reuolte, ny pretendre vne paix, dõt ils sont indignes s'ils ne recognoissent leur Souuerain, & s'ils ne renõcẽt à leurs factions. Laissant donc à part ces mutineries dont nous parlerons en autre endroict, ie diray que les guerres estrangeres s'entreprennent pour l'hõneur, ou pour le proffit, ou pour reparation de quelque tort, ou bien pour l'exercice. On pourroit adiouster la

religion, si l'experience n'eust faict cognoistre qu'elle sert le plus souuent de pretexte. Ie ne fais point aussi mentiõ de la necessité, laquelle a iadis contrainct plusieurs nations de sortir en troupe de leur pays, & chercher par force nouuelles demeures. De là viẽnent tant de colonies mẽtionnees dãs les histoires: mais auiourd'huy ces desbordemẽs de peuples sont rares, tellement que nous ne pouuons recognoistre d'autres fins & causes mouuantes de la guerre sinon les quatre cy dessus specifiees, dont la premiere est la plus commune, & semble la plus legitime. Car si le desir d'honneur est naturel à vne ame genereuse, il est bien seant qu'elle le cherche dans l'exercice des armes, puisque toute la gloire en depẽd selon le iugement commun, auquel ce seroit folie de contreuenir. Tous les peuples s'accordent en cela, & les coustumes tant anciennes que modernes ont tousiours deferé aux soldats le priuilege de noblesse & de commandement, en sorte que l'honneur des autres estats & perfections se ternit au lustre esclatant de la vertu

militaire. La plusſpart des Princes s'accommodant à c'eſt erreur ne priſe riẽ que les armes. Ce mal n'eſt pas d'auiourd'huy. L'Empereur Seuere cõmandoit à ſes enfans d'enrichir les ſoldats & meſpriſer tout le reſte. Et le Roy d'Albanie Pyrrhus interrogé à qui il laiſſeroit ſon Royaume, A celuy, dit-il, qui aura meilleure eſpee. Mais ces paroles ſentent la barbarie & brutalité. Auſquelles nous pouuons oppoſer l'authorité de ce braue Roy Lacedemonien, qui eſtimoit plus la iuſtice que la valeur, diſant que ceſte vertu n'eſtoit aucunement neceſſaire quand la raiſon & preud'hommie auoient lieu. Et de fait quelle apparence y a-il d'eſtimer tant vne choſe, qui ne ſe vãte ſinon de faire ce que les plus imbecilles animaux peuuent executer? Car de nuire & tuer ceſt vne choſe facile.

Il ne faut pour c'eſt effect qu'vn petit aſpic, vne ſeule mouche. Ce qui deuroit ſuffire pour raualer l'arrogãce de ces fendãs qui ſe glorifient d'en auoir tant tué és rencontres & batailles. C'eſt honneur, diſent-ils, de ſupplanter ſon ennemy. Et auons-nous d'autres en-

nemis que les bestes farouches? Il y a vne amitié & parenté entre les hommes, fondee sur vne conformité de naturel & de figure. Chacun garde volontiers son pourtraict, & prend plaisir à la representation de ses lineamens insensible: Neantmoins nous n'espargnons point nos viues images: nous faisons trophee de ruiner nos sẽblables, ce pendant que nous quittons honteusement le champ de bataille aux Lyons, Tygres, Loups, & Serpens, nos ennemis naturels, que nous n'osons attendre ny attaquer sinon auec artifice, à la facon de ceux qui se sentãs trop foibles ont recours aux finesses & subtilitez pour surprendre leur aduersaire. Que si ces animaux auoient entr'eux quelque intelligence, ils seroient bastans d'exterminer dans peu de temps les hommes. L'autan a autrefois depeuplé quelques regions d'Afrique: vne multitude de serpens a ruiné vne ville, & l'importunité des rats & grenouilles a chassé certaines nations de leur pays. Que sçauons-nous si Dieu ne se seruira point de tels instrumẽs pour punir encore nos iniquitez?

Vrayement il y a bien dequoy faire parade de son espee, puis qu'il faut si peu de chose pour nous mettre à bas. Nous auons grand subiect de nous preualoir de nostre force, puisqu'en icelle les bestes ont sur nous tant d'aduantage, que nous pouuons dire iustement que c'est la moindre des perfections humaines, & par consequent la vaillance vulgaire qui n'a autre fondement ny appuy que la force ne merite pas grande loüange. Ie dis vaillance vulgaire, afin de la distinguer de ceste magnanimité, qui consiste en vne fermeté de courage, & mespris de toutes aduersitez. Ce sont les effects de la vraye vaillance, repousser l'iniure, & nō pas la faire: endurer genereusemēt la mort & tous autres accidens quand ils se presentent, & non pas les aller chercher, soubs l'espoir d'vne honneur ie ne scay quel, dont la vanité est en fin recogneuë par ceux qui en ont fait estat toute leur vie. Ne voyons nous pas les regrets qu'ils ont en mourant, de s'estre abandonnez au vent d'vne folle opinion? Ils font alors de belles remonstrances accompagnees

d'vn repentir. I'en ay veu quelques vns qui navrez d'vn coup mortel faisoient protestation de prendre l'habit religieux, & vacquer à la deuotiõ le reste de leurs iours, au cas qu'ils reuinssent en cõualescence. Il est vraysẽblable, que ceux qui meurẽt aux combats ont de sẽblables pẽsees. La raisõ frape à nostre porte à toute heure, & nous souffle incessãmẽt aux oreilles. Il n'est plus temps de la receuoir quand il faut sortir de ce monde. Et en cecy nous voyons les malheur des hommes qui ne recognoissent leur faute qu'en extremite, & ne se rangent point a la raison, sinon lors quils ne peuuent plus mal faire. L'opinion commune les meine, l'accoustumance les reigle, & l'ambition les aueugle en telle sorte, qu'ils foulẽt aux pieds tout respect, ne se soucient de Dieu ny des hommes pourueu qu'ils facent parler d'eux. Mais ils sont aucunefois bien trompez. Car au lieu de trouuer la reputation qu'ils cherchẽt & de mourir au lict d'hõneur, ils tombent en vne honteuse seruitude & seruẽt de iouet à leurs ennemis. Representons-nous la condition des prisonniers de guerre, les affrons & moc-

queries qu'vn ſimple bourgeois ou manãt de village ne voudroit endurer, & au bout de cela ſouuẽtefois vne corde, ou quelque autre mort pleine de tourment & ignominie. Neãtmoins ce ſont les fruicts ordinaires de la guerre. Il n'y a Soldat, Gentilhomme, Capitaine, & chef d'armee qui ne ſoit ſubiet à ces inconueniens. Les plus grãds Roys & Empereurs n'ẽ sõt pas exẽpts. Valerian, Baudoüin, Tomãbais, Baiazeth, Attabalippa, & autres qui finirẽt miſerablemẽt leurs iours, ont laiſſé vne belle leçon aux Princes, pour apprendre qu'il y a plus de deshõneur à craindre, que de gloire à eſperer en la guerre. Car le mal vient plus ſouuent que le bien: & ſi on eſtime folie de quitter le certain pour l'incertain, les Princes doibuent meſnager leur honneur, sãs le mettre au hazard à l'appetit & ſuſcitation de ceux qui les nourriſſent d'eſperãce, & leur propoſent ce qu'ils peuuent acquerir, & non pas ce qu'ils peuuent perdre. Ils leur tracent le plan des conqueſtes futures, leur font veoir des arcs de triomphe, mais ils ne leur monſtrent pas le ioug ignominieux

ſous lequel ils ſe mettent en danger de paſſer. Ils leur chantent ceſte vieille maxime *Que la monarchie eſt vne belle ſepulture, qu'elle vaut bien la peine qu'on ſe hazarde.* Ce qui ſeroit bon à dire à des particuliers ambitieux & deſeſperez, qui voudroient s'aggrandir au peril de leur vie. Mais les Princes qui ont deſia commandement & authorité toute acquiſe, ne doibuent point s'expoſer à l'inconſtance de la fortune, qui ſe ioüe des plus grands, & trauerſe par accidēs inopinez les plus hautes entrepriſes. Et maintenant les affaires du monde ſont en tel eſtat, qu'il n'y a ſi petite Seigneurie, laquelle ne ſoit capable par le moyē de ſes alliāces de reſiſter au plus puiſſant Roy de la terre. Vn ſage Prince doncques ne s'aheurtera point contre l'eſtat d'vn autre, de peur de briſer le ſien. Que ſi l'ambition le porte à prodiguer la vie, & celle de ſes ſubiects, à tout le moins qu'il eſpargne ſon honneur, pour lequel il ſe tourmente tant, qu'il regarde la honte & le dommage où ſe precipitēt ceux qui entreprennēt les guerres. Ils ſe mettēt à deux doigts prés de leur ruine. Il ne faut qu'vn pe-

tit vent pour les pousser dans le gouffre de miseres: & lors qu'ils penseront estre en leur maison celeste, au solstice de prosperité, vn reuers de fortune les abbaissera tout à coup,& de souuerains les rendra esclaues. Les voila captifs, enchaisnez, & le bourreau en queuë. Alors ils se voyent bien reculez de la gloire qu'ils s'imaginoient, & ont tout loisir de regreter la felicité dõt ils pouuoiẽt paisiblement ioüir, s'ils n'eussent esté preocupez d'vne ambition desmesuree. Ce ne sont point icy vaines conceptions que nous enfantons. Les histoires tesmoignent, & l'experience verifie que la guerre met plustost la reputation d'vn Prince au hazard, qu'elle ne l'augmente. Et quand il pourroit acquerir autant d'honneur qu'eut iamais Cæsar, que l'empire de l'vniuers fust le pris de sa victoire, ne seroit-ce pas vne cruauté d'y paruenir par vne voye si detestable? O que l'honneur est vne miserable chose s'il le faut acheter auec effusion de sang! I'adore ta memoire Othon Saluie, delices de tõ siecle, vnique espoir & contentement des soldats Romains, qui volontaire-

ment ſacrifioient leurs moiens & leur vie pour t'eſleuer au throſne imperial, & te donnoient leurs armes pour gages d'vne fidelle affection. Tu refuſas leur offre, aymant mieux mourir ſimple gentilhomme, que de gaigner la monarchie auec la perte de tant de bõs ſeruiteurs. Ceſt acte vaut tous les empires du monde. La poſterité le preferera aux lauriers des Cæſars, pour ce que pluſieurs imiteront ceux cy, mais ta genereuſe bonté demeurera à iamais incõparable. Faut-il que les monarques s'eſtabliſſent par maſſacres & boucherie? Abus. Ce ne ſont pas voleurs, pour proceder en ceſte façõ. Ce sõt images de Dieu, tuteurs du peuple, deſtinez pour guerir nõ pour bleſſer, pour baſtir non pour deſtruire. Mais ſuppoſons que la guerre fut neceſſaire pour fonder les monarchies. Auiourd'huy qu'elles sõt eſtablies, il n'eſt plus beſoing à ceux qui en ioüiſſent de rẽplir le monde de carnage. Que leur ſert de ſe mettre en campagne, puis qu'ils ont ſans coup ferir l'honneur de ſouuerain commandement, qu'ils veulent chercher auec tant de peine, & peu d'apparence d'executer leur deſſeing?

Qu'ils ſe tiẽnent ſur la defenſiue. C'eſt beaucoup de conſeruer vne monarchie : Et croyent fermement que l'honneur eſt fort engagé en la guerre, & le profit encore plus incertain. Car pour deux ſoldats qui s'y enrichiront, on en trouuera cinquante qui n'y gaigneront que des coups ou des maladies incurables. Pour le regard des Princes, ils y eſpuiſent leurs finances. Philippe 2. Roy d'Heſpagne en ſçauroit bien que dire, qui a employé tant de millions d'or auec ſi peu d'aduãcemẽt, que ſon exemple a ſerui d'inſtructiõ à ſon ſucceſſeur pour rechercher vtilemẽt la paix es lieux où il pouuoit faire inutilement la guerre. Celuy qui ſe peut vanter le plus de ſes exploicts militaires, c'eſt le grand Seigneur: Car outre ce que tous ſubiects font profeſſion des armes, ſes entrepriſes ont reüſſi ſi heureuſement, qu'il n'y a pour le preſent monarchie comparable à la ſiẽne. Voyez neãtmoins ce qu'il a gaigné depuis pluſieurs ans. Il n'a quaſi fait que ſe defendre, & a eſté reduit à des extremitez par ſes propres ſubiects, qui luy doiuent bien faire penſer

à sa conseruation plustost qu'à vne nouuelle conqueste, & cõsiderer que si la force establit les monarchies, elle les peut aussi ruiner, veu mesmes qu'il sẽble estre paruenu au plus haut degré de puissance & grandeur humaine. Dautre part les Chrestiens n'aduancent pas mieux leurs affaires: Et encore ont-ils ce malheur, que s'ils obtiennẽt quelque victoire, ils n'en ioüissent pas long-tẽps, au contraire les Turcs se maintiennent, & ne se laissent point aisemẽt dessaisir de leurs possessions. Ie confronte ces deux peuples, pour ce qu'ils sont par maniere de dire ennemis naturels, & ont diuisé presque tout le monde en deux parties, à cause de la diuersité de leur religiõ, tellemẽt que s'ils se pouuoiẽt accorder, ce seroit vn grãd acheminemẽt pour la paix vniuerselle. Car le Prince Chrestiẽ se voyant en paix auec le Mahometan, s'accorderoit encore plus volontiers auec vn autre de sa religion, & le grand Seigneur estant d'accord auec les Chrestiens se rendroit plus facile au Roy de Perse, ou de Tartarie. Quãt aux payẽs & Iuifs, ie croy qu'ils ne refuseroient

point d'eſtre compris en vn traitté ſi general & au fort ils ne ſeroient pas ſuffiſans pour empeſcher vn ſi bon effect. Toute la difficulté giſt aux pretentions de quelques ſouuerains, qui ont eſté ſpoliez de leur Seigneurie ou partie d'icelle: Et de là vient la troiſieſme occaſion de guerre, lors que les Princes leuent les armes pour r'entrer en poſſeſſiõ de leurs anciẽs droits & ſe venger du tort qu'ils ont receu. Mais qui contemplera l'origine des empires & royaumes, iugera que telles pretentions ſont mal fondees. Car les Monarchies ne s'acquierẽt pas cõme vn autre heritage. Elles viennent immediatement de Dieu, & ſont eſtablies par ſa ſeule prouidence, qui donne les ſceptres & les oſte quand bon luy sẽble, en oſtant pareillement le moien de les recouurer. Dont pluſieurs peuuẽt donner ſuffiſant teſmoignage: & ſur tout l'Empereur Romain, Qui a plus de ſubiet de ſe plaindre que luy, veu que la plus part des royaumes d'auiourd'huy ſont fondez ſur les ruines de ſõ eſtat? Toutesfois il eſt contrainct de ſe contenter de ce peu qui luy reſte, &

ſe reſſouuenir, que comme l'Empire s'eſt iadis accreu&enrichi des deſpouilles du monde, il a auſſi finalement ſerui de proye à toutes les nations qui en ont chacune emporté de bõnes pieces. Il n'eſt beſoing de nommer d'autres Princes, qui ſe ſont en vain efforcez de recouurer ce qu'ils auoient perdu, & ont experimẽté que les royaumes ont la façon des hommes particuliers leur naiſſance, accroiſſement, & declin. Il ne faut point icy ſe flatter, & dire que Dieu fauoriſe les cauſes iuſtes. Car c'eſt entrer trop auant au cabinet de ſa prouidence, de s'aſſeurer qu'il nous fauoriſera pluſtoſt qu'vn autre. L'eſpoir de c'eſte faueur imaginaire a faict entreprendre des guerres à pluſieurs qui preſumoient de leur bon droict, & pẽſoient que Dieu ſe ſeruiroit d'eux pour exterminer vne puiſſance quils appelloient iniuſte & tyrannique. Ils ſe sõt trouuez bien loing de leur compte, & pour vne lieuë depays qu'ils vouloient gaigner ſur les vſurpateurs, en ont perdu cinquante, & ont mis en danger leur eſtat: quelques vns y ont laiſſé l'honneur & la vie. C'eſt bien faict à

vn Prin-

vn Prince de s'oppoſer valeureuſemẽt à celuy qui veut empieter ſon pays. Mais depuis qu'il en eſt totalemẽt priué, & que pour ſõ impuiſſance il ne ſe peut rehabiliter, il doibt ceder, ie ne diray pas aux hommes, mais à Dieu, qui eſt ialoux des Monarchies comme de ſes plus beaux œuures, eſquels il a graué l'image de ſa maieſté, les charactères de ſa vertu, & s'en declare protecteur par des effects viſibles, principalement depuis qu'elles ſont fortifiées d'vne longue poſſeſſiõ. Ceux qui alors les attaquent, ne gaignent non plus que les anciens qui ont taſché de couper l'Hexamilo. Il n'eſt pas en la puiſſance des hommes de rompre vn ordre diuinement eſtabli, comme celuy des Monarchies. Les Princes qui s'y trouuent intereſſez ou pour la ruine totale de leur eſtat ou pour la diminution d'iceluy, doiuent ſçauoir que Dieu n'eſt pas tenu de continuer ſa benediction en vn endroict. Que s'il a trãsferé leur ſceptre à vne autre main, il a fait la meſme faueur à leurs predeceſſeurs, qu'il a releué de terre, leur donnant vne puiſſance abſoluë, pour

en ioüir tant qu'il luy plairoit & non autrement. Qu'ils ne se plaignent dóc point d'vn mal commun à tous estats, qu'ils n'accusent point vne vsurpatió, que le temps, le bon-heur, & la volonté de Dieu authorisent : qu'ils retranchent leurs esperances inutiles, & le desir de vengeance qu'ils ne peuuent effectuer: Et quand ils le pourroient faire, ils deuroiét prendre vne autre voye & auparauant que venir aux armes, se rapporter à l'arbitrage des Potentats & Seigneurs souuerains: Ce faisant ils gaigneroient l'amitié de leurs semblables, pour s'en preualoir contre leurs ennemis, au cas qu'ils ne voulussent se soubsmettre au iugement d'vn tiers. Or si vn Prince reçeuoit vn iuge qui voulust imperieusement s'ingerer de vuider les differens, cela veritablemét raualeroit sa grandeur: mais d'accepter volontairement des arbitres, c'est vne chose iadis pratiquee & qui se practique encore par les Monarques. Que si on termine à l'amiable les querelles esmeuës pour la possession des souueraines Principautez, on pourra plus aisement pacifier d'autres contestations &

debats qui suruiennēt entre les grands pour leurs limites,pensions, tributs & autres droicts de moindre importãce, comme aussi pour quelques actions ou paroles offensiues qui causent souuent de cruelles guerres,faute d'vn tiers qui pourroit addoucir les affaires en moyennant quelque satisfaction honneste, pour contenter celuy qui auroit esté offensé. Et à cecy seruiroit grandemēt l'assemblee generale de laquelle nous parlerons cy apres. Voila donc la troisiesme occasion de guerre assez refutee. Reste la quatriesme, à laquelle ie confesse qu'il est plus difficile de remedier,attendu que les hommes sont naturellement impatiens de repos, & sur tout les gens de guerre. C'est pourquoy nous lisons que tant de peuples autrefois se sont bannis volontairemēt de leur païs, pour aller chercher la guerre ailleurs, ne pouuans endurer que leur bras s'engourdit auec leur generosité. Cela mesme a contrainct quelques Roys de licentier leurs subiects, leur permettant d'aller busquer fortune,de peur qu'ils n'imitassent ces anciēs Odryses qui entamoiēt à coups

d'espee leur propre corps, quand ils n'auoient point d'ennemis pour se battre. Les Allemans à mesme fin exerçoiét leur ieunesse au brigandage pour luy faire passer le temps. Que feront donc auiourd'huy tant de vaillans hõmes, qui ne peuuent sentir que la poudre à canon, ny mettre la main que sur le pommeau de leur espée, ny le pied que sur vn champ de battaille ou vne bresche, comme dit vn braue discoureur, qui ne se nomme point? La responce à ceste demande est fort sommaire. Le monde n'est pas fait pour telles gens qui ne sçauẽt que mal faire. La cour des Roys n'est pas leur vray seiour. Il les faut tous enuoyer aux Canibales & Sauuages, qui n'õt riẽ de l'hõme que la figure. Maudit naturel qui cherche le repos dãs l'inquietude, l'honneur en l'infamie, & le passetemps en l'inhumanité! Reprimez (grands Monarques) reprimez ces monstrueux courages, ces esprits forcenez, qui ne suiuent pas les Princes, mais leur fortune, qui les abandonnent au besoing, & souuentesfois les trahissent. Que peut-on esperer de ceux qui ne respi-

rent que le sang & le carnage? Il est certain que les soldats sont necessaires à vn Prince, pour la tuition de sa personne & de son estat, mais quand il aura balancé le bien & le mal qu'il en reçoit, il trouuera qu'il est beaucoup plus dangereux de les estimer que de les abbaisser. Car l'esprit d'vn guerrier est ambitieux & violent, & ne regarde pas ce qu'il tient, mais ce qu'il peut obtenir. Ne voyons-nous pas des exemples de cecy au siecle passé & au nostre? Les Empereurs Romains se sont mal trouuez d'auoir tant deferé aux Soldats de leur garde. Les mutins donnoient, ou pour mieux dire, vendoient l'Empire, & l'ostoient à leur plaisir. Ils n'auoient pas si tost presté le serment de fidelité à leur maistre, qu'ils en estoient degoustez, & le massacroient cruellement pour substituer vn autre en sa place, qui estoit reçeu à mesme cõdition que le premier, c'est à dire, il couroit fortune d'auoir vn pareil traittement quand il plairoit à ces bourreaux, qui prononçoient arrest de mort contre celuy auquel ils soubsmettoient leur vie.

Ainsi le grand Seigneur reçoit souuent la loy de ceux qui se disent ses esclaues. Quelle pitié de voir vn Souuerain contrainct d'abandonner ses plus fideles seruiteurs à la volonté d'vne troupe mutine, qui presente vne requeste les armes au poing, & menace audacieusement son Prince cõme s'il tenoit d'elle sa coronne imperiale? C'est ce qui perdra les Othomans, & leur Empire ne sera iamais ruiné que par la puissance immoderée qu'ils ont donné & donnent encore aux Ianissaires. Que s'ils vouloient reçeuoir vn conseil pacifique, & conspirer vnanimement auec les autres Monarques pour le repos public, ils n'endureroiet point ces brauades, seroient mieux seruis, & ne dependroient aucunement des caprices des hommes turbulens, ausquels ils sont cõtraincts d'accorder tout. L'Empereur Probe considerant cecy disoit franchement, qu'il disposeroit les affaires en telle sorte, qu'on se passeroit bien de soldats. Grands Princes, il est en vous d'effectuer ceste saincte resolution. Tous les hommes en general, & vos peuples en particulier vous en

ſeront obligez. Il n'y a conqueſte, qui vous puiſſe acquerir tãt d'applaudiſſement; il n'y a victoire qui merite tant de feux de ioye. Quel plus grand honneur pouuez-vous deſirer que de voir ſoubs voſtre authorité publier la paix par tout le monde? On marquera dans les Chroniques voſtre nom en lettres d'or: on loüera voſtre regne, comme ayant eſté le commencement ou le retour du ſiecle heureux. On ne parlera plus des conqueſtes d'Alexandre, des triomphes de Ceſar, des ſtratagemes d'Annibal & Sertorie. La vanité de ces gens-là ſera recõgneuë qui ont fondé leur gloire ſur meurtres & pilleries, dont ils deuroient pluſtoſt auoir emporté vn regret & honte perpetuelle. On fera veoir à la poſterité ces braues Heros, qui aurõt ſurmonté les monſtres d'inhumanité & barbarie, auront rangé l'vniuers ſoubs les loix de iuſtice, bref qui ſe ſeront monſtrez vrayes images de la diuinité. Or ce beau tiltre ne s'acquiert point par ſaccagemẽs, maſſacres, & actes d'hoſtilité, mais par vn doux gouuernemẽt, puiſſance legitime & reglee, qui diſtingue

les Royaumes d'auec les brigandages & tyrannies pleines d'inquietude & de peu de duree. Car il ne faut pas estimer que la grandeur d'vn Roy consiste en l'estenduë de sa seigneurie. Agesilaüs se faschoit de ce qu'on qualifioit du nom de Grand le Roy de Perse. Comment peut-il estre plus grand que moy, disoit-il, s'il n'est plus iuste? La vraye grandeur d'vn Souuerain gist en la prompte obeïssance de ses subiects, & ferme iouïssance de son estat, ce qui ne luy peut arriuer tant qu'il s'engagera en vne guerre, laquelle apporte vne grande alteration aux volontez, auec diminution d'obeïssance & de respect: & tel commande à baguette en pleine paix qui est contrainct en temps de guerre de courtiser son vassal, & entretenir vn simple Soldat de belles promesses. Et à quelle fin ces honteuses submissions? Pour empieter sur vn voisin, pour se rendre redoutable. Si la grãdeur de vos courages vous appelle à vne fortune plus releuee, si elle ne peut acquiescer aux possessions presentes, à tout le moins imitez les aigles, qui par vne tacite conuen-

tion ſe preſcriuent vn certain eſpace, dans lequel elles cherchẽt leur proye, & ne paſſent point outre. Bornez voſtre territoire à la mode du ſage Numa, & ſuiuant ſon ordonnance ſacrifiez au Dieu Terme ſans effuſion de ſang. Auguſte ſe comporta de ceſte façon, & mit volontairement des bornes à ſon Empire limitant par ce moyen ſa cupidité. Ceſt Empereur monſtre bien comme il ſe faut ſeruir des gens de guerre. Car apres qu'il euſt eſtabli la paix, il mit bonnes garniſons ſur les frontieres : outre ce il auoit deux flottes ſur mer eſquippees & bien garnies, pour les employer ſelon les occurrences. Et cecy ſeruira pour ſatisfaire à ceux qui diſent que la valeur ſeroit abaſtardie par le moyen d'vne paix generale. Ie pourrois leur reſpondre que tout le mõde eſtãt d'accord on n'a que faire de s'aguerrir, & qu'il vaut mieux eſtre coüard que brutal & barbare. Mais les Romains donnoiẽt bõ ordre à cela, & s'empeſchoiẽt biẽ de deuenir laſches en tẽps de paix. Ils s'exerçoiẽt aux tournois, tiroient à la quintaine, repreſentoient battailles

terreſtres & nauales, afin de ſe diſpoſer aux ſerieux combats, & notamment pour éuiter l'ennuy qu'apporte vne longue oiſiueté. Car tout homme s'attedie, depuis qu'il n'exerce plus sõ meſtier. Voila pourquoy à vn ſoldat qui ne ſçait faire autre choſe que fraper, il eſt bon de donner quelque ſubiect, où il puiſſe deſgourdir ſon bras, eſprouuer ſa force & dexterité, auec hõneur toutesfois, & ſans meurtre. Et cõme ceux qui ayment quelque choſe en voyent volontiers le pourtraict, auſſi ceux qui demandent les combats ſont biẽ aiſes d'en veoir la repreſentation. Que ſi tels ieux ne leur ſont aggreables s'ils ſe veulent battre à bon eſcient, les beſtes fourniront aſſez dequoy paſſer ceſte furieuſe enuie. La chaſſe eſt vn exercice noble, & bien-ſeant aux gens de guerre, ſur tout à ceux qui ſont qualifiez. Ie mets au rang des beſtes les peuples ſauuages qui n'vſent point de raiſon. Ils donneront pareillement vn iuſte ſubiet de guerre, auſſi bien comme les pirates & voleurs qui ne ſont eſtat que de brigander. Voila enquoy les ſoldats peuuent eſtre legitimement

employez, & par ce moyen ils n'aurōt occasion de se plaindre, attendu qu'ils seront tousiours necessaires pour la manutention de la paix, & conseruation des Princes, qui ne peuuent estre en seureté sans les armes, & partant ne doiuēt mespriser ceux qui en font profession, au contraire les honorer de quelques priuileges & mesmes leur dōner dequoy viure, afin de leur oster toute occasiō de mescontentemēt. que si l'estat de leurs Finances ne pouuoit fournir à ceste liberalité, ils pourroient appliquer à cela deux remedes. Le premier est, congedier vne partie des gens de guerre, & retenir seulement les plus robustes & plus propres suiuant l'exemple de Iules Cesar, lequel diminua le trop grand nōbre de citoyens nourris aux despens de la Republique, & les reduisit au nombre de cent cinquante mil hommes. L'autre remede est de leuer vn impost particulier, pour l'entretenemēt de la gendarmerie, à quoy tout le peuple contribuëroit volontiers, & n'auroit point de regret, de s'incommoder vn peu, pour auoir la paix, & éuiter les oppressions & outra-

ges qu'il endure des Soldats quand ils sont mal payez. C'est le principal fruict de la paix, de regler des deportemens des gendarmes, mais c'est vne chose impossible, tant que leur paye sera retenuë ou differee. Or ce n'est pas tout de tenir en bride ces gens-là, & d'empescher que l'oisiueté ne leur engendre vn desir de rémuër. Il faut prendre garde aux habitans des villes, qui ne sont pas moins difficiles à gouuerner. Car les villageois sont la plusspart occupez & ne pensent qu'à leur mesnage. En vne ville on voit vn tas de faineans necessiteux, qui ne sçachans que faire, cherchent des querelles. Rome a esté fort trauaillee par ceste canaille, qui ne viuoit que de partialitez, & prestoit escorte de gayeté de cœur aux Magistrats seditieux pour piller, massacrer, & mettre tout en confusion. Pour obuier à ce mal, il est besoing de renouueller l'ancienne coustume des Atheniens & Aegyptiens, qui faisoient rendre compte à vn chacun de sa vie, & punissoient ceux qui demeuroient sans rien faire. Encore les Chinois n'endurent point les fai-

neans, recognoissans que c'est vne pepiniere des voleurs, assasins, & factieux. Le Prince Hipparque se faschoit quād il voyoit quelque hōme otieux, il l'exhortoit à trauailler ; & afin qu'il n'eust aucune excuse, luy offroit des terres & des bœufs pour les labourer. L'agriculture & le trafic sont deux vacations necessaires, & ne sont pas moins honorables. En l'vne & en l'autre paroissent le trauail, le courage, l'industrie, & preuoyāce d'vn homme. Le labourage nourrit vn estat : le trafic l'aggrandit. Et c'est vn abus de penser que ces mestiers soient mechaniques ou qu'ils derogent à la Noblesse. Les Gentils-hommes Romains mettoiēt eux mesmes la main à la charruë, & auoient leurs facteurs en diuerses prouinces, par l'entremise desquels ils trafiquoient. Et mesme au temps present plusieurs Princes ōt des vaisseaux sur mer, qu'ils enuoyent aux pays estranges, dont ils tirent vn grand profit. Certainement il ne faut denigrer le marchand, principalement celuy qui d'vne resolution genereuse entreprend des voyages hazardeux,

afin de s'enrichir luy & son pays. Il ne peut faire l'vn sans l'autre, & le public estant composé des particuliers, il se ressent des richesses & de la pauureté de ceux-cy. Or ce qui apporte des cõmoditez à vne Monarchie ce n'est point la multitude des prestres ministres, ny Religieux, iaçoit que leur dignité soit grande & necessaire pour attirer la faueur du Ciel: ce ne sont point aussi les practiciens & officiers de iustice qui ne deuroient estre en si grand nombre comme ils sont en quelques endroicts. Bref il n'y a mestier comparable en vtilité à celuy du marchand, qui accroist legitimement ses moyens aux despens de son trauail, & souuentesfois au peril de sa vie, sans endõmager n'y offenser personne : en quoy il est plus loüable que le soldat, dõt l'aduancement ne depend que des despoüilles & ruines d'autruy. Et puisqu'il est question de bannir l'oisiueté, & diuertir les mauuaises pensées qu'elle cause ordinairement en l'esprit des faitneans, il n'y a meilleur expedient pour cela que la negotiation, à laquelle les Princes doiuent inuiter leurs sub-

iects par toute ſorte d'artifices. Et cõme Cyrus voulant abaſtardir ſes rebelles de Lydie, leur fit ſubtilement frequẽter les theatres, bordeaux, & cabarets: auſſi au contraire pour rendre vn peuple actif & laborieux il eſt neceſſaire d'ouurir les boutiques, & conuier au trafic indifferemment les grands & les petits. Mais ny les vns ny les autres ne s'y addõneront pas volontiers tant qu'ils verront la condition des marchands ſi raualee, & qui pis eſt ſubiette à tant d'impoſitions. Il eſt raiſonnable que le Prince tire quelques deniers ſur les marchandiſes qu'on apporte & trãſporte hors de ſa Seigneurie : mais il doibt en cela vſer de moderation autãt qu'il luy ſera poſſible, & principalemẽt pour le fait des marchandiſes neceſſaires à la vie, cõme bled, vin, ſel, chairs, poiſſons, laines, toiles, & cuirs, afin que les marchands y trafiquent plus librement, & que le peuple les aye à meilleur pris, qui par ce moyen ſera contẽt, & au lieu de murmurer cõtre ſon Prince, le reuerera comme vn aſtre ſalutaire, ou Dieu terreſtre, luy donnera mille benedictions & teſmoignages de ſa

bienueillance, en telle ſorte qu'il n'aura beſoing de ſoldats, eſtant aſſeuré au dedans de ſon Royaume : & quant aux eſtrangers il s'en garẽtira par l'entretien de quelques compagnies d'ordonnance, encore qu'elles ne ſoient pas beaucoup requiſes, ſinon pour ſatisfaire à la deffiance, ſi tant eſt que nous puiſſions obtenir vne paix vniuerſelle, dont le plus beau fruict eſt l'eſtabliſſement du commerce : & partãt les Monarques doiuent pourueoir, à ce que leurs ſubiects puiſſent ſans aucune crainte trafiquer tant par mer que par terre: ce qu'vn chacun pourra aiſement faire en ſon eſtat particulier. Et pour bien commencer, faudroit prendre le ſoing non ſeulement des groſſes riuieres, mais auſſi des moindres, & rendre celles-cy capable de porter bateaux, attendu qu'en cela giſt toute la commodité du commerce, ſi bien que ceux qui n'ont aucune riuiere, font venir des eaux par artifice, comme les Brabanſons qui ont creuſé vn canal depuis Bruxelles iuſques à Leſcaut, afin de communiquer plus aiſément auec ceux d'Anuers. On trouue aſſez de

belles

belles riuieres en France, mais elles ne seruent qu'à noyer les prez & les heritages prochains, comme l'on remonstra au conseil du Roy Charles neufiesme, qui auoit resolu d'y pourueoir, si les troubles suruenus n'eussent rompu le dessein. Aussi depuis peu de temps on a proposé le moyẽ de ioindre quelques fleuues nauigables. L'argent & la peine seroient en cela bien employez. Mais il seroit plus vtile pour le trafic general, de ioindre deux mers : ce qui ne se peut faire que par trois moyens, iadis pratiquez auec plus de courage que d'effect : c'est à sçauoir en coupant vn destroit de terre qui soit entre deux mers : ou en conduisant vne tranchee d'vn fleuue qui tombe dans vne mer, & ne soit pas esloigné de l'autre : ou bien ioindre par vne fosse deux riuieres, lesquelles s'embouchent separement en diuerses mers. Le premier moyen a esté pratiqué par le Roy Demetrius, & les Empereurs Iules, Caligula, Neron, qui ont tasché de couper l'Hexamilo, qui separe la mer Ægée d'auec l'Ionique, mais ils n'ont rien gaigné. Le second moyẽ fut employé

par Ptolomee qui fit vne fosse entre le Nil & la mer rouge, mais il ne poursuiuit pas, ayãt esté aduerti que ceste mer estoit plus haute que l'Egypte, & par consequent qu'elle noyeroit tout le pays. Apres la reuolution de plusieurs siecles les Soldans & les Turcs ont eu le mesme dessein, pour se faciliter le chemin aux Indes. Le dernier moyen pour ioindre les mers a plus heureusement reüssi à Charlemagne. Car il accoupla les riuieres d'Almona & de Radantia, en Franconie, dont l'vne tombe dans le Danube & de là dans la mer Mediterranee: l'autre se ioinct au Mein & au Rhein, & se rend finalement en l'Ocean d'Hollande: Ainsi on alloit éuiter beaucoup de destours qu'il faut faire, & vne infinité de hazards & incommoditez qu'on souffre pour passer d'vne mer à l'autre. Mais lors qu'on estoit en ceste besongne, les pluyes furent si grandes, qu'elles comblerent la fosse de bourbier. Il seroit aisé de mettre fin à ce beau dessein, si la paix estoit en Allemagne. Il y a vn autre endroict, où ces deux mers se pourroient ioindre. C'est en Languedoc,

en tirant vne tranchee de l'Aude qui va par Narbone dans la mer Mediterranee, iusques à la Reige qui se mesle auec la Garonne, & entre dans l'Ocean Aquitanique. Le Roy François premier proiettoit d'obliger ses subiets par ceste action qui ne luy eust pas moins apporté de reputation que ses victoires, si la mort ne luy eust enuié cest hõneur. De mesme façon il seroit aisé d'accourcir le chemin de la mer Caspienne à la mer Maiour, en coupãt vne petite espace de terre depuis le Tane tombant au marais Meotide, & pont-Euxin, iusques à Volga qui se rẽd à la mer Caspienne : car ces deux riuieres approchent en quelques endroicts fort prez l'vne de l'autre. Cela rendroit le commerce de Moschouie & des Indes beaucoup plus facile & plus libre. Ie confesse que telles entreprises sont grandes & penibles, mais aussi elles sont dignes des grands Monarques, lesquels ne doiuent employer le temps de paix qu'en actions esclatãtes, releuees, & profitables au public, comme celle-cy ; qui tendent à l'establissement & cõmodité du commerce.

Quel plaisir seroit-ce, de veoir les hõmes aller de part & d'autre librement, & communiquer ensemble sans aucun scrupule de pays, de ceremonies, ou d'autres diuersitez semblables, comme si la terre estoit, ainsi qu'elle est veritablement, vne cité commune à tous ? Il n'y a que les sauuages & voleurs qui puissent empescher vn si grand bien: mais il est vraysemblable, que se voyãs seuls, ils penseront à leur conscience. Que s'ils veulent cõtinuer leur façon de viure brutale, ils ne sont pas bastans pour resister à vn consentement general de tant de peuples, qui leur courront sus, & les iront bloquer, assaillir & tuer cõme pauures bestes dans leurs gistes. La guerre sera tousiours bonne contr'eux, si on ne les peut reduire à la raison. Et pour le regard des voleurs de terre, il est aisé de les dõpter, ou de viue force, ou par famine, en leur retranchant les viures, si d'auanture ils tiennent des lieux inaccessibles, comme ils ont en plusieurs endroicts. Les pirates sont plus difficiles à attraper, à cause de la large campagne de la mer, qui leur sert d'asyle & de refuge. Tou-

tesfois pour en venir à bout, il y a deux moyens tous dissemblables : la liberalité & la force. Pompee pratiqua l'vn & l'autre contre les Corsaires, qui tenoient en subiection la mer mediterranee, & auoient reduict l'Italie en vne extreme necessité de viures. Car apres auoir esquipé vn bon nombre de vaisseaux, il leur donna la chasse, en deffit vne partie, contraignit le reste d'accepter les conditions qu'il leur proposa, & leur ayant osté les ports qu'ils occupoient, les escarta en diuers lieux, en leur baillant quelques terres pour s'entretenir, & ainsi rompit leur association, pendant laquelle ils s'estoient rendus inuincibles. Si les Roys & potentats d'auiourd'huy ont vne bonne intelligence ensemble, ils pourront en peu de temps nettoyer la mer de ces brigands. C'est vne honte que non seulement on les tolere, mais aussi on leur donne des lieux d'importãce pour retraicts, comme Alger en Barbarie. Le grand Seigneur tire peu de profit, & moins d'honneur de cela, & bien que telles gens luy peuuẽt rendre seruice, en vne occasion; il luy seroit tou-

tesfois plus ſeant, de mettre en ſes villes vne garniſon de braues & genereux ſoldats, que de ſe declarer ſi ouuertement protecteur des Corſaires. Au ſurplus, la paix le diſpenſera de ceſte ſubiection, & les autres Monarques employeront de leur part toute leur puiſſance, pour exterminer les voleurs. Mais ie ſerois d'aduis, de tenter auparauant la voye de douceur, & leur offrir quelque honneſte appointement. La pauureté cõtrainct pluſieurs de mener vne vie illicite : ceſte cauſe ceſſant, ils ſe ſoubsmettront à la police cõmune. L'importance eſt de leur aſſigner penſion, ou pluſtoſt des heritages. Il y a tãt de terres qui ſont inutiles par faute d'eſtre cultiuees : que ſi on les vouloit deffricher, elles ſuffiroient pour nourrir vne infinité de pauures. Il y a pareillemẽt force lieux mareſcageux, dont on feroit de bonnes terres ſi les eaux en eſtoient eſcoulees. Ce qui occaſionna les Romains de donner commiſſio a pluſieurs Magiſtrats pour nettoyer & deſſeicher ceſte grande palus qui eſt ſur le chemin de Naples, mais ils ſe ſont portez trop l'entement en

ceſt affaire, de ſorte que ce quartier-là eſt encore auiourd'huy plein de bourbe, qui pourroit eſtre conuerti en bonnes prairies ou terres à bled, ſi les hommes y vouloient trauailler: Ie diray le meſme des mareſcages & terres deſertes de Languedoc, Prouence & autres cantons de ce Royaume, qui teſmoignent le mauuais meſnage, ou la negligence des François. S'il y a de la difficulté en cela, elle ſe peut ſurmonter par vne laborieuſe perſeuerance Rien n'eſt impoſſible à la main & induſtrie de l'homme. Les Ægyptiens ont employé tant de temps & d'argent à baſtir leurs Pyramides, qui n'ont ſerui que d'oſtentation: A plus forte raiſon doit-on s'efforcer de rendre la fertilité à ces campagnes ſteriles, pour le ſoulagemēt d'vne infinité de pauures. Et au cas qu'elles ne fuſſent propres ny ſuffiſantes pour accommoder les pirates, il faudroit leur achepter des terres de labour, & les enſaiſiner d'icelles, à la charge de les entretenir en bon eſtat, & d'en payer vne petite rente par forme de recognoiſſance. Ceſte largeſſe ſe feroit aux deſpens du

public, mais il en tireroit le profit. On achepte aucunefois bien cherement la paix d'vn ennemy. Pourquoy ne preuiendroit-on pas les mauuais desseins de ces gens-là, qui denoncent la guerre à tout le monde, par vne liberalité honneste, qui leur amolliroit le cœur, addouciroit le courage, & les reduiroit à vne vie tranquille. Il y a des naturels qui ne se peuuent gaigner autrement, & comme ces deux roches dont parle Pline, ne bougent de leur place, quand on les pousse rudement, mais en les touchant du bout du doigt on les esbranle; aussi plusieurs se rangent à la raison par douceur, qui ne fleschiroient aucunemēt soubs la violence. Il n'y a point de plus belle victoire ny de plus asseuree, que celle de la courtoisie, & clemence. Vn Prince ne sera iamais blasmé quand il fera le profit de son peuple & le sien en quelque maniere que ce soit. L'Empereur Solyman fit vn traict de maistre politique, quand il rechercha d'accord Dragut & Barberousse Archipirates : il les receut en son Conseil, leur donna des gouuernemens & charges honorables,

afin d'auoir la paix en ses estats, bref de puissans ennemis en fit de bons amis. Ce moyen d'attirer les Corsaires à la vertu est loüable, afin que par leur exemple les autres soient rangez à leur deuoir, & aussi de peur que le desespoir ne les incite à commettre de plus grandes cruautez. Que si quelques vns veulent continuer leur volerie, il les faut poursuiure, & chastier sans aucune misericorde: A ceste fin chaque Prince deuroit entretenir tousiours quelques vaisseaux pour cõbatre ces monstres marins. Auguste pourueut diligẽment à cela: Car outre les vaisseaux qu'il auoit au port d'Ostie, de Freius, & sur le Rhein, Danube, & Euphrate, il entretenoit deux grandes flottes, l'vne à Misene qui gardoit les costes de Frãce, Hespagne, Afrique, Aegypte, Sardaigne & Sicile: l'autre à Rauenne qui couroit en Grece, & en l'Orient. Il ne tiendra qu'aux Monarques de ce tẽps, que les chemins de la mer ne soient asseurez: C'est honneur & profit pour eux. Le Roy d'Hespagne y met peine de son costé. Car son Lieutenant de Goa, tous les ans vogue sur l'Ocean

des Indes Orientales auec vne armee nauale, pour empescher les courses des Pirates : & à mesme fin il entretient bonne garnison en la ville S. Dominique, qui pour la commodité de sa situation commãde à toute la mer du nouueau monde. Les autres Roys peuuẽt pareillement affranchir leurs costes de brigandages, & par ce moyen le commerce estant asseuré les hommes auront vne belle occasion de s'addonner au trafictãt par mer que par terre. Que si quelqu'vn ne se sẽt propre, ou s'il n'est enclin à la negotiation, il y a d'autres mestiers qui cõuiennent au menu peuple. Non que pour cela ils soient mesprisables : car l'architecture, la peinture, l'orfeuerie, l'horlogerie, l'ouurage des soyes, des toiles & autres arts que nous appellons mechaniques, ne cedent gueres en inuention ou subtilité aux arts liberaux, & en vtilité les surpassent. Occasion pourquoy il seroit bon pour encourager les artisans, de leur proposer recompense, & d'establir en toutes les villes vn officier, qui reçeuroit les noms de ceux qui excelleroient en quelque art afin de les ap-

pointer suiuant leur capacité, laquelle ils feroiẽt veoir en presence des maistres ouuriers. Ceste Police esueilleroit les esprits, les retireroit de l'oisiueté, & leur feroit embrasser gayement vne vacation, soubs l'espoir d'estre pourueus en cas qu'ils s'acquittassent biẽ de leur charge: Et ce qui les encourageroit le plus, ce seroit de veoir le soing que le Magistrat auroit de leur profession attendu qu'il n'y a rien qui excite plus la vertu ou l'industrie, que la recompense donnee par authorité publique. On verroit alors vne belle contention entre les hommes de mesme qualité: chacun s'efforceroit à surpasser son compagnon, pour r'emporter le bruict & l'attestation d'auoir bien faict en son mestier. Mais nous ne sommes sur le poinct de veoir vn tel ordre. Les arts sont mesprisez & en particulier & en general. Il n'y a presque moyen en ce siecle de paruenir à vne fortune mediocre par aucun honneste exercice. Vn hõme quelque industrie, quelque eminence de sçauoir, ou artifice qu'il aye en sa vacation, n'est non plus estimé

qu'vn chetif apprenti,& ne ſçait à qui il ſe doibt addreſſer, pour gaigner ſa vie, s'il n'a autre ſupport ou reſpondãt que ſa ſuffiſãce. A qui aura-il recours? A ces ſemblables? La ialouſie les empeſchera de luy vouloir du bien, & quand il feroit merueilles, il luy faut trouuer argẽt pour ſe faire paſſer maiſtre: autrement il ne luy ſera permis de tenir boutique. Cela ſans doubte eſt capable d'aneantir tous les arts, & de rendre tant d'hommes faitneans, qui aiment mieux battre le paué, ſeruir d'eſtafiers & coupe-iarets, ou mendier, que de trauailler, voyans le peu d'eſtat qu'on fait des bons ouuriers & ingenieux. Il faut donc auoir ſoing des arts mechaniques, & y apporter le reglement ſuſdict, afin que le ſimple peuple s'y addonne ſoubs l'eſperance de profit, & d'entretien ſortable à ſa condition. Car Lycurgus n'auoit point raiſon de defendre les ouurages de main, & le trafic à ſes Citoyens, ne leur laiſſant que le bouclier & l'eſpee. C'eſtoit violenter la ſocieté humaine, & luy oſter ſes beaux ornemẽs, voire meſme la d'eſpoüiller des choſes les plus ne-

ceſſaires. Son ordonnance eſtoit bonne pour la Republique des beſtes, qui n'ont que les dents & les griffes. Numa fit plus ſagement qui departit le peuple de Rome par confrairies, & en eſtablit autãt qu'il y auoit de meſtiers, recognoiſſant que le corps d'vne ville eſtoit cõpoſé d'artiſans & marchands, & que ſans eux vn eſtat ne pouuoit ſubſiſter, & perdoit ſa forme. Ie vous laiſſe à penſer en quelle peine nous ſerions, ſi nous n'auions point de laboureurs, vignerons, tiſſerands, tanneurs, forgerons, mareſchaux, chirurgiens, teinturiers, maſſons, charpentiers, fondeurs, cordonniers, foulons, cardeurs, orfeures, potiers, tourneurs, & autres ſemblables ouuriers, de qui nous tenons non ſeulemẽt nos commoditez, mais auſſi la vie. De dire que telles vacations appartiennẽt aux eſclaues, cõme eſtimoit Lycurgus, ceſt vne impertinence, attendu qu'vn homme prudẽt & accort ne meſpriſe iamais vne choſe dont il ne ſe peut paſſer. Et à quel propos deſdaigner les arts mechaniques, principalement celles qui monſtrent vne dexterité, outre le profit & plaiſir

qu'elles apportent? Au reste ce n'est pas l'estat qui honore l'homme, mais plustost l'homme qui faict honneur à son estat, comme disoit Epaminonde, lors qu'on luy bailla vne chetiue commission, & peu conuenable à ses merites. Toutesfois les hommes qualifiez ou pour la noblesse de leur race, ou pour la subtilité de leur esprit, deuroient plustost s'occuper aux sciences, & sur tout à celles qui regardent l'vtilité de la vie, assauoir la Medecine & les Mathematiques. Pour le regard de celles-cy, on ne les peut trop recommander, si nous considerons l'estenduë de leur obiect, & la grandeur de leur pratique, outre la certitude de leurs demonstrations, & la facilité qui conuioit iadis les enfans à les apprendre. Quant à la medecine, bien que plusieurs la denigrent, son vtilité est euidente, & pour vne raison qu'on pourra braquer contr'elle, il y en a cent qui luy seruiront de contrebatterie pour la defendre. Iettons vn peu la veuë sur les autres sciēces. La Theologie surpasse nostre capacité. La Dialectique n'est que seruāte & portiere des

autres. La physique est vne cognoissance de nature, qui depēd de l'experiēce. La Rhetorique est superfluë. La Iurisprudēce n'est pas plus necessaire, & vn bon iugement naturel suffit pour terminer les procez, sans auoir recours à vne milliace de loix & decisions, qui enuelopent les causes, au lieu de les demesler. La grammaire poësie & histoire sont plus specieuses que profitables. Tellement qu'en toutes les honnestes disciplines ces deux-là tiennent les premiers rangs, pour ce qui concerne l'vsage public, & partant doiuent estre recommandees, sans preiudice neantmoins des autres qui seruent de grand ornement. Voila les exercices ausquels les Princes pourrōt contraindre leurs subiects, afin qu'ayans dequoy s'emploier, ils ne s'amusent à troubler le repos public: Et ainsi nous auons reietté les causes & pretextes de la guerre. Vne autre consideration pourtant se presente encore. C'est l'inimitié & s'il faut ainsi parler, lantipathie qui se trouue ētre plusieurs peuples ou pour leurs vieilles querelles, ou pour la diuersité de leur religion.

Car comment est-il possible, dira quelqu'vn, d'accorder des peuples qui sont si separez de volonté & d'affection, cõme le Turc & le Persan, le François & l'Hespagnol, le Chinois & le Tartare, le Chrestiẽ & le Iuif ou Mahometain? Ie dis que telles inimitiez ne sont que politiques, & ne peuuent oster la conionction qui est & doibt estre entre les hommes. La distance des lieux, la separatiõ des domiciles n'amoindrit point la proximité du sang. Elle ne peut non plus oster la similitude du naturel, vray fondement d'amitié & societé humaine. Pourquoy moy qui suis François voudray-ie du mal à vn Anglois, Hespagnol, & Indien? Ie ne le puis, quand ie considere qu'ils sont hommes comme moy, que ie suis subiet comme eux à erreur & peché, & que toutes les nations sont associees par vn lien naturel, & consequemment indissoluble. Qui fait qu'vn homme ne peut reputer vn autre estranger, si ce n'est en suiuãt l'opinion commune & inueteree qu'il a reçeu de ses predecesseurs. Ie diray le mesme pour le regard des Religiõs qui passionnent tant les hommes, & les achar-

acharnent les vns contre les autres, si que vn Chrestien quand il rencontre vn Iuif ou Mahometain, pense estre contaminé de leur aspect, & s'imagine de veoir vn demon : d'autre part ceux-cy & les payens ont en pareil horreur les Chrestiens. Ie mets en auant ces quatre Religions pource qu'elles sont les plus communes, & toutes les autres en dependent. Les Chrestiens blasmẽt les Mahometains pour leurs superstitions & opinions ridicules. Ceux-cy accusent les Chrestiens de blasphemes & impieté, & n'en parlent iamais qu'auec mespris. Les payens se targuent de leur antiquité, & s'estiment heureux de perseuerer en leurs sacrifices. Les Iuifs se mocquent de tout cela, & bien qu'ils soient hays & chassez de tout le monde, neantmoins ils tirent de là vn argument de benediction & faueur diuine, d'autant que parmy tant d'ennemis, au milieu de tant de persecutiõs ils se sont maintenus, & se maintiennent encore en despit des attaques & assauts qu'on leur dõne. Les Histoires loüent les Messeniens, de ce qu'estãs refugiez en vn pays estrange, l'espace de trois

cens ans, ils n'ont aucunement changé leur langue ny anciennes coustumes. On se doibt bien plus estonner des Iuifs, qui depuis tãt de siecles ont constamment perseueré en la creance de leurs peres. Or toutes ces Religions se fondent sur preuues, alleguent leurs miracles, & chacun presume que la siẽne est la meilleure. Ie n'ay pas entrepris de vuider ce different. Vn plus suffisant que moy y seroit bien empesché. Seulement ie diray qu'elles tendẽt toutes à vne mesme fin, à sçauoir à la recognoissance & adoration de la diuinité. Que si aucunes ne choisissent pas le bon chemin, ou moyen legitime, c'est plustost par simplicité & mauuaise instruction, que par malice, & par consequent sont plus dignes de compassion que de haine. Qu'est-il besoin de se faire la guerre pour la diuersité des ceremonies? ie ne diray pas de Religiõ, veu que le principal poinct d'icelle gist en l'adoration de Dieu, qui demande plustost le cœur des hommes, que le culte exterieur & les sacrifices, dont on fait tant de Parades: Non que ie vueille cõclure au mespris des cere-

monies; mais ie dis que nous ne deuõs persecuter ceux qui ne veulent point embrasser les nostres. Par la loy de Moyse il est defendu de mesdire des Dieux estrãgers, & dans le tẽple de Salomon on receuoit indifferemmẽt les offrandes des idolatres. Et maintenant les hõmes ruineroient volontiers ceux qui ne s'accordent pas à leur foy. Ils leur font leur procez, & les cõdamnent par leur discours nõ pas à des supplices cõmuns, mais à des peines eternelles. La pieté est vn trop bõ arbre pour produire de si mauuais fruicts, cõme sont les rancunes, inimitiez & mesdisances. Ceste vertu, cõme toutes autres, doibt estre accõpagnee de prudence, de peur qu'il ne nous arriue cõme à Apulee, qui pensant se chãger en oiseau, se vit trãsformé en vn asne. Aussi tãdis que nous taschõs de mõter au ciel par l'ingrediẽt de la Religion, gardõs de tõber en vne stupidité & inhumanité brutale. Ie ne taxe personne, & ne specifie aucune Religion. Tant y a que plusieurs peuuent estre cõparez aux cõpagnons d'Vlysse, qui pẽsoiẽt auoir trouué vn riche tresor & ce n'estoit qu'vn balõ plein de vent,

La philautie aueugle vn chacun, & le metamorphose en vn second Narcisse, si bien qu'il se perd de l'amour de soy mesme : ce pendant la chanson pastoralle le verifie :

Souuent la chose laide à l'amant semble belle.

Encore si nous estions cõtens d'aimer nos coustumes, il n'y auroit pas subiect d'estonnement ny de plainte: mais en cecy nous sommes dissemblables aux autres amoureux, qui ne veulent point de corriuaux. Nous au contraire voulõs que tout le monde embrasse nos persuasions comme vne regle infaillible. Ce vice est familier au simple populas, qui n'a iamais passé la banlieue de sa ville. Il croit que tous sont tenus de viure comme luy, & ne prise que ses coustumes, à la façon de ces niais d'Athenes, qui estimoient la Lune de leur pays meilleure que celle des autres. Les sages & diuins esprits penetrent bien plus loing, & considerent que l'harmonie du monde est composee de diuerses humeurs, & que ce qui est loüable en vn lieu, n'est pas trouué bon par tout, comme disoit vn gentilhomme Persan a Themistocle. A ce

propos il me souuient de ce que raconte Ælian, qu'il y a deux villes au nouueau monde biẽ differentes en Police. En l'vne la iustice est obseruee, la paix est perpetuelle, & pource elle se nomme Pieuse L'autre s'appelle Vaillante, dont les habitãs sont tousiours armez, & font incessammẽt la guerre, ne pouuans viure en repos. En tesmoignage dequoy ils trauerserent autresfois l'Ocean pour conquester ces pays : mais comme ils furent aduertis que les peuples de par deça c'est à dire de l'Asie, Europe & Afrique s'addonnoient à la religion, ils ne daignerent passer outre, comme s'ils eussent eu honte d'auoir descouuert en vn peuple incogneu vne telle niaiserie. On dira de ce conte tout ce qu'on voudra. Il n'importe, pourueu qu'on recognoisse que les hõmes sont fort bigarrez, & que ce qui est honoré en vn endroict, est abominé ou moqué en vn autre. Ce qui occasionna à mon aduis quelques Philosophes de soustenir, que l'honnesteté & turpitude ne consistoit qu'en phantasie & police humaine. C'estoient des resueurs. Ie le croy ainsi, specialement

en ce qui touche ceste proposition. Mais ce n'est pas tout de remarquer les vices de cestuy-cy & de cestuy-là : il faut considerer les nostres, & ne point imiter ceste fee, qui prenoit ses yeux quand elle entroit au logis de ses voisins, & arriuant en sa maison elle les pẽdoit a la porte. Que si la curiosité nous pousse à esplucher les deportemens d'autruy, pour le moins apres auoir contrerolé ses defectuositez, iettons la veue sur ce qui se trouuera en luy de loüable. Ne faisons point comme les Ophiogenes : Ne suçeons point le venin des actions : Ny comme les mousches qui s'arrestẽt plustost sur les lieux raboteux & infectez, que sur ceux qui sõt polis & purifiez. Ie croy que ces gẽs là qui ne suiuent pas la vraye Religion sont impies, que leur creance est absurde & pleine de blasphemes. Si sont-ils pourtant hommes comme nous, formez au mesme moule, & par vn mesme ouurier: capables de raison, & des vertus morales qui les peuuẽt rendre dignes d'amitié & admiration, si on ne se laissoit preoccuper d'opiniastreté & de presomption. Quittons ces deux auor-

tons de noſtre eſprit,ces enfans iumeaux de noſtre imbecillité,qui ſillent les yeux de l'entendement humain,&empeſchent l'effet des bonnes inclinatiõs que la nature nous donne. Repreſentons nous que la Religion ne conſiſte pas en paroles ny en actions d'apparẽce. Il ne ſuffit pas de dire : I'ay la vraye foy,i'aſſiſte aux ſacrifices & prieres publiques. Il faut eſtre homme de bien, auoir la charité, ſans laquelle la foy eſt ſuperflue. Celuy qui manque de ceſte vertu,n'a pas la Religion biẽ emprainte dans le cœur. Quelques vns ſeruent Dieu par hypocriſie: pluſieurs y croyent par ouïr dire & par accouſtumance : mais quand on voit la deuotion conioincte auec vne douceur & charité, c'eſt ſigne d'vne ame veritablement religieuſe. La pieté eſt incompatible auec les animoſitez. Si nous ſommes au chemin de ſalut, à la bonne heure : eſſayons d'y amener ceux qui en ſont dehors, par inſtruction, & bon exemple. Il n'y a point d'autres moyens d'arracher les erreurs & mauuaiſes opinions que les hommes ont conçeu des choſes diuines.

Les mesdisances & detractiós n'y font rien : la force y est inutile. Ne le sçauons-nous pas ? De verité ce seroit le meilleur, qu'il y eust vne seule forme d'adoration, pour ce que la diuersité du culte exterieur diuise les affections des peuples & les induit souuent à se partialiser. Et de fait les sages Princes s'opposent aux nouuelles Religions, qui veulent prendre pied : mais ils endurent celles qui ont desia pullulé, & tiennent ferme par la racine. Au premier cas ils sont poussez de zele, & au second la necessité les oblige, & la certitude de ceste maxime: Que la guerre diminuë la vraye Religion au lieu de l'aduançer, comme estant la source de toutes vilainies, impietez, blasphemes & Atheismes, qui trainent pareillemẽt l'estat à perdition. Ie ne diray point cõme Symmaque, qu'il n'importe par quelle maniere on descouure le secret de la diuinité : Encore moins veux ie soustenir que toutes Religions sont introduites par moyẽs humains, comme a escrit vn Theologal de ce temps, grãd defenseur au reste de l'Eglise Catholique. Qui est proprement les me-

ſurer toutes à vn meſme pied, & reuoquer les trois veritez en doubte, veu que tout homme eſt ſubiect à tromper & à ſe tromper. Certainement il y a vne confeſſion de foy & forme de ceremonies plus reçeuable que les autres. Mais puiſque ceſt vne grace ſurnaturelle, il faut qu'elle vienne de Dieu, & non pas des hommes qui auec toutes leurs armes n'ont pas le pouuoir de faire croire le moindre article de leurs myſteres. Ils feront parauanture aller quelques vns au temple, à la Synagoguë, & à la Moſquee, mais par telle violence ils les rendront Hypocrites, non pas fideles. Ceux doncques qui ont la vraye Religion, qu'ils remerçient Dieu de ceſte grace: & s'efforcent de la mõſtrer par bõnes œuures. Qu'ils ne penſent pas reduire imperieuſement a leur volonté la creance des autres, en laquelle ils n'ont point d'intereſt, pourueu qu'ils ſe contiennent és bornes de modeſtie, & ne troublent point la feſte de la tranquillité publique. C'eſt le but où il faut viſer. Il n'appartient aux hõmes de punir où corriger les defaux de la foy. C'eſt à faire celuy qui veoit

les cœurs & les plus secrettes pensees. Les fautes de la volonté sont punissables selon les loix Ciuiles : Celles de l'entendemẽt à sçauoir les fausses opinions n'ont que Dieu pour iuge. Aussi ceux qui ont voulu remuër ceste corde n'y ont rien gaigné. L'Empereur Charles cinquiesme zelateur de sa Religiõ s'il en fut oncques, voulut estouffer le Lutheranisme des sa naissance. Il employa pour cest effect les forces d'Hespagne, d'Italie, d'Allemagne & des Pays-bas. Il gaigna des batailles sur les Protestans, prit leur chefs prisonniers, & donna tant d'eschec à ceste nouuelle secte, qu'elle estoit sur le poinct d'estre mattee. Incontinẽt voicy vn reuers de fortune. Cest Antee qu'il auoit terrassé redouble sa vigueur de sa cheute. Vn nouueau ennemy luy vient sur les bras. Ses partisans se rebellent. Il est plus empesché apres sa victoire qu'auparauant: en somme il est contrainct pour l'asseurance de son estat d'accorder aux vaincus ce qu'ils demandoient, la liberté de conscience. Le mesme est arriué à nos Roys, qui ont tenté toutes les voyes à eux possi-

bles pour reünir leurs ſubiects à l'ancienne creance. Ils ont pourſuiui les ennemis d'icelle à feu & à ſang, les ont mattraſſez en diuerſes rencontres Au partir delà, ils ont recogneu qu'il eſtoit plus aiſé d'entretenir deux Religions en paix, que d'en conſeruer vne en guerre, & que telle deſunion de foy ne preiudicioit point à l'vnion generale. Auſſi nous voyons que les Turcs viuent paiſiblement, bien qu'ils permettent l'exercice des Religions contraires à la Mahometane. Les Polonois ne ſe ſcandalizent point de ceſte diuerſité. Et le Roy d'Heſpagne permet aux Indes la liberté de conſcience. Cecy ſoit dict pour monſtrer que la difference des Religions ne peut empeſcher la paix vniuerſelle. Mais ce n'eſt aſſez de l'eſtablir. Il eſt beſoin de l'aſſeurer à perpetuité: ce qui eſt tres-difficile. Car pour faire vn accord, il ne faut qu'vne bonne inſpiratiõ qui touchera le cœur des Princes où la perſuaſion d'vn hõme d'authorité, qui les recõciliera enſemble: & ſouuẽtefois la neceſſité les y cõtraint, apres qu'ils ſe sõt haraſſez. Mais il ſemble que la bõnaſſe ne peut eſtre de lõguedurée en l'Ocean de nos affaires,

ou les vents impetueux des ambitions excitent tant d'orages. Posez le cas que la paix auiourd'huy soit signee, qu'elle soit publiee en plein theatre du monde: Que sçauons-nous si la posterité en voudra emologuer les articles? Les volõtez sont muables, & les actiós des hommes de ce temps n'obligent pas leurs successeurs. Pour clorre le passage à ceste obiection, il suffit se rememorer de ce que nous auós dit touchant les causes de la guerre, lesquelles n'estans pas considerables pour les raisons cy-dessus alleguees, il n'y a riẽ qui puisse occationner la rupture d'vne paix. Neantmoins pour en preuenir les inconueniens, il seroit necessaire de choisir vne ville, où tous les Souuerains eussent perpetuellement leurs ambassadeurs, afin que les differẽs qui pourroient suruenir fussent vuidez par le iugement de toute l'assemblee. Les ambassadeurs de ceux qui seroient interessez exposeroient là les plaintes de leurs maistres, & les autres deputez en iugeroient sans passion. Et pour authoriser d'auantage le iugement, on prendroit aduis des grandes Republiques,

qui auroict aussi en ce mesme endroict leurs agens. Ie dis grandes Republiques, comme celle des Venitiens & des Suisses, & nō pas ces petites Seigneuries, qui ne se peuuent maintenir d'elles mesmes, & dependent de la protection d'autruy. Que si quelqu'vn cōtreuenoit à l'arrest d'vne si notable cōpagnie, il encourroit la disgrace de tous les autres Princes, qui auroient beau moyen de le faire venir à la raison. Or le lieu le plus commode pour vne telle assemblee c'est le territoire de Venise, pource qu'il est cōme neutre & indifferent à tous Princes: ioinct aussi qu'il est proche des plus signalees Monarchies de la terre, de celles du Pape, des deux Empereurs, & du Roy d'Hespagne. Il n'est pas loing de Frāce, de Tartarie, Moschouie, Polongne, Angleterre, & Dannemarch. Quant à la Perse, la Chine, l'Ethiopie, & Indes orientales & occidentales, ce sont pays bien reculez, mais la nauigation supplee ceste incommodité, & pour vn si bon subiect, on ne doibt point refuser vn long voyage. Tant y a que ie ne trouue au monde vn seiour plus pro-

pre à vn tel affaire que celuy là. Mais la difficulté est plus grande pour le rang, que l'on donnera ausdits Ambassadeurs, qui ne cederont pas volontiers l'vn à l'autre: toutefois ie diray ce qui m'en semble. Non que ie m'estime capable d'vn tel arbitrage, mais d'autant qu'il importe d'esclaircir ce poinct, pour le subiect que nous traitons. Chacun en pourra dire son aduis. Si ie suiuois mon affection, & que mes desirs eussent lieu, pour l'honneur que tout homme de bien doit à sa religion & à son pays, ie sçay estant Catholique & François, ce que ie deurois opiner là dessus. Mais il n'est pas question de songer à soy seulement, il s'agist de procurer le bien de la societé humaine, dont nous sommes les membres, de ne mescontenter personne, & donner à vn chacun le rang qu'il merite. Ie parleray donc icy indifferemment, comme si i'auois esté né en la republique imaginaire de Platon, ou en la region de ses Idees. Que si quelque monarque trouue que i'ay donné trop d'aduantage aux autres à son preiudice, ie supplieray sa Maiesté

de croire que ie l'ay fait par ignorance de sa grandeur, & qu'en cecy ie me suis accommodé à l'opinion la plus commune & apparente. Car ie m'asseure que peu de gens dénieront la preseance au Pape, tant à cause de l'honneur que luy deferent les Princes Chrestiẽs, & du deuoir qu'ils luy rendẽt presque tous en faict de spiritualité, que pour le respect de l'ancienne Rome, de laquelle il est Seigneur temporel, & partant le premier lieu en toutes assemblees luy appartient ou à son Legat. Quant au second, s'il faut attribuer honneur aux Princes selõ la majesté, puissance, & felicité de leur Monarchie, ces qualitez se trouuent si releuees en l'Empereur des Turcs, que ceste seance ne luy peut estre dénice, attendu mesmes qu'il tient la ville de Constantinople, siege de l'Empire Oriental, qui va de pair à pair auec Rome : aussi elle en porte le nõ. Ces considerations feront que l'Empereur Chrestiẽ, qui parauanture luy voudroit contester ce droict, se contentera du troisiesme rang, aussi volontiers cõme les autres Monarques luy accordent librement ceste place.

Car encore que les Roys ne tiennent leur sceptre que de Dieu, que leur nom soit auguste, leur personne sacree & inuiolable, neantmoins le tiltre d'Empereur a esté de tout temps estimé plus specieux & redoutable. Dont-il appert que ceux-là se sont trompez, qui õt escrit que l Empereur n'estoit qu'vn simple chef n'ayant non plus d'authorité qu'vn Duc de Venise, & que la souueraineté de l'Empire estoit iadis au senat & au peuple, & maintenant aux Estats d'Allemagne. Pour confirmer leur dire, ils alleguent l'exẽple de deux ou trois Empereurs qui ont esté degradez. Mais cest argument n'est pas vallable, attendu que nous lisons plusieurs Roys auoir esté priuez semblablemẽt de leur sceptre, & neantmoins leurs successeurs sont recogneus pour Souuerains Que si quelques Empereurs ont soubsmis leur puissãce à l'assemblee des estats, s'ils ne font rien que par leur aduis il ne faut pas conclure qu'ils ayent perdu pour cela leur souueraineté, non plus que les Roys qui laissent examiner & verifier leurs edicts par leur Conseil ou Parlement.

Vne

Vne submission volontaire ne doibt estre tiree en consequence. Et pour vn Prince qui s'est assubietti par modestie ou nonchalance, on en peut alleguer vne douzaine, qui se sont comportez autrement, & n'ont pas laissé rauualer leur puissance. L'election de l'Empereur, le deuoir qu'il rend au Pape, ce sont ceremonies, qui ne diminuent point sa grandeur. Au surplus quand il est question de iuger d'vne chose, il faut principalemēt considerer son origine & premiere institution,&non pas les mutations qui y sont suruenuës. Or si nous prenons garde aux anciēs Empereurs, nous ne doubterons point qu'ils n'ayent esté Souuerains. Iules Cesar qui le premier a pris ce tiltre, disoit que la Republique n'estoit plus qu'vn nom sans effect, & qu'il falloit tenir ce qu'il disoit pour loy inuiolable. Auguste n'estoit pas moins Souuerain, & mesmes le peuple luy ceda toute sa puissance. Ie diray le semblable des autres Empereurs : Que s'ils prenoient aduis du senat, ou iustifioient leurs actions, ce n'estoit par obligatiō, mais par modestie ou vraye ou simu-

lee. Et quelle plus grande marque de souueraineté voudroit on, que de cõmander absolument, disposer de tout à son plaisir, mesmement de la vie des subiects, donner des Royaumes, & n'estre comptable à personne? Les Empereurs ont ioui de tous ces droicts là, & s'ils ont laissé abastardir leur authorité, il ne s'ensuit pas que le tiltre qu'ils portent estant consideré en sa nature, ne signifie qu'vn Capitaine en chef, comme Bodin a voulu persuader. Ie sçay bien que cela estoit veritable du temps de la liberté des Romains. Car alors vn general d'armee estoit qualifié Empereur, notamment apres auoir emporté quelque signalee victoire, & n'vsurpoit que pour vn peu de temps ce tiltre qui luy seruoit de surnom. Mais Iules Cesar ayant supplanté ses ennemis, & s'estant emparé de Rome, releua bien ceste appellation, & prit le tiltre d'Empereur pour vn prenom, afin de le rendre seigneurial: Ce qui luy acquit l'enuie & haine de plusieurs, ainsi que les Historiens ont remarqué. Mais pour parler de nostre temps, les Roys n'auroient point d'honneur de ceder, comme ils font, à ce Prince, s'ils le recog-

noissoient simple Lieutenant ou subiect d'vn autre. Les Roys de France y ont interest, qui ont tenu autrefois l'Empire, voire l'ont acquis au prix de leurs armes. Au moyen dequoy on ne leur peut debattre la precedence pour le moins par dessus les autres Roys, attendu qu'ils commandent à vn peuple le plus renõmé qui se trouue au monde. Car soit que nous parlions des anciens Gaulois, leurs conquestes sont notoires, & les peuplades qu'ils ont fait en plusieurs regions tesmoignent assez leur valeur. Soit que nous iettiõs les yeux sur les François qui leur ont succedé, leur nom est encore auiourd'huy redoutable, & fameux plus que aucun autre parmy les nations estrangeres: Qui pour ceste cause quitteront volontiers le quatriesme lieu au Monarque d'vn si beau Royaume. Apres luy ie ne feindray point de mettre le Roy d'Hespagne, qui en puissance & richesses, égale les plus grands Roys, & en estenduë de pays les surpasse. Le sixiesme lieu pourroit estre debatu entre les Roys de Perse, de la Chine, le Prete-Ian, le Precop de

Tartarie, & le grand Duc de Moschouie. Neantmoins quand ie considere que les Perses ont eu iadis à leur tour la Monarchie du monde, & qu'encores auiourd'huy ils ont vne bonne partie de leur ancien domaine, i'estime qu'ils doiuẽt estre preferez aux Ethiopiens lesquels aussi semblent deuoir estre preferez aux Tartares, pource que l'Empire de ceux-cy n'est fondé que depuis trois ou quatre siecles: & celuy du Prete-Ian se peut vãter de son antiquité, outre plusieurs choses qui le rẽdent recõmandable. Le Roy de la Chine apres le Tartare merite place au cõsistoire des Souuerains, pour l'opulence & encore plus pour la belle police de son Royaume. Le Duc ou Empereur de Moschouie l'égale ou le surpasse en forces. Et les Roys de la grãd Bretagne, de Pologne, de Dannemarc, de Suede, du Iapon, de Marroc, le grand Mogor, & autres Monarques tant des Indes que d'Afrique, ne doiuent pas estre aux derniers rangs, tous braues Princes, qui se maintiennent d'eux mesmes & ne dependent de personne, partant pourroient contester

le prix d'honneur auec leurs sembla-bles : toutesfois pource qu'en toutes assemblees il faut garder vn ordre : ie n'en puis imaginer de meilleur & de plus raisonnable que celuy que i'ay proposé. Que si quelques Princes ne s'en contentent, qu'ils s'en rapportent au iugement des autres. Cela ne dimi-nuera rien de leur authorité , au con-traire on les estimera d'autant plus loüables, qu'ils se soubsmettront vò-lontairement à la raison. Car il ne faut point dire que la raison est au bout de l'espee. Ceste rodomontade appartient aux sauuages. Les anciens Gaulois s'en sont mal trouuez , quand ils respondi-rent aux ambassadeurs Romains , que tout estoit aux plus forts. L'issuë fu-neste de leur entreprise , monstre bien que ceux qui rebutent la raison pour maistresse, tombent finalement en la puissance de leurs ennemis , qui les maistrisent bien autremẽt, & leur font sentir , que c'est de s'asseurer en telles brauades. Il semble qu'vn Monarque quel qui soit , ne doibt faire difficulté de subir le iugement de tant de Souue-rains , non seulement pour ce subiect,

mais aussi pour tout autre different qu'il pourroit auoir à demeller auec ses semblables. Et si les opinions de l'assemblee des Princes où leurs deputez se trouuoiẽt, myparties, & en égale balance, cõme il peut arriuer, les deputez des Republiques qui auroient voix deliberatiue pourroient alors estre appellez, afin de terminer le debat par le cõtrepoids de leurs suffrages. Et d'autant que plusieurs Princes se trouuent egaux en maiesté, force, & opulẽce, qui à ceste occasiõ ne voudroiẽt pas ceder l'vn à l'autre, ie croy qu'en ce cas il seroit bon d'ordonner, cõme on faict en quelques endroicts, que le premier venu d'entre eux auroit la preseance, ou le plus aagé, ou pour mieux faire, il faudroit imiter les Consuls Romains, qui cõmandoient chacun à son tour: aussi on partageroit la preseance, qui seroit donnee successiuemẽt a ceux qui cõtesteroiẽ. Ce seroit le moyẽ de retrancher tout mescontentement, mais il ne seroit besoin de le pratiquer sinon que entre ceux qui auroiẽt grãde apparẽce de contester ensemble. Car il n'est pas raisonnable que le Roy d'vne ville ou

d'vne petite prouince entre en compromis pour la ſeance auec vn Roy de France ou d'Heſpagne : encore moins vn Duc, Marquis, ou Cōte, & m'aſſeure que les Duc des Florence, Lorraine, Sauoye, biē qu'ils ſoiēt Souuerains, s'eſtimerōt neantmoins honorez d'auoir place en vne telle aſsēblee, apres ceux qui ioüiſſent du tiltre de Roy, principalement ceux qui ne l'ont point vſurpé par ambitiō depuis peu de iours. Si donc ils ont à debattre la preſeance, ceſt contre ceux qui portēt ſemblable qualité, à ſçauoir Ducs, Marquis & Comtes, entre leſquels ie ne mettray point icy de difference, pource que iaçoit que le Duc ſoit ordinairement eſtimé plus que les deux autres, toutefois il arriue ſouuent au contraire que le Comte ou Marquis a des Ducs qui releuent de luy, & partāt il n'eſt à propos de preferer l'vn à l'autre pour le regard du nom, mais bien pour autres conſiderations, comme pour la reputation, antiquité, puiſſance, eſtenduë de Monarchie, qui ſont les principaux points où il cōuient prendre garde en matiere d'honneur ou de preſeance.

Et suiuant cela les Roys & Empereurs iugeront les differends entre lesdicts Princes de moindre qualité, & leur assigneront à chacun leur place, laquelle ils accepteront, comme il est à presumer, de bonne volonté. Et qui seroit le Prince si temeraire qui osast desdire la compagnie de tous les Monarques du monde? Les villes de Grece se rapportoient à l'arrest des Amphictyons, & ceux qui ne leur obeissoient, encouroient l'indignation commune, non seulement du pays, mais aussi des estrãgers: comme Philippe de Macedone fit paroistre aux Phocenses, & prit occasion de leur faire vne cruelle guerre, pource qu'ils auoient esté condamnez par les Amphictyons. Et les anciens Princes de Gaule, bien qu'ils eussent leur Seigneurie & souueraineté à part, passoient leurs differends par l'aduis des Druides, sur peine d'estre excommuniez & abominez de tout le peuple. Et toutefois iamais Conseil ne fut si auguste, ny assemblee si honorable, que celle dont nous parlons, laquelle seroit composee des ambassadeurs de tous les Monarques & Republiques Souueraines, qui seroient depositaires

& oſtages de la paix publique. Et pour mieux l'authoriſer, tous leſdicts Princes iureroient de tenir pour loy inuiolable ce qui ſeroit ordonné par la pluralité des voix en ladicte aſſemblee, & de pourſuiure par armes ceux qui s'y voudroient oppoſer. Ceſte cõpagnie donc iugeroit les débats qui ſuruiendroient tant pour la preſeance, que pour autre choſe, maintiendroit les vns & les autres en bonne intelligence, iroit au deuant des meſcontentemens, & les appaiſeroit par la voye de douceur, ſi faire ſe pouuoit, ou en cas de neceſſité par la force. Au moyen dequoy là paix eſtant generalement eſtablie entre tous les Princes, il ne reſteroit ſinon que de l'entretenir particulierement en chaque Monarchie: A quoy tous les Souuerains trauailleroient de leur part, & n'auroient pas beaucoup de difficulté à ſe faire obeïr de leur peuple, & le tenir en bride. Car ce qui contrainct les Monarques d'endurer de leurs ſubiects, c'eſt la crainte qu'ils ne s'aſſocient des eſtrangers, ou que ceux-cy ne façent profit des diuiſions & querelles entre les ſubiects &

le Prince. Or ceste crainte seroit alors superfluë, pource que par le moyen de la paix, chacun se contenteroit de sa Seigneurie, & ne songeroit à autre chose qu'à gouuerner son peuple. Il seroit adoré des bons, les meschans trembleroient à son aspect. Il n'auroit que faire d'apprehender les rebellions & partialitez, dont-il viendroit à bout auec l'assistance des autres Souuerains, qui luy presteroient vn prompt secours, comme ayans tous interest au chastiment des rebelles. Et ainsi les Princes receuroiét le principal fruict de la paix vniuerselle. Car ils ont beau faire en l'estat où ils sont. Qu'ils se fortifient d'alliance tant qu'ils voudront, qu'ils bastissent des citadelles, & s'arment de tous costez, ils auront tousiours dequoy craindre, s'ils ne conspirent vnanimemẽt à vne cõcorde generale. Il ne faut qu'vn Prince ennemy pour les deposseder, & non seulement vn voisin, mais bien souuent vn peuple reculé dont on se doubtoit le moins est capable de ruiner vne Monarchie. Le nom des Macedoniens estoit obscur & incogneu, iusques au tẽps de Philippe & Alexan-

dre, qui assubiettirēt tout l'Orient. Les Gots s'estoient tenus clos & couuerts en vn coing d'Allemagne, iusques au regne de Valentinian : lors ils cōmencerent à courir le pays auec vn tel succez, qu'ils firent en peu d'annees vne raffle de l'Empire Romain. Les Anglois n'estoient estimez non plus que des pirates au mesme temps, qui s'emparerēt neantmoins de la grand Bretagne. Il n'y a pas quatorze cens ans qu'on parle des François. Les Turcs se sont esueillez du temps de l'Empereur Basile, & plus encore soubs Cōstantin le gladiateur. Les Tartares depuis trois ou quatre cens ans ont faict parler d'eux: Si lors que ces gens là sortirent de leur pays, la paix eust esté generale, on les eust bien empesché de s'estendre si auant, comme ils ont faict. On eust couru sur eux de toutes parts, & n'eussent pas esté bastans pour resister aux armes associees de l'vniuers. Mais ils se voyoient beau ieu parmy les diuisions des peuples, qui estoient bien aises de veoir ruiner leurs voisins, & les abandonnoient au besoing, faute d'alliance & amitié mutuelle.

Craignons qu'il ne nous arriue ce que nous auons faict aux autres. Nous ne cognoiſſons pas encore tous les païs de la terre habitable. Il y a peut-eſtre quelque peuple vers l'occident ou midi, qui nous taille de la beſongne. Qui euſt dict il y a cent cinquante ans aux Ameriquains, que des hommes barbus viendroient bientoſt conqueſter leur païs; ils n'euſſent tenu compte de cét aduertiſſemét & s'en fuſſent moquez. En vn moment ils ont veu ce quils n'a-uoient pas preueu, & auparauant que d'ouïr le nom des Heſpagnols ils en ont eſprouué la puiſſance, ne plus ne ne moins qu'vn eſclair paroiſt deuant le grondement du tonnerre. La di-ſtance des lieux, la difficulté des chemins, la largeur de cét effroyable Oceã qui leur ſeruoit de rempart naturel, ne les a ſceu guarantir d'vne ruine, qui ſeroit incroyable, ſi nous n'en apperce-uions les effects. Cas eſtrange! De veoir trois cens hommes entrer en vn païs incogneu, abondant en richeſſes & en peuple y baſtir des forts ſans contredict, puis impoſer la loy à tãt de milliarts d'hõmes, prẽdre & tuer

leurs Roys,& finalemēt reduire vn secōd mōde en miserable seruitude. cela surpasse toute creance. C'estoient des coyons, dirons-nous, qui n'auoient point de courage ny valeur. Tout beau. Les Histoires ne parlent pas ainsi d'eux: au contraire elles tesmoignent que la plus part de ces peuples estoit fort addonnee à l'exercice des armes. Et quand ils eussent esté foibles en toutes façons il est certain que Cortez auecques neuf cens Hespagnols n'estoit pas capable de vaincre ceux de Mexique, s'il n'eust esté fauorisé de leurs ennemis, qui l'assisterent de deux cens mil hōmes, en sorte que les partialitez de ceux du pays ouurirent la porte aux estrangers, qui supplanterent les vns & les autres. Que si les estats de ce grand monde nouueau eussent esté pacifiques, si ceux qui y commandoient se fussent contentez de leur Seigneurie, ils iouïroient encore d'vne pleine liberté. Mais ils ne pouuoient viure à leur aise, s'ils ne mangeoient les corps de leurs voisins: ils vouloient auoir l'honneur de les ranger soubs leur obeïssance, & esten-

dre leur Monarchie tant que leurs iauelots pourroient atteindre. Ceste ambition les a ruinés. Qui monstre suffisamment, que rien ne peut asseurer vn Empire, sinon vne paix generale, de laquelle le principal ressort consiste en la limitation des Monarchies, afin que chaque Prince se contienne és limites des terres qu'il possede à present, & qu'il ne les outrepasse pour aucunes pretentions. Et s'il se trouue offensé par vn tel reglement, qu'il considere que les bornes des Royaumes & Seigneuries sốt mises par la main de Dieu, qui les oste & transfere quand & ou bon luy semble : que si son pere ou ayeul a esté puissant, ses grands bisayeuls & ancestres plus esloignez ont mené vne vie priuee : partant qu'il ne songe point à recouurer ce que Dieu auoit presté à sa race pour vn temps: mais plustost a cốseruer ce qui luy reste qu'il n'hazarde point le certain pour l'incertain : bref, pour retourner à nostre propos, s'il a quelques occasions de se plaindre, qu'il s'addresse à ceste grande assemblee, comme au plus competent iuge qu'on sçauroit ima-

giner. Voila le principal moyen d'establir la paix vniuerselle, & duquel tous les autres dependent. C'est par là qu'on doibt commencer. Car tant que les Souuerains feront bande à part, qu'ils n'auront aucune communication ensemble par l'entremise de leurs ambassadeurs, ils tascheront de s'aggrandir à quelque prix que ce soit, & trouueront assez de pretexte pour empieter les vns sur les autres. Mais s'ils se contentent de leur fortune presente, s'ils donnent au public leurs pretentions, comme ils doiuent faire, s'ils s'vnissent au corps de ceste assemblee, de laquelle ils sont les membres, il n'y a rien qui puisse retarder vne bonne paix, ny la rompre. Ne faut point dire, que les meschans l'empescheront, & qu'ils sont en plus grand nombre que les gens de bien. Ceste proposition est fausse, & si elle estoit vraye, tout seroit perdu. Que ne fait vne meschanceté quand elle a la force? Quand ie me remets deuant les yeux l'estat des affaires humaines, ie trouue que les hommes sont diuisez en trois parts

qui sont à peu prés égales en nombre: Et ceste diuision se peut remarquer en chaque prouince, ville, & village où nous voyons quelques vns meschans, les autres gens de bien, & les autres imbecilles. Soubs le nom d'imbecilles ie comprends ceux qui sont foibles de corps & d'esprit, principalement les timides, lesquels ie separe d'auec les bons, pour autant que la timidité empesche vne infinité de vertueuses actions : c'est pourquoy vn ancien prouerbe nous aduertit de ne point nous accoster des pusillanimes. Et de vray telles gens ne sont ny bien ny mal, & se rangent tousiours du costé des plus forts. Quant aux meschans, ils n'osent faire paroistre leur mauuaise volonté, s'ils n'ont vn chef qui les authorise. C'est alors qu'ils se mettent en campagne : autrement leur effort comme celuy des voleurs est de peu de duree. Comment pourront-ils donc empescher vne paix, quand ils verront tous les Princes assistez des gens de bien, qui ne leur manqueront iamais pour ce subiect, & outre du populas imbecille, qui ne demande pas moins le re-

pos ? Sans doubte les deux tiers emporteront l'autre, & vous verrez tous ces fierabras soupples comme vn gand au commandement de leurs Monarques. Qu'on publie seulement la paix *De par le Roy*. Ces paroles leur feront tomber les armes des mains. Il y auroit peut-estre quelque difficulté de ramener à vne vie paisible les Turcs & les Tartares, qui ne font volontiers autre exercice que la guerre : mais ces peuples portent tant d'obeïssance à leurs Princes, que les voyans resolus à la paix, ils ne leur oseront contredire. Ces deux Monarques n'ōt point d'occasion de faire la guerre, veu qu'ils ont vn si bel Empire. Et que feront-ils quand ils verront tous les autres Princes d'accord ? Non, non. Il n'est plus temps de s'imaginer des trophees. Il faut quitter ces meurs barbares, & monstrer au peuple le chemin d'humanité & vray honneur, afin qu'on ne viue plus d'vne façon brutale. Il faut faire regner la raison & iustice, & non pas la violence, qui ne conuient qu'aux bestes. On a esté par le passé prodigue de la vie des hōmes. On a veu vn deluge

vniuersel de leur sang, capable d'empourprer la mer & la terre. Baste. C'estoit vne saignee necessaire pour purger le monde de ses humeurs vitieuses ou superfluës, & Dieu se vouloit seruir de ce moyen, pour establir les Monarchies. Maintenant qu'elles sont appuyees sur les pilotis d'vne lõgue possession, il ne les faut esbrãler, mais plustost les affermir par vne bonne paix. Le grand Solyman, donnoit liberalement des Royaumes, disant qu'il estoit sassasié de tant de gloire que la vertu de ses predecesseurs & la sienne luy auoit acquise. Peut-estre il auoit appris cela de Cæsar, qui estoit attedié de triomphes, & n'en vouloit plus. Quoy que ce soit il faut se lasser de mal-faire. Remettons l'espee au fourreau. Il n'est pas question d'exercer des inimitiez immortelles. Nous auons excité assez d'orages. Il est temps de donner le calme & la serenité à ce grand Ocean, en y iettant l'huile de reconciliation parfaite. Cela depend des vos Majestez, Grands Monarques. Vous pouuez appaiser tous les troubles du monde, & ranger vos

peuples à l'obeïssance des loix de nature, & des vostres. Que demandez vous d'auantage ? La paix vous entretient en grandeur, en respect, & en seureté : au contraire la guerre diminuë toutes ces choses, & souuent les oste tout à faict, auec l'honneur & la vie. Quant vous auriez subiugué tout le monde, ce qui n'est iamais arriué à personne, & iamais n'arriuera, en fin vous seriez contraincts de vous reposer, attendu que la guerre se fait pour auoir la paix. Ce que vous feriez en la Monarchie de l'vniuers, faites-le en celle qui est entre vos mains. Vous voyez le peu de profit que vous faites par armes, & si vous gaignez quelque ville, dans peu de temps vous la perdez, ou bien vne autre qui valoit mieux : & souuent apres auoir deffaict vos ennemis, rauagé leurs terres, la necessité vous force d'entendre à vne paix, ou trefue, par faute de viures, ou par vne maladie, qui depeuple vne armee, & faict perdre le fruict d'vne conqueste laborieuse, laquelle couste ordinairement plus cher, que si on l'eust acheptee à beaux

deniers cōtens. A ce propos il me souuient de celuy qui disoit au Roy de Portugal, lors qu'il deliberoit de passer en Afrique, que pour vne telle expedition, il falloit vn monde d'hommes, vn monde d'argēt & de viures. C'estoit bien representer en peu de mots les difficultez & hazards de la guerre. Octauian Auguste, le plus grand Monarque qui fut iamais, ne conseilloit point d'entreprendre vne guerre, s'il n'y auoit plus de profit en gaignant la victoire, que de dommage en la perdant, & disoit que faire autrement c'estoit pescher auec vn hameçon d'or. C'est pourquoy les Scythes manderēt à Cyrus Roy de Perse, qu'ils s'estonnoient qu'vn si riche Prince les attaquoit de gayeté de cœur, sans auoir esté aucunement offensé, veu qu'il hazardoit en ce faisant son estat, pour auoir vn meschant pays, où il n'y auoit rien à gaigner, partant qu'ils n'attendroient point sa venuë & qu'ils iroient volontiers au deuāt, puisqu'ils voyoiēt l'esperance d'vn si beau butin : à quoy ils ne manquerent pas. Les Suisses faisoient la mesme remonstrance au der-

nier Duc de Bourgongne. Si d'auanture vous nous surmontez, luy disoiẽt ces pauures gens, vous n'en amenderez pas beaucoup, attendu que les esperons de vos gensdarmes & les mords de bride de leurs cheuaux, valent plus que toute nostre cheuance. Cela doibt seruir d'aduertissement à tous Princes, principalement aux plus puissans, de ne tenter point la fortune de la guerre, qui peut diminuer plustost leur Empire, que l'aggrandir. Qu'ils ne desirent donc point de nouuelles Seigneuries, de peur qu'ils ne perdent les presentes. Ils ont acquis vne felicité : Il ne reste que de la mesnager, à l'exemple d'Auguste, lequel ayant pacifié les troubles, se mit à faire de bonnes loix, & voyant qu'il estoit asseuré cõtre l'estranger, pourueut aux desordres qui pouuoient arriuer au dedans de son Empire. Car ce n'est pas assez d'empescher le mal de dehors : le domestique est plus à craindre. Apres donc que les Princes seront tous d'accord, chacun d'eux pouruoiera aux affaires de sa Monarchie, à ce que les deportemens de ses subiects n'enta-

ment poinct le corps de ceste vnion, que nous taschons moyenner. Ce faisant, non seulement il obligera le public, en trauaillant de sa part à l'entretien de la paix generale, mais aussi il asseurera son estat, preuenant par vne bonne police les inconueniens qu'apporte le desreiglement des mœurs & licence effrenee. Ie serois du Philosophe, si ie mettois en auant les enseignemens notables sur ce subiect : mais il n'est besoin de retracer vn discours dont les liures sont remplis. Ie toucheray seulement sept ou huict poincts, qui me semblent necessaires, pour contenir les peuples en leur debuoir, & leur oster toute occasion de tumulte : à sçauoir vn gouuernement moderé, punition des malefices, recompense des merites, nourriture des pauures, reglement de procez, prouision publique de grains, recreation licite, & la Censure. Vn estat se porte bien, quand toutes ces choses s'y rencontrent : dont la premiere importe grandement, tant pour le salut du peuple, que pour celuy du Monarque. Car il ne peut estre asseuré en-

tre ses subiects, s'il ne gaigne leur affection par vn gouuernement reglé selon les loix de la raison naturelle, à laquelle tout hõme sans exception doit obeïssance. Et ceste submission ne deroge point à la souueraineté, au contraire elle affranchit vn homme des vices qui luy causent vne fascheuse seruitude. C'est regner, que de commander à ses cupiditez : Chacun peut gaignér aisemẽt vne telle Monarchie, mais les Princes en doibuent estre d'autant plus soigneux, qu'ils ont vne puissance absoluë. Theopompe Roy Lacedemonien n'auoit pas besoing d'establir des Ephores pour le contreroler. Il deuoit plustost se donner la loy, que de la reçeuoir de ceux qui pouuoient faillir autant que luy. L'authorité Royale ne depend d'aucun superieur: Aussi elle demande vn naturel noble, vertueux, qui conforme son gouuernement à celuy du grand Souuerain, & ne preste point l'oreille à ces flatteurs, qui font à croire aux Princes que tout leur est permis, & les incitent à la tyrannie, comme si estre Empereur ou Roy n'estoit autre chose que piller,

massacrer, paillarder, & faire mal en toute asseurance a la façon des voleurs. Le Monarque legitime ne se comporte pas ainsi, & considere que le plus grand honneur qui luy puisse arriuer c'est s'abstenir de mal faire en ayant la puissance, & qu'il ne doibt traicter ses subiects comme esclaues, ou pour le moins imiter les Parthes, qui cherissoient leurs seruiteurs comme leurs propres enfans. Ce qu'il fera en espargnant leur vie, leur honneur, & leur bien. On cognoist en l'vsage de ces trois choses la difference entre le tyran & le Prince legitime. Cestuy-cy laisse ioüir ses subiects paisiblement de leurs possessiōs: que s'il en tire du profit, c'est pour subuenir aux necessitez publiques, & non pas pour entretenir ses plaisirs. Il n'attente point sur leur vie, il ne fait point bresche à leur honneur en la personne de leurs femmes. Le Prince tyrannique se iouë de tout cela, & croit que sa felicité gist en la violence. En quoy il s'abuse. Car vn Empire violent ressemble aux torrens rapides qui ne font que passer, & celuy qui est moderé, à ces petites pluyes qui

arrousent doucement la terre, & durent longuement. Aussi vn bon Prince gaignant le cœur de ses subiects n'a que faire de craindre de leur part. Le tyran est plein de deffiance, voyant qu'il est hay iustement des siens, qui cherchent occasion de s'en deffaire. Et c'est ce qui a ruiné en partie les Roys & Potentats des terres neufues, d'autant qu'ils tourmentoient leurs subiects de corruees intolerables, & les gouuernoient comme bestes, occasion pourquoy ces pauures malheureux ne firẽt pas beaucoup de resistance aux Hespagnols, qui leur donnoient esperance de meilleur traictement. Que le Prince se serue de ses subiects auec le plus de moderation qu'il pourra, qu'il ne tourmente point leurs corps, dont-il a affaire, qu'il n'exige point des tributs insupportables, attendu qu'il ne peut auoir profit n'y honneur en la pauureté de son peuple: qu'il chasse de sa cour les flatteurs & inuenteurs de subsides, qui corrompent la bonté naturelle des Monarques, & les mettent en mauuais mesnage auec leurs subiects. C'est par ces gens-là qu'il faut commencer la

punition des malefices qui eſt le ſecōd expedient pour maintenir la paix. La douceur eſt bien requiſe en celuy qui commande, mais en icelle comme en toute autre choſe il faut garder mediocrité: autrement elle eſt preiudiciable. Et afin de ne point abuſer des paroles, ce n'eſt pas douceur que pardonner aux meſchans: c'eſt cruauté, pource que l'impunité les rend audacieux, & fomente leur malice. Archidamidas voyant qu'on loüoit Charilaüs Roy de Sparte à cauſe de ſa clemence, Comment ſeroit-il bon Prince, dit-il, veu qu'il n'eſt point ennemy des meſchās? Il auoit raiſon. Car vn homme de bien naturellement abhorre le vice: Ce qui eſt notamment loüable en vn Monarque, comme en Alexandre Seuere, qui hayſſoit tant les larrons, qu'il ne les pouuoit ſeulement regarder ſans nauſee. Et l'Empereur d'Orient Andronique, bien qu'il fut d'ailleurs reprehenſible, auoit neantmoins ceſte vertu de punir rigoureuſement les crimes, & cōtenoit tout le monde en ſon deuoir, ſpecialement les gouuerneurs & officiers qui eſtoient contraincts de marcher droict, ſi bien que le peuple ne fut

iamais si content. Mais le faict de Iustin second est notable, lequel voyant les outrages que le peuple enduroit des grands, se resolut d'y remedier : à ceste fin crea vn grand Preuost, auquel il donna la Souueraine authorité de iustice. Cestuy-cy ne fut pas si tost entré en l'exercice de sa charge, qu'il fut aduerti de l'iniure qu'auoit faict vn Seigneur qualifié à vn pauure homme. Il luy enuoya faire commandement de cõparoistre par deuant luy, & d'autant qu'il n'en tenoit compte, l'alla querir iusques dans le Palais : & encore qu'il fust à la table de l'Empereur, neantmoins à la veuë d'iceluy il emmena le criminel,& luy fit son procez,sans empeschement ou opposition quelconque. O si cela estoit pratiqué , qu'vn Estat seroit heureux ! qu'vn Prince seroit aimé des siens,& honoré des estrãgers!Ce n'est rien que d'auoir vn Royaume : si la iustice n'y est gardee, si les principaux officiers ne sont rangez à leur deuoir,il perd son nõ,& deuiẽt vn brigandage. Ne sçauons nous pas que l'Empereur Romain a perdu presque toute sa Monarchie par la faute de ses Lieutenãs,qui tyrãnisoiẽt ses subiects?

S'il les eust chastié, sur les iustes plaintes qu'on faisoit d'eux, son Empire ne seroit reduict au petit pied comme il est à present. Qu'est-il besoin de nommer les autres, qui ont perdu les plus beaux fleurons de leur couronne par l'insolence de leurs officiers ? Vn Prince doibt auoir l'œil sur les deportemēs de tous ses subiects, mais particulierement il est responsable de ceux à qui il donne les grandes charges. Toutes leurs actions, bonnes ou mauuaises, luy sont imputees. Ceux-cy estans reglez il est aisé de venir à bout du reste, & n'y a si meschant ny desesperé, qui ne trēble, quand il voit punir vn magistrat, vn Capitaine, ou autres personnes de qualité. C'est le plus bel œuure d'vn Monarque de prēdre en sa protection le menu peuple, & le garantir de l'oppression des grands, qui abusent de leur force, & ne l'employent qu'à violenter les plus foibles. Quant aux autres petits voleurs & meurtriers, il les faut aussi punir sans remission. Et d'autant qu'ils ont accoustumé apres auoir faict leur coup, de quitter le pays, il faudroit leur iouër vn pareil tour, que

fit Mahomet second au massacreur de Iulian de Medicis, qui s'estoit retiré à Constantinople. Le grand Seigneur le renuoya lié & garotté à Florence. Par ce moyen les meschans seroient bien estõnez, voyans que tout le monde leur fermeroit la porte, & qu'ils n'auroient aucun asyle. Ie sçay qu'il ne faut pas chasser les estrangers, & que c'est l'honneur d'vn Monarque de reçeuoir amiablemẽt ceux qui implorẽt sa misericorde, & se mettent soubs sa protection : mais cela se doibt entẽdre des marchands, ou de ceux qui sont affligez, & poursuiuis à tort, non pas des traistres, seditieux & assasins, qui troublent le repos public, & tiennent le premier rang entre les meschans. Telles pestes sont indignes de compassion. Et qui voudroit auoir de tels hostes ? Comment vn Roy seroit-il asseuré, s'il reçeuoit ceux qui auroient fait banqueroute à leur patrie ? I'entends les seditieux, en la punition desquels tous les Monarques ont interest, tant s'en faut qu'ils leur doibuent donner aucun lieu de refuge. Autrement ils attirent vn malheur sur leur estat, &

donnent occasion à leurs propres subiects de tramer hardimẽt quelque nouueauté. Certainemẽt il n'y a crime plus punissable que la sedition, ny qui aye besoin de plus de precautions, pour autant qu'elle est fort diuerse & a plusieurs visages. Tantost elle mõstre vne face riante, qui promet vne douce liberté, tantost elle se pare d'vn habit Religieux, ou d'vn masque de iustice. Aucunefois elle n'a qu'vne teste, & ailleurs (chose mõstrueuse) vous luy en voyez cent mille. Faut esclarcir les particularitez de ce mal, afin de luy appliquer plus aisement les remedes. Il est certain que toutes seditions se formẽt ou par l'entreprise ambitieuse de quelque chef & conducteur remuant, ou par vne esmotion generale du peuple. Vn particulier seditieux descouure son ambition directement, ou obliquement. Directement, lors que de viue force il veut empieter l'Estat, à quoy plusieurs occasions luy peuuẽt frayer chemin, notamment l'imbecillité de celuy qui cõmande. C'est ce qui a perdu Childeric le dernier des Merouingiens, qui fut confiné en vn cloistre par

Pepin, du consentement des François, à cause de sa nonchalance. Pour vn mesme subiect Charles le simple a esté degradé, & sa posterité n'a pas esté plus heureuse. Le remede de ce mal depẽd du Prince qui en est la cause. Qu'il se face aimer par sa bonté, respecter par sa vertu, il se garantira de toutes entreprises. Mais s'il se laisse emporter aux violentes passions de cupidité & de cholere, il court fortune, & encore plus s'il se rend contemptible par vne vie oisiue & effeminee. Alors les estrãgers luy feront la loy, ses subiects s'emanciperont de son obeïssance, principalement ceux qui auront quelque credit & authorité, cõme il arriua aussi à nos Roys sur le declin de la race de Charlemagne, quand la France fut desmẽbree par l'ambitiõ des gouuerneurs qui s'impatroniserent de leurs prouinces, abusans de la simplicité de leurs maistres. Et au mesme temps quelques Seigneurs d'Italie se cantonnerent, & s'approprierent les places où ils auoiẽt cõmandement, cõme les Ducs de Beneuẽt, de Friul & de Spolete: ce que les autres depuis ont fait à leur exemple,

au grand mespris & dommage des Empereurs. Il est vray que les affaires qu'ils auoient au pays de leur residence, auec la disgrace des Papes, les empeschoient beaucoup de rembarer ces roitelets : car vn peuple reuesche & libertin est mal-aisé à tenir quand il ne voit point son Prince, & secouë le ioug à la premiere commodité qui se presente. Les Empereurs Grecs l'ont esprouué, qui ont esté contraincts d'abandonner l'Italie, & permettre à vn Goth Theodoric de s'en declarer Roy, ne pouuans la retenir pour eux. Les Roys de France & d'Allemagne apres la chasse des Lombards, n'y ont pas mieux faict leurs affaires, & ont cogneu que le sommet des Alpes estoit trop haut pour faire voler leur authorité par dessus : Que si par quelque vent de fortune elle a esté poussee iusques là, elle n'y a pas demeuré long temps. Pour confirmer ce propos de l'Historien, *Qu'il est plus malaise de garder vne prouince que de la subiuguer* : attendu que la conqueste ne gist qu'en la force. Mais la conseruation depend encore de la prudence des victorieux, d'vne

d'vne felicité continuelle, & de la bonne affection des ſubiects, qui ſont trois choſes bien rares: principalement ceſte derniere, en laquelle il n'y a pas beaucoup d'aſſeurance, ſi la perſonne du Prince eſt eſloignee de ſon peuple, cõme il aduient neceſſairement en vne grande Monarchie, dont les pieces ne ſont pas iointes enſemble. Car il eſt mal-ayſé d'aymer ou reſpecter vne choſe qu'on ne voit point. Ce qui occaſionna les Heſpagnols d'offrir leur Royaume au Duc de Calabre, voyans que Charles cinquieſme leur legitime ſeigneur eſtoit diſpoſé à cauſe de ſa dignité Imperiale de reſider en Allemagne. Et n'y a rien à mon aduis qui aye plus enhardy les Flamans & Hollandois de ſe mutiner contre Philippe ſecond Roy d'Heſpagne, que la crainte d'eſtre expoſez à l'auarice & cruauté de ſes Lieutenans. Ils conſideroient que telles gens ont accouſtumé de ſe licentier, quand ils ſe voyent eſloignez de leur maiſtre, auquel ils font ſouuentesfois paſſer la plume par le bec. Occaſion pourquoy le Roy d'Heſpagne n'a point de Viceroy aux Indes qui y

demeure plus de trois ans, sçachant bien que l'homme affriandé à la domination, se laisse facilement emporter à l'entreprise d'vne vsurpation & defection manifeste. Dont il ne faut pas s'estonner, puis que l'ambition arme le fils contre le pere. Henry Roy d'Angleterre fut attaqué par ses enfans à la suscitation de sa femme Eleonor. Loys onziesme donna bien des affaires à Charles septiesme. Loys premier fut encore plus mal traitté par ses enfans, qui le depossederent & mirent en vn Monastere. Henry cinquiesme osta l'Empire à son pere : Andronique le ieune à son ayeul. Adolf emprisonna son pere Arnaul Duc de Gueldres : & comme le Duc de Bourgongne taschoit de les accorder moyennant six mille florins de pension & le tiltre de Duc qui demeureroit au bon homme durant sa vie, le reste estant en la libre disposition d'Adolf, *i'aymerois mieux*, dit ce fils desnaturé, *auoir ietté mon pere en vn puits, & m'estre ietté apres, qu'auoir faict cest appointement. Il y a quarante trois ans qu'il est Duc : il est bien temps que ie le sois. Volontiers luy lair-*

ray-ie trois mille florins par an , à condition qu'il n'entre iamais dans la Duché. L'ambition eſt aueugle, elle n'a aucun reſpect d'amitié ny de parenté. Le Preſte-Ian preuoyant cela, tient enfermez dans vn chaſteau tous les Princes de ſa race ; de peur qu'ils n'attirent par leur authorité ſes ſubiects, à quelque rebellion. Mais telle couſtume eſt barbare, & encore plus celle des Ottomans, qui font mourir leurs freres afin de regner plus librement. Vn Monarque aſſeurera bien ſon eſtat ſans toutes ces cruautez. En qui ſe pourra-il fier, s'il s'eſtrange de ſes enfans ? Qui luy ſera amy s'il ſe deſfaict de ſes plus proches ? Ne vaut-il pas mieux gaigner leur affection, & leur donner vn appointement conuenable à leur qualité, ſuiuant l'exemple des anciens Empereurs, qui faiſoient part de la ſouueraine puiſſance à leurs prochains heritiers, & les admettoient pour compagnons en l'Empire, afin de leur oſter tout meſcontentement? Ce ſeroit choſe eſtrange & monſtrueuſe de voir vn Prince

attaqué par son fils ou son frere, ausquels il feroit tant d'honneur & si bon traictement. Ie sçay bien qu'on accuse Loys le debonnaire d'imprudence d'auoir trop aduancé ses enfans: mais son malheur ne vint pas de là. Le peu de capacité qu'il auoit aux affaires du monde, la cruauté dont il vsa à l'endroit de son nepueu Bernard Roy d'Italie, & autres Seigneurs qui l'auoient assisté, l'affection qu'il portoit à son fils dernier, au mespris de ceux du premier lict, auec l'arrogance de sa seconde femme qui disposoit à son plaisir de luy & du Royaume, furent les principaux motifs de la rebellion. En somme, à vn tel exemple i'en puis opposer dix totalement contraires, qui monstrent que le bon sang ne peut mentir, & qu'il est moins dangereux à vn Roy d'entretenir vn Prince de sa race, que d'esleuer les estrangers. Car ceux-cy ayans moins d'obligation naturelle au Souuerain, luy portent aussi moindre affection, si bien que le desir de regner les pousse plus facilement à entreprendre contre l'estat, quand ils ont la force en main, & quelque beau pretexte.

C'eſt l'ordinaire des ambitieux de pallier leurs deſſeings d'vne apparence de zele & charité, d'auoir le bien public & reformatiõ de l'eſtat en la bouche, mais l'experience a touſiours monſtré qu'ils n'auoient rien moins dans le cœur. Et comment ſeroit-il poſſible que les grands vouluſſent procurer le ſoulagement du peuple puis qu'ils le foulẽt aux pieds, & ne font non plus ſcrupule de battre ou tourmẽter vn villageois & habitant de ville, que ſi c'eſtoit vn chien, ou quelque beſte de voiture? Et pour rendre telle iniuſtice plus legere, tournent en deriſion ces noms de Bourgeois, contadin & manant, leſquels ils ont en tel meſpris, qu'ils rebutent leur conuerſation, ſe ſcandaliſent de leur rencontre, & ſe deſguiſent en toutes façons, afin de ne point reſſembler à ceux qu'ils appellent vilains. Ils voudroient n'auoir rien de commun auec eux. Ils ſont faſchez de reſpirer vn meſme air, d'auoir vne meſme figure. Ils formeroient volontiers complainte de ce que Dieu a donné eſgallement à tous vn meſme Ciel pour aſpect, vne meſme terre pour fondemẽt.

Vn peuple seroit bien sot, de seconder l'ambition de telles gens. Aussi les villes ne les veulent point receuoir, les paysans fuyent deuant eux, il n'y a que les mal-contens qui les suiuent. Ceux qui ont acquis reputation de pieté ont beaucoup plus de credit enuers le peuple pour l'induire à quelque nouueauté. Tesmoing l'Hermite Schacoculis, qui apres auoir bien ioüé son personnage l'espace de 7. ans en vn desert, ou il estoit visité comme vn sainct homme, mesmement par l'Empereur Baiazeth, qui luy enuoyoit des presens, finalement leua le masque, & se declarant autheur d'vne nouuelle secte, amassa tãt de partisans, qu'al'ayde d'iceux il s'empara de plusieurs villes, defit vn Bascha & le fils de Baiazeth, & eust passé bien plus outre s'il n'eust irrité le Sophi. Quelque temps apres vn certain Calender par vne deuotion simulee esbranla toute la Natolie, & tint les Turcs en ceruelle, iusques à ce qu'il fut aterré en bataille rangee. N'est-ce pas le chemin que prit Elmahel Affriquain, pour faire la guerre à son maistre le Roy de Marroc, & luy rauir le sceptre & la vie? Le respect de religion

a vne extreme puiſsãce ſur nos eſprits: Depuis qu'vn homme a le bruit de viure ſainctement, il perſuade tout ce qu'il veut au peuple, ſur tout quãd il eſt doüé d'vne eloquẽce & grace de bien dire. Arrius & Mahomet ſe ſont ſeruis de tels inſtrumẽs, pour fonder leur doctrine. Et de plus fraiſche memoire, Luther & Caluin, quel meſnage ont-ils faict par leurs langues & eſcrits, ſous couleur de reformer les abus de la Chreſtiẽté? Il faut preuenir telles gẽs, & leur deffẽdre de dogmatiſer ny en public ny en particulier, ſur peine de punition rigoureuſe. Car ils attirent le peuple qui ſe laiſſe ayſement emporter à l'apparẽce d'vne pieté, auſſi bien qu'à l'eſpoir d'vne liberté ou cõdition meilleure. Ce ſont deux eſperõs que les factieux dõnẽt à cét animal de pluſieurs teſtes, pour le mettre en campagne, luy repreſentãt la douceur de l'egalité Democratique, & les violẽces de la Monarchie. En quoy ils n'ont pas grande difficulté, attendu que les peuples ne portent pas volõtiers le ioug des Princes, principalement des exacteurs ou tirãs. Et de vray les Princes ſe rendent aucunefois odieux & inſupportables.

Mais souuent la faute viẽt des subiects, qui les irritent par vne superbe mutinerie, & veulẽt reigler vn pouuoir qui ne reçoit point de limites. Les Souuerains ne doiuent point estre contrerolez en leurs actions. S'ils font mal, c'est à celuy qui les a establis de les chastier, non pas au peuple qui leur doibt toute obeïssance. Puis qu'ils ne releuent que de Dieu, & qu'ils sont ses Lieutenans, c'est temerité aux hõmes de leur faire rendre compte : c'est vn sacrilege de murmurer contre eux, d'attenter à leur estat ou à leurs personnes. Les plus sages sont de cest aduis, & la doctrine chrestienne specialement nous exhorte de reuerer nos Roys & superieurs, sans aucune distinction pour ce regard des bons & des mauuais. De cecy nous en auons vn notable exemple en Dauid qui ne voulut iamais toucher son ennemy Saül Prince furieux & tyrannique, qui l'auoit persecuté cruellement, & en hayne de luy, auoit tué Achimelech, & tous les sacrificateurs de Nobe auec leurs femmes & enfans: Nonobstant Dauid l'ayant eu par deux fois entre ses mains, a estimé qu'il n'e-

ſtoit permis de l'offencer, & a empeſché ceux qui le vouloient faire, diſant qu'il n'outrageroit iamais celuy que Dieu auoit ſacré. Et peut-on trouuer vn Roy qui aye tant tyranniſé ſes ſubiects que Nabuchodonoſor ? Apres auoir forcé Hieruſalem, pillé les maiſons d'icelle, raſé les murailles, il maſſacra vne grande partie du peuple, & emmena le ſurplus captif en Babylone, où il fit faire ſa ſtatuë, auec commandement à tous de l'adorer, ſur peine d'eſtre bruſlez tous vifs : ce neantmoins les Prophetes de ce temps là crioient apres le Roy de Hieruſalem Sedechie, pource qu'il s'eſtoit reuolté contre ſon Souuerain, & exhortoient les Iuifs tranſportez en Babylone de prier Dieu pour la proſperité dudit Nabuchodonoſor & de ſes enfans. Si ces raiſons ne nous eſmeuuent, l'euenement qui eſt le maiſtre des imprudẽs, a touſiours monſtré que les reuoltes eſtoient inutiles, & que les rebelles au lieu d'amender leur marché tomboient le plus ſouuent de fieure en chaud mal. Qu'ont gaigné les Florentins en la mort d'Alexandre de Medicis ? Quel profit ont

fait les Gaulois de ſe reuolter contre Charles cinquieſme ? On alleguera peut-eſtre les Suiſſes qui ſe ſont emancipez heureuſement, & auſſi les Hollandois. Quant à ceux-cy, l'aſſiete de leur pays propre pour la defenſiue, l'alliance de leurs voiſins, & ſur tout l'eſloignement du Roy d'Heſpagne, ſont les piliers de leur republique, laquelle neantmoins ſeroit en grand branſle, ſi ce Prince vouloit tourner toutes ſes forces contr'eux. Pour le regard des Suiſſes, leur vnion, & ſuffiſance au fait des armes, & le peu de richeſſes qu'ils ont, ne donnent pas grande enuie de les aſſuiettir & remettre au train de la Monarchie, de laquelle ils ont eſté ſi mal traictez, que l'on ne peut iuſtemẽt imputer ce qu'ils ont fait à vne rebellion, mais pluſtoſt à l'inſolence des gouuerneurs qui ſe licentioient d'attenter non ſeulement à leurs biens, mais à leurs perſonnes & à leurs femmes. La plus part des peuples ne ſe contient pas és limites d'vne ſi iuſte deſenſe, ils ſe mutinent pour vn impoſt, pour l'aduancement d'vn fauorit, vn mauuais gouuernement, comme ſi ces maux eſtoiẽt attachez à la Monarchie,

& ne ſe trouuoient pas auec plus d'excez en l'eſtat democratique, où les brigues, corruptions, partialitez, & impunitez de crimes ſont ordinaires, ou les plus beaux harangueurs font ce qu'ils veulent, les vertueux ſont ſuſpects, les magiſtrats peu reſpectez, les factieux aduancez, la iuſtice venduë au plus offrant, & negligemment adminiſtree. Tout cecy ſe remarque és republiques d'Athenes & de Rome, les plus floriſſantes qui furent oncques. Les citoyẽs eſtoiẽt touſiours aux priſes, les riches cõtre les pauures, les nobles cõtre les roturiers: & aux aſſẽblees de ville s'entrebattoiẽt à coups de pierre. En ſuitte maſſacre, pilleries, & cõfuſion, ſi que la plus grande tyrannie n'euſt pas faict la moitié de ces maux, auſquels ils n'ont point eſprouué de meilleurs remedes, que la domination d'vn ſeul hõme. Pareillemẽt les Florẽtins depuis qu'ils ſe ſont gouuernez eux meſmes n'õt veu que des changemens & deſordres en leur ville, les maiſons bruſlees, les ruës pauees de corps morts & autres tragedies, qui ont cõtinué iuſques à ce qu'ils ont eſté ramenez à la Monarchie. Ceux de Genes n'ont eſté gueres plus

heureux en leur liberté, & seroient encore acharnez les vns cõtre les autres, s'ils ne craignoient leur protecteur. Et on sçait bien ce que vaut la protection d'vne ville à vn Prince voisin & puissant. Si les Republiques pour se garantir de ruine, ont recours à l'authorité d'vn Souuerain, les peuples qui y sont accoustumez ne s'en doiuẽt departir, pour aucun pretexte ou occasion que ce soit. La tyrannie est fascheuse, ie le confesse, mais la fureur & confusion populaire est encore plus à craindre, d'autant qu'ell' a vne cause permanẽte, à sçauoir l'humeur du peuple, variable, ignorant, cruel, amateur de nouueauté, qualitez qui luy sont & seront tousiours naturelles. Au contraire, la tyrannie se passe, & souuent vn meschant Prince se corrige soy-mesme sans contraincte, comme Auguste & Tite. ou bien il s'aredie des occupatiõs publiques, comme Sylla, & Diocletian, qui renoncerent de leur bon gré à l'Empire. Il faut donc endurer de telles gens, comme on souffre la sterilité d'vne annee, en attendant vn meilleur temps. Car la vicissitude estant perpe-

tuelle aux affaires du monde, le mal ſuccede au bien, le bonheur à l'aduerſité, & apres l'orage d'vn iniuſte gouuernement, on voit reluire le ſerein d'vn regne doux & paiſible. Si le peuple entroit en ceſte conſideration, ou s'il en eſtoit capable, il ne ſe porteroit pas ſi ayſément aux ſeditions. Mais il faut aduoüer que les hommes augmẽtent bien leurs miſeres par impatience & delicateſſe. Ils ne ſentent pas ſi toſt le moindre mal, qu'ils veulent y appliquer vn violent remede. Ils abboyent apres la tyrannie, laquelle neantmoins ils exercent en leurs maiſons impunément. Ne voyons nous pas les iniuſtices que font les maiſtres à leurs valets, les peres à leurs enfans, les precepteurs à leurs diſciples? C'eſt vn vice cõmun d'abuſer de ſa puiſſance, & ſe monſtrer inſolent à l'endroit de ſes inferieurs. Ie ne dis cecy pour excuſer les mauuais Princes, qu'on ne peut trop vituperer, mais pour monſtrer qu'il vaut mieux auoir vne teſte catarreuſe que de n'en auoir point du tout, & que la tyrannie ne diſpenſe pas les ſubiects de l'obeïſſance qu'ils doiuẽt à leurs Souuerains:

encore moins la dissipation des finances, & l'iniuste distribution des loyers. Il faut en tel cas proceder par humbles remõstrances, & representer au Prince la consequence de ces abus, non pas en demander reformation les armes au poing, comme on a accoustumé de faire, au grãd preiudice du peuple, qui est plus ruiné par les soldats en six mois qu'il ne seroit par vn mauuais gouuernement de dix annees. La guerre n'est pas vn remede aux maladies d'estat, notamment celle qui s'entreprend cõtre son Souuerain. Il n'en doit point dõner d'occasiõs, mais pour s'en garãtir, il luy sera expedient d'auoir tousiours vn bras armé, afin de tenir en crainte les rebelles qui deuiennent audacieux, quand ils voyẽt vn Prince accompagné trop simplemẽt, & ne se defiãt de personne. Iules Cesar ne fut pas bien aduisé, de cõgedier sa garde: Iustiniã se trouua mieux d'auoir les soldats aupres de luy en la sedition de Bizãce, en laquelle les mutins auoiẽt esleu vn nouueau Empereur, qui fut tué auec 40. mille habitans. Nous pouuõs iuger à quelle extremité il fut reduit, puis

qu'en ſa ville capitale il fut cõtraint de faire vn tel carnage, & s'il n'euſt eu des forces pour rembarrer les factieux, il eſtoit perdu, cõme auſſi Coſme de Medicis, eſtoit en dãger de perdre sõ eſtat, s'il ne ſe fut courageuſement opposé aux mutineries des Florentins. Le populas eſt fier & inſolent à l'endroit de ceux qui ne peuuent reſiſter : il faut luy monſtrer les dents, ſi on veut en auoir raiſon. Et ce meſme moyen ſeruira contre les particuliers qui voudront remuër l'eſtat. Ils ne l'entreprendront pas ſi hardiment, quand ils verrõt leur Souuerain tout preſt de remedier aux rebelliõs, & d'ẽ chaſtier les autheurs. Qu'il monſtre ſeulement la verge, ou le baſton, les plus grands ſerõt ſouples à ſes cõmandemens, & n'oſerõt l'offenſer. Et pour mieux encore pourueoir à ſa ſeureté, qu'il ne dõne iamais puiſſance abſoluë à vn autre, de peur qu'il ne luy arriue comme à nos premiers Roys qui furẽt en fin debuſquez par les Maires du Palais, auſquels ils laiſſoient tout faire, afin de mener à leur ayſe vne vie caſaniere. Faute ſignalee en vn Monarque, qui doit mourir debout, c'eſt à dire en actiõ, non pas

en oisiueté, disoit l'Empereur Vespasian. Et iaçoit qu'il aye besoing d'officiers & Lieutenans, neantmoins comme le Soleil communique ses rayons aux moindres estoilles sans diminutiõ de sa lumiere, aussi il ne doit iamais departir son authorité, qu'il ne retienne par deuers luy le grand ressort des affaires. Que si d'auenture il voit vn sien vassal auoir desia acquis du credit pour ses richesses, ou pour la noblesse de son extraction, il luy doibt deferer plus d'honneur que de puissance. Quand il le fera grand maistre, chef de son conseil, gouuerneur de sa ville capitale, ce sont offices de peu d'effect, mais honorables & dignes des premiers Princes d'vn Royaume. La Connestablie, Admirauté, & les grands gouuernemens sont mieux en la main des autres Seigneurs de moindre qualité: car c'est vne sagesse politique de donner aux vns plus d'honneur, aux autres plus de puissance, afin que tous soient contens, & le Souuerain plus asseuré, qui ne doit tant craindre les desseings d'vn simple gentil-homme, que d'vn autre plus puissant & renommé. C'est pourquoy

pourquoy Auguste ne donnoit point le gouuernement d'Egypte aux Senateurs, craignant qu'ils ne s'emparassent de ceste riche Prouince, & si importante à l'Empire. Aussi la charge de grand Preuost, qui pouuoit autant luy seul, que le Connestable, grand maistre, Chancelier, & Capitaine des gardes tous ensemble, n'estoit donnee sinon qu'aux Cheualiers Romains, & mesme estoit distribuee esgalement à deux personnes, afin que l'vn fut contrequarré par l'autre, & retenu en son deuoir par vne crainte mutuelle. On ne peut employer trop de precautions à l'encontre des seditieux, lesquels il faut non seulement preuenir, mais aussi punir sans aucune misericorde. Or il y a d'autres personnes, qui n'attaquẽt pas si apertement le public, & neantmoins sont tres-dangereuses, comme les faitneans, querelleux, prodigues, & ioüeurs, lesquels ne sont pas reputez criminels, encore qu'ils ne vallent gueres mieux. Nous auons parlé des faitneans. Les querelleux ont vne grãde disposition à mal faire: ils ne demãdent que la guerre, & lors qu'ils n'ont

point d'ennemis publics, ils en font de particuliers. Ce vice est ordinaire aux peuples de Septẽtriõ, qui sont fiers, insolens, & ne peuuent viure sans battre ou quereller quelqu'vn : à quoy il faut remedier. Car ou ils attaqueront, cõme il arriue le plus souuent, vn hõme imbecille, & alors ils luy feront premierement mille indignitez, puis apres en auoir eu le passetemps, ils viendront à vne aperte iniustice: & par ce moyen le respect du Prince & des loix sera diminué, dont s'ensuiura vne confusion ineuitable. Ou bien ils s'addresseront à vn hõme de courage, & lors ils viendront aux mains, & s'ils ont du credit ils embarasseroñt en leur querelle leurs parẽs & amis: ce qui est de perilleuse cõsequence. Il n'y a qu'vn remede singulier à cela. C'est de cõtraindre les querelleux à vne satisfaction competẽte à l'endroit de ceux qu'ils aurõt offensé. Ie dis satisfaction cõpetente, c'est à dire proportiõnee à l'iniure receuë. Car vn qui aura donné des bastonnades doit vne satisfaction plus ample, que celuy qui aura donné vn soufflet, ou vn desmenty. Et d'ailleurs, vn affront faict

à vn Seigneur ou Magiſtrat, eſt plus puniſſable, que s'il eſtoit faict à vn sauetier ou portefaix. La diſtinction des perſonnes diuerſifie vn meſme fait, & le rend plus atroce ou plus leger. Et ceſte conſideration eſt remiſe à la prudẽce des iuges. Mais pour ne point diſſimuler, ils font trop bon marché de l'honneur d'autruy, & ne puniſſent pas aſſez rigoureuſement les inſolences. Vn effronté impudent qui aura outragé quelqu'vn, en ſera quitte pour vn empriſonnement de deux ou trois iours, & s'il a des amis, il n'y ſera pas trois heures. On luy fera ſeulement faire quelque petite ſatisfaction verbale, auec condãnation de deſpens: cepẽdant les coups de baſtõ ſont ruez, & la honte demeure au battu. Qui fait que pluſieurs ne pouuans auoir autre raiſon, sõt cõtraincts d'appeller les ennemis pour ſauuer leur honneur. De là viennẽt tant de duels ſi ordinaires aujourd'huy, principalement en France, & que nos Roys taſchẽt d'empeſcher: mais ils n'y paruiendront iamais, s'ils n'ordonnent vne plus grande ſatisfaction à celuy qui aura eſté offenſé

en sa personne ou en son honneur. C'est bien faict de chastier ces escrimeurs à outrance, de les traicter ignominieusement apres leur mort, confisquer leurs biens, & les appliquer aux causes pieuses. Mais il faut oster la source du mal, qui est l'insolence de ceux qui attaquent. Car que peut faire vn homme d'honneur ayãt receu l'affront, principalement s'il fait profession des armes? Se plaindra-il à la iustice? On se mocquera de luy, pour le peu de reparation qu'il en aura. Demandera-il permission d'vn duel? On attribuera cela à couardise, & encore plus s'il se contente d'vne satisfaction faicte deuant cinq ou six personnes. Estant donc reduict en ces destresses, il faut qu'il se cache à iamais n'osant paroistre en compagnie, où qu'il se vange par meurtre à quelque pris que ce soit. Que s'il esperoit auoir satisfaction suffisante pour reparer son honneur, il n'entreroit pas si librement en ces voyes de faict. Ceste satisfaction se feroit en paroles, si l'affront auoit esté de mesme, ou en effect si l'iniure estoit faicte realement sur sa personne. Et

encore que la loy de peine esgalle dicte par les Latins Talion semble estre propre pour ce subiect: neantmoins ie conseillerois de passer plus outre, pour les difficultez qu'il y a le plus souuent en l'execution d'icelle, & de punir doublement celuy qui auroit offensé: à sçauoir que pour vn soufflet, ou vn coup de baston qu'il auroit donné, on luy en donnast deux publiquemẽt, en presence de sa partie aduerse. Et pour le regard des parolles où mocqueries picquantes, qu'on luy en fit faire l'amende honorable, telle que le cas meriteroit, & la qualité des personnes offensees. Ie dis mocqueries picquantes, pource qu'il s'en trouue de plusieurs sortes, & comme il ne se faut pas courroucer, pour peu de chose, aussi il y a des façons de faire insupportables, & bien souuent vn geste, vne mine faicte par mespris irrite plus vn cœur genereux, que non pas vne action violẽte. Ne voyons-nous pas la plus part des querelles prendre leur origine des paroles temeraires de ceux qui ne peuuent dire vn mot sans offenser quelqu'vn? On ne sçauroit trop refrener

telle insolēce. Et quāt à ceux qui vsent de main mise, si ie suis d'aduis qu'on leur rende le double, cela n'est point hors de raison. Les loix Romaines font payer au larron le quadruple. Pourquoy ne punira-on pas d'vne pareille rigueur celuy qui vole l'honneur plus cher sans cōparaison que la cheuance & la vie? A quel propos endurer qu'vn fai-neant (ordinairement les querelles viennent de ces gens là) se fourre en vne compagnie, & ne sçachant que faire attaque cestui-cy & cestuy là? Que s'il ose luy repartir, aussi tost on voit ruer des coups, & le plus fort foule aux pieds le plus foible, aussi hardiment au milieu d'vne ville, comme si c'estoit au coing d'vn bois. Peut on esperer vne paix en souffrant telles canailles qui sappent les fondemens de la tranquillité publique? Il les faut traicter de mesme façon qu'ils traittent les autres: & puis qu'ils attaquent si effrontement l'honneur, ils meritent vne peine qui leur apporte de l'ignominie, & si on les mettoit au carquan vn iour durant, ils seroient bien employez: on ne verroit pas tant

de dementis donnez à la volee. chacun se modereroit en ses discours & actions. Ce seroit trop grande seuerité, dira quelqu'vn, d'eplucher de si prés les parolles ou les gestes. Ie responds que ceste seuerité est necessaire, & que tous deportemens qui tendent à sedition sont punissables. La societé humaine n'a que faire de querelleux, temeraires, & couppeiarets. Les Princes s'en passeront bien aussi, & les doiuent exterminer. Autrement ils verront tousiours des assassinats & duels qui depeupleront leur Monarchie. Mais en obseruant ce que dessus, il n'y aura pas presse à offenser ny iniurier vn autre, & ainsi la cause de ces malheurs sera ostee. Car il n'y a hōme si vindicatif qui ne se contentast de voir bastonner publiquement son ennemy, ou endurer vne reprimende plus honteuse, que l'iniure qu'il auroit receuë. Et alors on auroit raison de punir à toute rigueur les duels, de rendre infames ces maistres cabalistes du poinct d'honneur, qui seroient si delicats de refuser vne

ample satisfaction, qui leur rendroit leur honneur, & les feroit iouyr de la honte & ignominie de leur aduersaire. Si on dit que l offensé ne peut pas tousiours verifier vne iniure, & partant qu'il est contrainct d'appeller son hõme en duel, n'en pouuant tirer raison iuridiquement, par faute de preuues. Ce cas à la verité est considerable, & auquel les anciẽs François, Lombards, & autres peuples de Germanie permettoient le combat: & c'estoit chose honorable de le demander. Mais auiourd'huy on ne garde point ces formalitez. On s'enuoye incontinent le cartel de deffi, au grãd mespris du Prince, qui est maistre de la vie de ses subiects, & par consequent ne doit pas endurer qu'ils la prodiguent sans son cõgé. Aussi il ne doit pas desnier le combat, quand l'offensé n'a point de suffisans tesmoignages du tort qu'il dit auoir receu, & qu'il y en a toutesfois quelques coniectures: le tout pour euiter les assassinats & factions qui pourroient suruenir, par faute de donner vne telle permission. Car bien souuent deux hommes sont si acharnez

l'vn ſur l'autre, qu'il eſt impoſſible de les accorder, & qui pis eſt, s'ils ſont riches & puiſſans, ils cauſent des partialitez en vne ville, ou Royaume, de maniere qu'il eſt expediẽt de les faire entrebattre, afin que leur ſang eſtaigne le feu de diuiſion ciuile qui pourroit s'allumer: mais pour n'en point venir à ces extremitez, il n'eſt que de diuertir les querelles par vn chaſtiment ignominieux, ainſi que nous auons dit. Quelquesvns peut eſtre aymerõt mieux preſenter le deffi, que de demãder en iugement reparatiõ d'vn deſmẽtir, ou d'vn autre affrõt: mais quãd ils verront leurs ennemys ſi mal menez pour vne parole iniurieuſe, & que d'ailleurs ils conſidereront l'infamie dont on punira ceux qui preſenteront le duel ſans permiſſiõ du Prince, ie croy qu'ils ſeront plus retenus, & qu'ils accepteront vne ſatiſfaction non moins honorable qu'aſſeuree. A quoy ils doiuent eſtre conuiez par l'apprehenſion d'vn ſupplice infame, afin que ceux qui cherchent l'honneur aux duels n'y gaignent rien ſinon vne infamie pour eux & leur poſterité. Car c'eſt vne couſtume beſtiale

& qui n'a iamais esté vsitee parmy les plus fameuses nations sinon en faict de guerre, lors qu'vn homme s'offroit de combattre pour l'honneur de son pays, ou lors que deux peuples ennemis pour espargner le sang remettoient la decision de leurs querelles à l'euenemēt d'vn combat particulier entre 2. ou 3. hōmes, qu'ils choisissoiēt d'vne part & d'autre, à condition que leur victoire tourneroit au profit de leurs compatriotes, qui donneroiēt la loy au parti vaincu. Ainsi le differēt des Romains & Albanois fut terminé par le cōbat des trois Curiaces & trois Horaces: & d'autant que ceux-cy qui combattoient pour les Romains remporterent la victoire, les Albanois aussi-tost quitterēt les armes & se sousmirent à leurs ennemis suiuant ce qui auoit esté accordé. Mais ie ne trouue en toutes les histoires aucune inimitié plus honorablement terminee que celle de Varenus & Pulfio. Ces deux soldats de Cesar auoient tousiours de grandes contestations, & ne se pouuoient reconcilier, iusques à ce qu'estans vn iour proches de l'ennemy,

Pulfio s'aduiſa de dire à ſon aduerſaire. Que tardons nous Varenus, deſmõſtrer noſtre vaillance en vne ſi belle occaſion? C'eſt à ceſte heure que l'on verra lequel de nous deux ſera le plus habille homme. Et apres auoir dit ces parolles il ſe ietta à corps perdu au trauers des eſquadrons ennemis, & en tua pluſieurs : mais en fin il fut inueſti d'vne grande multitude qui le terraſſa. Varenus apperceuant cela & craignant d'eſtre reputé laſche, accourut incontinent au ſecours de Pulfio. Ce que les ennemis voyans quittent ceſtui-cy, & ſe ruent ſur Varenus. Pulfio qui auoit eſté deſgagé par ſon ancien aduerſaire, ne le laiſſa point en telle neceſſité, & pour luy rendre la pareille, le deffend contre les ennemis, & le deliure d'vn peril ineuitable. Ainſi ils ſe reconcilierent auec honneur & applaudiſſement de toute l'armee. Si à l'exemple de ces ſoldats, ceux qui ont quelque choſe à demeſler enſemble eſprouuoient leur valeur contre vn ennemy commun, ils ſeroient plus loüables. Mais en ce temps les regles de vertu

& generosité sont peruerties : & nous mettons le point d'honneur en ie ne sçay quelles petites braueries, que les anciens ont mesprisé, & mesmes les Turcs se mocquent des duels, & les attribuent à vne foiblesse d'esprit ou impertinence. En contreschange nous les osons bien appeller barbares : comme si l'on pouuoit imaginer vne barbarie plus grande, que de se battre auec ses compatriotes amys, parens, & garder contre eux des inimitiez irreconciliables. La paix vniuerselle pourra remedier à ce mal, si nous y pouuons paruenir, & les actes d'hostilité publique estans defendus, il y a apparence, que les haynes particulieres cesseront, ou seront addoucies. Quant on aura gaigné ce poinct, il faudra regler la despence d'vn chacun, afin qu'il ne prodigue son bien. Ce qui n'est pas de petite importance pour la conseruation d'vn estat, pource que les prodigues estans deuenus necessiteux, comme ils ne peuuent faillir, chercheront des occasions de se rēplumer aux despens d'autruy, afin d'entretenir leurs superfluitez accoustumees. S'il y a quelque re-

muëment, ces gens là s'y portent tousiours des premiers: & Catilina n'auoit quasi point d'autres partisans que ceux qui auoient mangé leur bien aux cabarets, bordeaux, & breslans. Les cabarets ne sont que pour les passans. Les bordeaux sont tolerez en quelque païs pour euiter vn plus grand mal: & neãtmoins il n'en seroit pas besoing, si la police des Romains auoit lieu, qui cõuioient leurs citoyens à se marier, en leur proposant plusieurs beaux priuileges. Non que ie vueille condamner le celibat des Prestres & religieux, mais il seroit expedient que le reste du peuple fut contrainct de prendre femme à l'exemple des Chinois, qui donnent vne vacation à leurs enfans, & les marient de bonne heure, de peur qu'ils ne se desbauchent: ioinct que le principal piuot d'vn Empire sont les mariages. Tant y a que le plus qu'on peut empescher les paillardises c'est le meilleur. Car ce sont preludes d'adulteres, & suffit d'endurer les vices qui se font en cachette, sans permettre encore d'en tenir boutique. C'est pourquoy ces lieux infames doiuent estre defendus,

où la ieunesse perd le corps, & les biens: en quoy ils sont plus pernicieux que les bressans, qui ne consument sinon que l'argent. Et toutesfois les anciens preuoyans le malheur qui en pouuoit arriuer, ne permettoient ioüer de bon, ny mesmes faire aucune gageure sinon aux ieux honnestes, comme en celuy de la luicte, du palet, de la course, & autres semblables qui se font auec l'exercice du corps. Ils reprouuoient totalement les ieux de hazard, qui sont auiourd'huy si ordinaires en l'Europe, que les grands & petits, les hommes & femmes n'ont poinct de plus beau passe temps qu'à ioüer en vn coup de dé la meilleure partie de leur vaillant, & aucunefois la totalité. Quelques vns se ruinent à faire des festins, dont la superfluité est indifferemment permise à toute personne, encore que les Romains y ayent apporté plusieurs reglemens, en limitant la despence qu'on debuoit faire en vn banquet, & le nombre de ceux qui pouuoient y assister. Il est vray que ceste police

estoit mal gardee, comme de faict il semble impossible de l'obseruer, pource qu'on n'ira pas au logis d'vn homme pour veoir ce qu'il mange, ou pour compter ses compagnons de table. Neantmoins d'autant que les affaires domestiques principalement les banquets & ieux ne sont pas si occultes, que finalement ils ne viennent en euidence, ce seroit le debuoir d'vn magistrat d'informer contre ces mauuais mesnagers. Car qui ne iugeroit digne de punition la friandise d'vn hôme, qui achepteroit vn mulet de mer quatre cents francs, comme fit Asinius Celer? Qui n'auroit honte de veoir le fils d'vn basteleur Æsope aualer en vne seule verree pour cinquante mil francs de perles, apres les auoir premierement fait fondre dans le vinaigre? Qui ne detesteroit la gourmandise de ce vilain Apicius, qui mangea prés de deux millions d'escus, & voyant qu'il ne luy restoit plus que cinq cens mille francs, s'empoisonna craignant de mourir de faim? La terre deuroit engloutir ces monstres qui abusent ainsi de ses richesses. Or ce seroit peu de chose

s'ils ne se perdoient qu'eux mesmes; mais nous voyons que leur ruine s'estend sur leurs creanciers, ausquels ils font ordinairement cession. Car ils empruntent de tous costez, & trouuēt facilement credit pour l'opinion qu'ils donnēt de leur opulence & liberalité: puis la pauureté fille de luxe entre en leur maison & les cōtrainct tout à coup de faire banqueroute. Telles gens deuroient estre adiugez comme esclaues à leurs creanciers, a faute de payement suiuant la coustume ancienne qui est encore pratiquee en Ethiopie & aux Indes. On ne verroit point tant d'affronteurs, cessionnaires, & coquins. Chacun regleroit mieux sa despense, non seulement celle de bouche, mais aussi celle des habits, dont la superfluité appauurit pareillement beaucoup de familles. Pour y remedier on a faict des Edicts en France, mais sans aucun effect, d'autāt que les officiers de iustice n'oseroient les executer à l'encontre des grands, qui les premiers y contreuiennent, au mespris du Souuerain qui ne deuroit publier aucunes ordonnances, ou les faire mieux obseruer,

&

&commencer la reformation des abus par ses domestiques. Car il n'y a meilleur moyen de ranger le peuple que celuy-là, puisque naturellement il se porte à contrefaire les actions de la Cour. Que les Seigneurs quittent le satin & velours : le bourgeois quittera aussi-tost ces estoffes, sans attendre aucun aduertissement : mais tant qu'il verra reluire le clinquant d'or & d'argent sur les habits des nobles, il engagera plustost tout son bien, qu'il n'en porte. Ie sçay que plusieurs peuples ne sont pas en ce danger : aussi ce n'est pas à eux à qui ie m'addresse. C'est principalement aux peuples de par deça, François, Hespagnols, Anglois, qui font vertu du luxe, & estiment vn homme mechanique s'il ne porte luy & sa femme autant en or & pierreries, comme il suffiroit pour achepter vne prouince. Si la censure de laquelle nous parlerons cy apres, estoit restablie, on auroit vn beau subiect de s'informer de la vie de ces piaffeurs, pour sçauoir d'où leur sont venuës ces delices, & quel moyen ils ont de les entretenir: mais l'exemple du Souuerain est

le plus court chemin pour remedier à tels abus, qui sont plus pernicieux qu'ō ne pense, attendu qu'ils attirent vne corruptiō de mœurs, ou pour le moins ils en sont les indices. Car vous ne voyez gueres d'hommes qui à la mode des soldats de Cesar puissent bien cōbatre estant parfumez, ou qui cōme Aristippus, soiēt incorruptibles parmy les bombances des Bachanales. Ces ornemens du corps si affectez descouurent vn naturel effeminé, & peu soigneux des actions vertueuses. Aussi voyons nous que les peuples addōnez au luxe sont plus enclins à toutes meschancetez, & partant il le faut empescher ou punir cóme vn vice contagieux, & qui en amene d'autres. Ie ne parleray point de plusieurs crimes abominables, cōme de magie, adultere, blaspheme, & atheisme, pource qu'ils sōt plus cachez & plus rares: au demeurant ils les faut chastier selon les coustumes du païs. Ie ne me suis arresté qu'aux vices plus ordinaires & scandaleux, dōt la punition est sur tout necessaire pour la manutētion d'vn estat. Maintenāt il faut aduiser à la recōpense des merites, qui n'est pas moins considerable. La peine & le

loyer ſont les deux moyens de garder vne Republique, & les principaux effects de la iuſtice diſtributiue. La ſeuerité des ſupplices empeſche le desbordemẽt des meſchãcetez. La recõpenſe conuie les hõmes à bien faire. Elle eſt deuë à ceux qui ont faict quelque bon office au Prince ou au public. Il eſt bien raiſonnable qu'ils ſoient recogneus, & ce ſeroit ingratitude de faire autremẽt. Mais auſſi il ne faut pas oublier les hõmes de vertu, & d'induſtrie, puis qu'ils ont des qualitez qui les releuent par deſſus le vulgaire & les rendẽt capables de mettre à execution des choſes grãdes. Or il y a deux ſortes de recõpenſe, à ſçauoir profit, & hõneur, encore que bien ſouuent elles ſe rencontrẽt enſẽble, cõme les eſtats, offices, & commiſſions, qui apportent de l'honneur auec vtilité. Vn Monarque doibt diſtribuer liberalement l'vn & l'autre aux perſonnes de merite, ce qu'il ne fait pas ſouuent, pour la difficulté qu'on a de l'aborder, ſi bien qu'il ne cognoiſt que ſes domeſtiques, ou ceux qui luy ſont recommãdez par ſes fauorits, qui ſont des amys aux deſpens du Prince,

& le bloquent de telle façon qu'on ne peut auoir accez à luy, que par leur entremise. Titus disoit qu'il ne falloit pas qu'vn homme sortit mal content de la compagnie d'vn Prince. Auiourd'huy on est bien en autres termes : car auparauant qu'on parle à luy, on a subiect de s'attrister. Certainement vn Roy feroit tort à sa Maiesté, s'il se familiarisoit indifferemmēt à toutes personnes: mais il ne se doit rendre inaccessible à ceux qui luy ont faict ou peuuent faire quelque signalé seruice, afin qu'il baille à ceux là vn iuste loyer, & à ceux-cy l'esperance d'en auoir quand ils l'aurōt merité. En somme, il luy importe de cognoistre luy mesme ses subiects, afin qu'il iuge ceux qui sōt propres à le seruir, & qu'il soit aduerti de beaucoup de choses qui luy sont celees par ses domestiques. Ainsi il preuiendra le plus dangereux mal qui soit en vn estat, à sçauoir le mescontentement qu'vn hōme reçoit de se veoir reculé de la faueur de son Prince, de laquelle il a vne iuste ialousie pour sa qualité ou son merite. Il est bien vray que les faueurs des Roys ne se peuuent partager es-

gallement: auſſi ma propoſition ne tend pas à limiter leurs affections & inclinations naturelles: Seulement ie dis qu'ils ne doiuent fermer la porte de leur bienueillance à ceux qui en ſont dignes, & que le plus qu'ils peuuent obliger de telles gens c'eſt le meilleur, attendu que la pluralité d'amis eſt neceſſaire à vn Monarque, laquelle s'il ne peut acquerir ny conſeruer ſinon par vne liberalité honneſte & conforme à la condition de celuy qui la receura. Et afin que ſes dons ſoient bien employez, d'autant qu'il ne peut cognoiſtre tous les gens de bien, il luy eſt expedient d'auoir à la façon des anciens Empereurs, vn certain Secretaire, qui l'aduertiſſe de ceux qui ſont capables de le ſeruir en quelque charge, ou qui s'en ſont autresfois bien acquittez, afin qu'apres auoir eſté biẽ informé de leur ſuffiſance, il leur donne de l'aduis de ſon conſeil, les bons gouuernemẽs ou commiſſions honorables. Mais auiourd'huy que la venalité des offices eſt par tout introduicte, on a beau auoir des perfections; qui n'a de l'argent ne paruiendra iamais aux digni-

tez publiquement. C'est vn malheur que les guerres ont amené, car elles ont reduit beaucoup de Princes à ceste necessité, de mettre en vente ce qui appartenoit à la vertu. Les guerres cessantes, ils auront assez d'autres expediẽs plus legitimes pour le fond de leurs finances. Ils n'auront que faire de donner des pensions aux estrangers, d'entretenir tant de garnisons & morte-payes, & les frais superflus estans retranchez, leur maison reglee, ils n'auront plus subiect de vendre les estats, ny permettre le trafic des gouuernemens tant spirituels que temporels, ny des offices de iudicature, qui est la source de tous desordres : occasion pourquoy Alexandre Seuere protestoit de ne point endurer les marchãds d'offices, pource qu'vn achepteur est contrainct de vendre. Ie ne mettray point en auant ceste question, s'il faut que les estats soient perpetuels ou non. Elle a esté debattue auec des raisons d'vne part & d'autre, ausquelles ie suis indifferent, pourueu qu'on donne les dignitez aux hõmes vertueux: sãs auoir esgard aux moyẽs ny à la race, lesquelles choses ne sont considerables, sinon

quand elles ſont cõiointes auec la vertu, & alors elles ſont dignes de quelque prerogatiue. Les Romains entendoiẽt bien cela (ie nomme ſouuẽt ce peuple, pource qu'il nous fournit de tresbeaux exẽples en toute ſorte.) Ils choſiſſoient pour iuges les plus riches citoyens par la loy Pompeia: outre plus ils ne donnoiẽt l'ordre de cheualerie ſinon à celuy qui pour le moins auoit vaillant vingt mil francs, & pour eſtre Senateur il falloit auoir vne fois autant. Ils ne vendoient pas en ce faiſant les offices, & ſi ils remedioient aux concuſſiós auſquelles vn pauure ſe laiſſera pluſtoſt aller qu'vn riche. La nobleſſe de race merite auſſi quelque conſideration, & eſt à preſumer que le fils d'vn bon pere ſe portera heritier de ſes vertus, & apprehẽdera le blaſme, s'il a quelque peu de ſentimẽt. Partãt il doit eſtre preferé à celuy dont les anceſtres ſont incongneus, en cas qu'ils concurrent tous deux en capacité & preud'hommie. Mais il faut que la vertu aye touſiours le deſſus en matiere d'honneurs & recompenſes: autrement les affaires n'iront iamais bien. Et encore qu'il

semble difficile à vn Monarque d'esconduire vn frere ou vne mere qui luy presentera quelqu'vn pour estre pourueu de quelque charge ou benefice, neantmoins telles recommandations ne doiuent auoir lieu, si elles ne sont fondees sur le merite du personnage qui est presenté. Que si d'auenture il ayme quelques particuliers, comme il arriue: pour le moins que les dons qu'il leur fera ayent quelque proportion à leur qualité, qu'ils ne passent point si excessiuement leur merite, que sa liberalité ne cause point vn mescontentement de ceux dont il ne doibt mespriser le seruice: Qu'il considere qu'on doit s'acquitter auant que donner, & qu'il n'y a debte plus legitime que la recompense de la vertu, qui gist principalement aux dignitez & honneurs. En quoy ledit Empereur Seuere estoit si ceremonieux, qu'il declaroit par affiches publics les noms de ceux qu'il vouloit honorer de quelque commission ou gouuernement, & exhortoit le peuple à les accuser si d'auenture ils se trouuoient reprehensibles, à condition toutesfois que le calomniateur seroit puni de mort. Il auoit apris cela

des Atheniens qui examinoient la vie de leurs magiſtrats , & eſtabliſſoient pour cét effect certains maiſtres des Comptes. Quand donc on aura examiné les meurs d'vn chacun, on le pouruoiera ſelon ſa capacité. S'il eſt vaillant & fort, on luy baillera des gouuernemens & charges militaires: S'il eſt prudent & politique, on le fera Conſeiller d'eſtat: s'il eſt entier & incorruptible on le fera Iuge, on luy baillera le maniement des finances s'il eſt exempt d'auarice, les dignitez Eccleſiaſtiques, s'il eſt pieux & deuot. Ainſi le monde ſera content, le Prince ſera ſerui à ſon honneur & au profit du peuple, qui n'aura point occaſion de murmurer voyāt vn ſi bel ordre en l'eſtat, & la iuſtice bien adminiſtree. Et afin que le royaume ſoit pourueu non ſeulement de gēs de bien, mais auſſi d'habiles hōmes, il faudra exciter l'induſtrie & propoſer quelque loyer à ceux qui excellerōt és arts & ſciences. Ceux qui meſpriſent les gens d'eſprit & de ſçauoir ſont ou barbares ou ſtupides, & pluſieurs le font par vn deſpit qu'ils ont d'auoir vn eſprit groſſier, & voudroiēt que tous les hommes fuſſent ignorās,

afin que leur honte fust cachee par la multitude de leurs semblables. La sciẽce tiẽt le premier rang d'hõneur apres la vertu. Encore ie n'entens pas icy cõprendre soubs le nom de vertu ceste vaillance vulgaire, dont les hommes font tant de parade. Ia Dieu ne plaise que ie vueille postposer vne perfectiõ diuine à vne generosité brutale, qui n'a que le masque de vertu, & n'a autre fin que pillages & tueries. Les plus grãds Princes ont tousiours respecté les doctes, & leur ont dõné ou offert de tres-beaux appointemens. Du temps de l'Empereur Cõmode, les professeurs de Philosophie auoient par an six cens escus Romains, qui pouuoient valloir trois mil francs de nostre monnoye. Sous Marc Aurele les Rhetoriciens auoient dix mille drachmes: (c'est plus de deux mille liures.) Vespasien leur auoit auparauant donné cinq mille francs. Mais ce n'est rien à comparaison de la liberalité de Constance qui donna au Rhetoricien Eumenius iusques à trente mil liures de pension: Et ie croy que le Roy d'Angleterre

n'en euſt pas moins donné à noſtre Budee, ſi le Roy François n'euſt eſté à bō droict ialoux d'vn perſonnage ſi excellent en la cognoiſſance des langues Grecque & Latine. Que diray-ie de Ceſar, Charlemagne, & infinis autres qui ont voulu eterniſer leur nom par leurs eſcrits, auſſi bien que par leurs exploicts belliqueux ? Car il ne faut pas penſer que la ſcience abaſtardiſſe le courage d'vn homme, ou qu'elle le rēde inhabile aux armes, cōme les Scythes ſe ſont autresfois perſuadez, leſquels apres auoir pris Athenes vouloient mettre le feu à toutes les bibliotheques qui ſe trouuoient dedās la ville: mais vn d'entre'ux les empeſcha, diſant qu'il falloit laiſſer aux Grecs leurs liures, afin qu'en s'amuſant à la lecture ils perdiſſent leur valeur, & deuinſſent plus effeminez & domptables. Les Goths auoient vne meſme opinion, qui ne vouloient pas que leurs Roys fuſſent inſtruicts aux bonnes lettres. Ils ont bien operé auec ceſte phantaiſie, & ont appris à leurs deſpens que les plus ignorans & idiots ne ſont pas les plus vaillans.

Ils ont esté batus & chassez comme vilains de tous leurs pays par ceux-là mesmes qu'ils auoiét en mespris. Leur regne s'est passé si leg rement & auec si peu d'effect, que nous n'en voyons presque auiourd'huy rien, sinon les marques d'vne barbarie. L'estat des Atheniens & Romains a esté bien plus ferme, qui ont conioinct les exercices d'esprit & de corps: aussi il n'y eut oncques peuple plus vaillant, plus heureux & plus sage. Mais qu'est-il besoing de chercher les exemples de l'antiquité, puis que nous voyons en ce siecle que les plus guerrieres nations de l'Europe font estime des lettres? Ie les nómerois si ie ne craignois de scandaliser les autres. Or iaçoit que les sciences liberales soient preferees aux mechaniques, si ne faut-il pourtant mespriser celles-cy, attendu que les ouurages de main sont necessaires à l'homme, & pour ceste cause ceux qui s'en acquittent bien, meritent auoir part aux liberalitez publiques. Le Roy Mythridates ordonna des prix aux meilleurs biberons. Xerxes en decerna à ceux qui inuenteroient quelque nouuelle

volupté. Les comediens auoient vn salaire pour donner plaisir au peuple. A plus forte raison doit-on recognoistre les artisans, principalemẽt les autheurs des belles inuentions: & ne faut pas faire comme Tibere qui fit mourir celuy qui auoit trouué la façon de rendre le verre malleable: c'estoit couper le chemin à l'industrie, & imiter aucunement les Ephesiens, qui ne pouuoient souffrir parmy eux vne vertu eminente, occasion pourquoy Heraclite disoit qu'ils meritoient tous d'estre pendus. Qui ne iugera dignes de loyer ceux qui ont inuenté les horloges & imprimerie? Qui ne reuerera la memoire de ce braue Neapolitain, qui depuis quatre cens ans a trouué l'éguille marine? Ie laisse mille autres inuentions que nous n'aurions pas, si les autheurs d'icelles eussent esté si cruellement traictez. Certainement il importe d'auoir de bons ingenieux, sur tout en l'architecture, orfeurie, au faict de la nauigation, des forges, & semblables mestiers dont on ne se peut passer. Les dons d'vn Monarque ne seront pas mal employez en cest endroict. Si ces reue-

nus ne sont bastans pour recompenser tous les hõmes de vertu & d'industrie, pour le moins qu'il contente ceux qui excelleront en ces deux qualitez, bien que ce luy soit vne excuse honteuse d'alleguer sa pauureté, notamment en tēps de paix, auquel il faict peu de despence, tellement qu'il a dequoy faire ses largesses tāt à ses domestiques qu'à plusieurs autres personnes de merite. Et en ceste action cõme en toutes autres la prudence luy seruira de guide, afin qu'il aduise les moyens qu'il a de donner, combien, & à qui il donne. Il ne faut pas donner indifferemment à tous comme Heliogabale, qui gratifioit des rufiens & maquereaux. Il faut regler sa liberalité selon sa puissance, de peur de tomber en vne pauureté & misere, comme Caligule & Neron. Le sage Roy cõptera premierement auec soy mesme, & apres auoir defalqué de sa recepte ce qui luy est necessaire pour l'entretenement honneste de sa cour, il fera ses liberalitez du surplus, en les accõmodant à la condition d'vn chacun. Doncques quād il aura recogneu l'industrie d'vn hõme, s'il est pauure, il luy dõnera pension conuenable: s'il est ri-

cheou noble ,il le recompenſera en honneur. Car c'eſt le plus aggreable guerdō qu'on puiſſe donner à telles gens, qui eſtiment plus l'honneur que tous les biens du monde. Auſſi c'eſt le plus grand eſguillon de vertu qu'on ſçauroit imaginer. L'eſperance de l'hōneur a faict iadis tant de bons ſoldats en Grece & en Italie. Et les ieux Olympiques furēt pour ceſt effect inſtituez,où le victorieux ne remportoit pour le pris qu'vne ſimple coronne de cheſne.Philippe Macedoniē s'eſtōnoit de ce que les Grecs cōbattoient pour ſi peu de choſe,mais il ne regardoit pas à l'honneur ineſtimable qu'ils receuoiēt d'autant qu'ils eſtoient loüez ſolemnellement ,& puis ramenez en leurs pays en bonne cōpagnie auec applaudiſſement & chants d'allegreſſe, outre les ſtatuës au vif qu'on leur dreſſoit. A Rome le triomphe eſtoit ordonné pour meſme fin aux generaux d'armees qui auoient remporté vne ſignalee victoire. Et ſans doute l'eſperance de ceſte gloire leur faiſoit meſpriſer leur propre vie , & l'employer librement pour le ſeruice de la Republique. Que ne feroit vn homme pour

entrer si pōpeusement en sa ville? Que n'entreprēdroit-il pour auoir l'hōneur de donner l'espee & l'ordre de cheualerie à vn Roy, comme fit le Capitaine Bayard? Et pour parler des autres vacations paisibles, combien verrions-nous d'orateurs, s'ils gouuernoient le peuple comme iadis Demosthene & Ciceron? Combien de poëtes, s'ils receuoient vne coronne de la main d'vn Empereur, comme il se pratiquoit és concerts de poësie qui se failoient au mont d'Alba? C'estoit honneur sans profit, neantmoins il y auoit presse à qui l'emporteroit. Ce qui a esmeu plusieurs Princes de l'Europe d'instituer des Cheualiers, obligeans par ceste inuention sans rien desbourser les plus grands de leur Monarchie. Car le nom de Cheualier n'estant qu'vn tiltre specieux enflamme toutesfois d'vn beau desir, vn homme genereux, voyāt qu'il est cōfrere & compagnon de son Roy. Il y a d'autres hōneurs de moindre esclat, comme la dignité de Conseiller d'estat, les priuileges, les exemptions de tailles & autres charges que le Prince peut donner sans grande diminution

minution de ses thresors. Les Empereurs qui faisoient estat de subiuguer tout le monde recompensoient bien leurs seruiteurs aux despens des prouinces assubiecties. Car ils en chassoiēt les anciēs possesseurs, & en adiugeoiēt les plus belles terres à leurs Capitaines & soldats, afin de les contenter & obliger à leur rendre du seruice en cas de necessité. De là vient comme ie croy l'origine des fiefs, qui ne sont autres choses que certaines terres assignees à quelqu'vn en recognoissance de son merite, à la charge neantmoins de respecter le donateur, & de l'assister en temps de guerre. Telles liberalitez n'estoient que viageres iusques à l'Empereur Alexandre, qui les rendit hereditaires en faueur des enfans des gens-d'armes qui viuroient noblement, ne plus ne moins que les Duchez & semblables dignitez, qui soubs la premiere race de nos Roys estoient temporelles, ont esté finalement perpetuees & renduës patrimoniales par la permissiō ou conniuence de ceux qui ont depuis regné. Le grand seigneur a retenu l'ancienne coustume des fiefs, car il ne

donne ses Timars qu'à vie. Ce sont pays de conqueste qu'il distribue à la mode Romaine à ses plus assidez & vaillans soldats, à condition de le seruir au besoing à leurs propres despens. Et on tient qu'en la guerre de Perse il y a quarante ans, il conquist tât de pays, qu'il en fit quatre mille Timars. Mais aujourd'huy que les conquestes semblent auoir pris fin, qui est vn aduertissement tacite aux Princes d'entendre à vne paix generale, & se contenter de leur fortune, il est necessaire de trouuer autres moyens de liberalité publique. Nous les auons desia succinctement representez, & entr'autres auons parlé en passant des benefices Ecclesiastiques, moyen particulier aux Princes Chrestiens pour exercer leur magnificence, sans preiudicier à leur domaine. Aussi ils ont accoustumé d'en gratifier leurs bons seruiteurs & vassaux. Mesmes les Roys de France donnoient iadis les Abbayes à leurs Princes & Gentils-hommes qualifiez, qui non seulement iouïssoient du reuenu de tels benefices, comme ils font aujour-

d'huy, mais aussi en portoient le tiltre, & ne faisoient aucun scrupule de se nommer Abbez, encore qu'ils fussent laïques & hommes d'espée. Ce qui a esté pratiqué depuis le regne de Charles le Chauue iusques à celuy de Robert. Veritablement les biens de l'Eglise sont grands, & qui pis est, trop inegallement distribuez: car quelques-vns en ont plus que leur condition ne requiert: d'autres n'en ont pas assez, & plusieurs n'y ont aucune part, encore qu'ils en soient tres-dignes. C'est abus s'est coulé de longue main, & ne peut estre osté tout à coup; non plus que beaucoup d'autres maladies d'estat. Il est donc expedient de laisser le monde comme il est, & permettre aux beneficiers de iouyr paisiblement des biens dont ils sont en possession. Mais puis qu'ils n'en sont qu'vsufruictiers, on peut sans les offenser apres leur mort apporter vn reglement qui remedie à vn tel desordre. Est-il raisonnable qu'vn seul homme aye vn benefice qui pour-

roit suffire à quatre ou cinq personnes de pareille qualité? Encore ne se contẽte-il pas s'il a vn riche Eueſché, s'il n'adiouste le reuenu de plusieurs Priorez & Abbayes: cependant il y a vne infinité de braues Gẽtilshommes, soldats, & autres de diuerses vacations qui languissent sous le faix d'vne miserable pauureté, ausquels le Prince pourroit donner appointement honneste, si les benefices estoient distribuez cõme il appartient, & s'ils n'estoient occupez par vn petit nombre de personnes. Partant il seroit besoing en cecy, d'vne double police. La premiere seroit de limiter le reuenu de chaque Eueſché, Abbaye, Prioré, Cure, & apres auoir examiné les charges & profits desdits benefices, assigner aux titulaires autant de terres ou rentes qu'on iugeroit suffire pour les entretenir honnestement, ayant esgard à leur qualité, tant pour ce qui concerne l'entretenement du seruice diuin, que pour ce qui regarde les autres menus frais qu'iceux ont accoustumé de supporter. Et du surplus on en accommo-

deroit les personnages de merite, notamment ceux qui auroient serui le Roy ou le public, & n'auroient esté aucunement ou bien peu recompensez. Pour le second reglement, il faudroit deffendre à tous de tenir deux benefices, sinon en cas que la modicité du reuenu d'iceux, & la qualité des personnes fussent considerables. Quelle apparence y a-il de voir vn petit compagnon pourueu de plusieurs benefices, qu'il a brigué, couru, troqué, mendié importunément, ou acquis par moyēs peu loüables & legitimes. Les grands reuenus amenent l'ambition & le luxe, vices detestables en vn Ecclesiastique, qui doit embrasser la simplicité & modestie. Il ne luy faut point entretenir des leuriers ny oyseaux de proye. Ce n'est pas son mestier que d'estre chasseur. Il n'a que faire d'escuries, pour les remplir de barbes, hongres, & genets d'Hespagne, puis qu'il ne fait profession des armes. Qu'il se contente d'vn reuenu sortable à sa condition: il ne se peut plaindre si on luy retranche ses superfluitez, pour les appliquer à vn œuure si charitable, & vtile, à sça-

uoir la nourriture de ses pauures compatriotes, recommandables pour quelques bons offices, afin qu'à leur exemple tous les autres soient encouragez à bien faire, le peuple soulagé de beaucoup d'impositiõs que le Prince est contraint de leuer, pour subuenir à la necessité de ses affaires, & remplir les places des coffres, qu'il vuide tous les iours par faute d'vne telle police. Quelques vns trouueront estrange d'oster aux gens d'Eglise, pour donner aux laïques. Ie ne le conseillerois pas, si ceux cy n'en auoient aucun besoing, ou si ceux là n'abusoient point de leurs richesses. Mais on voit le triste mescontentemẽt des vns, & les delices excessiues des autres. Et encore que ie n'approuue point l'egalité des proprietez receue anciennemẽt en Lacedemone & à Rome, il me semble pourtant indigne de voir les benefices si mal departis, qui ont esté fondez & enrichis par la liberalité des gẽs de bien pour l'entretenement des Prestres & des pauures. A ceste cause les terres & rentes qui en dependẽt doiuent estre affectées à ces deux sor-

tes d'hõmes. Or eſt il qu'entre les pauures ceux-là principalemẽt ſont dignes de compaſſion, qui ont obligé le public par quelque action notable, de laquelle ils n'ont receu aucun guerdõ. Quãd doncques ils ſe preſenteront au Prince, il les pourra recompenſer en pratiquãt ce que deſſus : & neantmoins examinera auparauant leurs merites auec ſes meilleurs conſeillers, afin de ſe depeſtrer de pluſieurs importuns, qui ſous pretexre de quelque cognoiſsãce qu'ils ont en Cour, pourchaſſent des appointemens dont ils ſont indignes. C'eſt bien faict d'ouyr les humbles ſupplications de ſes ſubiects, de receuoir leurs requeſtes, mais auãt que de les ſigner, il eſt bien-ſeant de les communiquer à ſon conſeil : autrement les impudens emporteront les loyers de la vertu, & abuſans de la facilité du Prince, mendieront ſes faueurs par perſonnes interpoſees : qui ſont grandement reprehenſibles, de recommander des gens de paille : mais ils font encore vn autre mal. C'eſt qu'ils attirent à eux toute la grace

du bienfaict & liberalité du Prince. A quoy il pourra remedier, s'il faict depescher en sa presence celuy lequel il veut gratifier, & aussi s'il le rẽuoye, cõme i'ay dict, à son conseil. On n'osera pas luy presenter des requestes inciuiles, quand on verra qu'il n'accordera rien a la legere, & qu'il ne fera rien que de l'aduis de ses bons officiers. Et pour mieux se comporter en cecy, deux registres luy sont necessaires. L'vn qui soit l'abregé de ses finãces, & de sa despence ordinaire. L'autre qui contienne la liste de ses officiers & domestiques auec les appointemens & dons qu'ils ont obtenu, eux & leurs parens. Le premier registre luy fera voir ce qu'il peut donner. Dans le second il cognoistra ceux qui sont desia recompensez en offices, ou en argent, & les renuoyera doucement, lors qu'ils luy demanderont quelque nouueau don, afin qu'il face part de ses faueurs à ceux qui n'ont point encore esté pourueus. Les Roys de Perse auoient vn tel registre: tesmoing Assuerus, lequel l'ayãt fueilleté, & voyant qu'il n'auoit point recogneu le signalé seruice de Mardo-

chee le combla de bienfaict & d'honneur, autant qu'vn homme pouuoit souhaitter. Car le Monarque oublie souuentesfois les merites de ses subiects, à cause de la multitude des affaires qui passent par ses mains, d'où il aduient qu'il ne leur dõne rien, si par vne modestie naturelle ils sont honteux de demander: & au contraire il donne excessiuement aux effrontez importuns, qui obtiennẽt les plus beaux benefices & octrois par l'entremise de leurs corratiers, bien qu'ils n'ayẽt rien merité. Ce qui apporte beaucoup de mescontentement. Basile Macedonien estant venu à l'Empire, trouua les thresors espuisez par ces gens là, tellement que la premiere chose qu'il fit ce fut de leur faire rendre gorge, & rapporter la moitié des dons qu'ils auoient receus sans iuste cause. Mais d'autant qu'il est mal-aysé de r'auoir ce qu'on a donné il vaut mieux soubsmettre sa liberalité à la censure du conseil, & à l'exemple de Charles huictiesme declarer nuls les dons d'vne somme notable, s'ils ne sont verifiez. Et ne sert de dire qu'il est impossible de regler la despence d'vn

Monarque attendu qu'il luy conuient faire aucunesfois des presens qui doiuent estre celez. Car tels dons se font aux subiects ou aux estrangers. Si aux subiects, ils en peuuent esperer la verification, en cas qu'ils le meritent, & s'ils en sont indignes, ils doiuent prendre patience & se contenter de quelque petite liberalité qui sera en la pleine disposition du Prince: car il ne doit pas pour peu de chose demãder l'aduis à ses officiers: & pour ce Charles sépttiesme auoit par Edit exprez declaré la sõme qu'il vouloit prẽdre tous les ans, pour l'ẽployer selon son plaisir. Quant aux estrãgers, si on leur assigne vne pẽsion, si on leur fait quelque present en cachette, c'est en tẽps de guerre ou de defiance, afin qu'ils trahissent leur maistre, & qu'ils descouurent ses secrets. ce qui ne se fera point en vne paix vniuerselle, où il n'y a que les Ambassadeurs qui puissent accepter vn present. Mais ceste liberalité est publique, honneste & moderee: encore ne sera-elle pas necessaire à cause de ceste assemblee generale dont nous auons parlé. Bref on ne peut trop mesnager les finãces d'vn

Monarque, veu que d'icelles depend la conseruation de son estat, & soulagemẽt de son peuple, qui est tousiours foulé à l'occasion de ses liberalitez desreglees. Elles seroient bien mieux employees enuers les pauures, dont le nõbre multiplie trop, & si on n'y donne ordre, ils serõt capables d'esbranler les estats, aussi bien que firent iadis les esclaues d'Italie. Il n'y a rien qui mette plus au desespoir vn homme que la faim & disette extreme. De tout tẽps on a veu des pauures, & faut necessairement qu'il en soit, attendu que l'harmonie des Republiques, depend en partie de l'inegalité des possessiõs: mais il faut auoir pitié d'eux, principalemẽt des estropiez, aueugles, vieillards, malades & impotẽs: & quãt à ceux qui sõt sains & dispos il les faut pareillement nourrir, & outre leur faire apprẽdre vn mestier s'ils sont ieunes, afin qu'ils puissent gaigner leur vie. Cepẽdãt s'ils ont âge & force suffisãte on en peut tirer du seruice. Car les Princes & les villes ont tousiours affaire des manœuures & hõmes de trauail pour bastir, pauer les chemins, calfeutrer les vaisseaux, reparer

les murailles ponts & forteresses. Les premiers Cesars entreprenoient de grands bastimens qui n'estoient pas aucunesfois necessaires, mais ils vouloient embellir leur Empire, & entretenir beaucoup de pauures gens, qui autrement fussent morts de faim. Et les Venitiens auiourd'huy nourrissent en leur Arsenac deux ou trois mil personnes, sçachans bien que c'est office de charité d'employer l'argent public à l'endroit des pauures, en les faisant trauailler: & à ceste fin les villes bien policees ont des maisons où ils retirent les necessiteux non malades, afin de faire des pepinieres d'artisans, & d'empescher les vagabonds & faitneans qui ne demandent qu'à belistrer, ou à voler. Il y a de certains pauures, qui ne doiuent pas estre enfermez ny traictez cõme les autres, à sçauoir ceux qui ont esté ruinez par les guerres, incendie, & semblables accidens, & sont honteux de mendier. Les aumosnes leur sont mieux appliquees, qu'à ces maistres gueux qui n'ont iamais faict autre mestier. Mais pour dire le vray, il est plus facile d'empescher la pauureté deuenir

que d'y remedier quand elle eſtvenuë. Et partant puiſque l'experience nous apprend que les guerres, procez & impoſts enuoyent les hommes à l'hoſtel Dieu, oſtons ces trois cauſes, nous ne verrons point tant de miſerables mendians. La premiere cauſe eſt plus importante, & les deux autres en dependent: Car à l'occaſion des guerres le commun peuple eſt chargé d'impoſts, pillé aux champs par les gens d'armes, & aux villes par les vſuriers, auſquels il eſt contrainct d'auoir recours en ſa neceſſité: & de tout cela on voit naiſtre des procez qui acheuent de ruiner les maiſons. Donc la paix generale eſt vn beau moyen pour preuenir ces malheurs. Elle rendra la clef des champs & la liberté au laboureur, le deſchargera des creuës qui ſe leuent en temps de guerre, l'affranchira de la tyrannie des vſuriers, qui baſtiſſent leur fortune ſur les ruines d'autruy. Il n'aura plus à craindre que les procez, dont la paix ne le peut garantir. Car il ne faut qu'vn mauuais voiſin, vn vindicatif, vn hargneux, pour mettre en procez vn hõme paiſible, & luy faire deſpenſer tout

son biẽ en chicanerie: ioint qu'il y a des personnes qui ne se plaisent qu'à plaider. Tesmoing ce marchand de Paris, lequel ne voulut iamais quitter ses procez, bien que le Roy François premier l'exhorta de ce faire, & promit de transiger pour luy à son profit auec toutes ses parties, tant debteurs que creanciers. Tels plaidereaux deuroiẽt estre punis à tout le moins par la bourse, à la façon des Grecs, & Romains, qui faisoient gageure solemnellement, & consignoient vne certaine somme d'vne part & d'autre auant que le procez fut iugé, & on confisquoit l'argent de celuy qui estoit condamné. Auiourd'huy telles amendes n'ont point de lieu sinon en cause d'appel, & encore elles sont si petites, que les plaideurs temeraires n'en tiennent compte: mais en Grece elles valoient la dixiesme partie de ce qui estoit contesté en iugement és causes ciuiles, & la cinquiesme és causes criminelles. Or ce mal vient principalement des hommes de pratique, qui soubs pretexte de deffendre leurs parties, allongent industrieusement les

procez, & les veulent rendre immortels pource qu'ils ne viuent d'autre chose. Il n'y a faict si liquide, qu'ils ne rendent douteux. Il n'y a cause si claire qu'ils n'obscurcissent, aucun arrest dont ils ne facent surseoir l'execution par vne subtilité malicieuse. Ce qui faisoit dire à Caton, que le Palais deuoit estre paué de chaussetrapes. Que si les iuges symbolisent auec telles gens, ou s'ils se laissent par eux surprendre, quelle esperance y a-il de voir la iustice bien administree: Que fera vn pauure plaideur quand il verra tant de remises en son affaire qui pouuoit estre terminé promptement ? Quel courage aura-il de seruir son Prince, d'honorer les magistrats, quand il se verra consumé en frais auparauant que d'auoir iustice? Pour empescher ce mal, on a fait en Frãce plusieurs polices, dõt la plus vtile & signalee est l'abolition de l'office des Procureurs. Car nos ancestres preuoyans que de permettre vne vacation qui ne subsiste que par la naissance & continuation des procez, ce seroit faire comme ces Iuges d'Athenes, qui remirent vne

cause iusques à cent ans, d'autant qu'vn homme ne cherche pas la fin d'vne chose qui luy apporte du profit, ils defendirent de plaider par Procureur, sinon en cas de necessité, & falloit alors impetrer ceste procuration du Prince, laquelle s'expiroit auec le Parlement, afin que personne ne s'asseurast de viure aux despens des plaideurs. Dauantage ils faisoient plaider à tour de roole si exactement, que chacun se pouuoit asseurer d'estre expedié, selon l'ordre qu'il s'estoit presenté pour demander iustice, n'estant permis aux Presidens de donner audience extraordinaire sinon les Ieudis. Et pour retenir les iuges inferieurs en leur deuoir, c'estoit vne coustume generale aux appellans de les prendre à parties & les faire adiourner pour venir respondre de leurs sentences à leurs perils & fortunes. Ces reglemens sont bons s'ils estoient obseruez. Mais Basile Macedonien trouua d'autres remedes. En premier lieu il assigna certain reuenu à ceux qui n'auoient moyen de poursuiure leur droict. Secondement, pource qu'il voyoit le desordre qu'apportoit

la multitude & obſcurité des loix que chacun interpretoit à ſa phantaiſie, il delibera de caſſer les ordonnances inutiles & ambiguës. En apres, il eſtablit des iuges ſans reproche, & leur bailla bons gages, leur enioignant de tenir le ſiege tout le iour, & de vuider les procez auec toute equité & diligẽce. Finalement il prit la peine de cognoiſtre les differends & plaintes du peuple : à quoy il ne manquoit iamais, ſi d'ailleurs il n'eſtoit diuerti pour la guerre, ou pour la depeſche des Ambaſſadeurs. Meſmes vn iour eſtant venu au Palais, & voyant que perſonne ne l'abordoit, il enuoya des gens exprés par la ville de Cõſtantinople pour ſçauoir ſi quelqu'vn auoit des plaintes à luy faire, & comme il fut aduerti que tout le monde eſtoit content, il en pleura de ioye & en rendit graces à Dieu. C'eſtoient tous actes de grand Monarque, lequel doit rendre la iuſtice à ſes ſuiects, autant aux petis comme aux grands, aux payſans comme aux nobles. Et cela ne diminuë pas ſa grandeur. Son nom le garantit aſſez du meſpris. Les plus excellentes

choses sont communicatiues. Le Soleil iette ses rayons esgallemēt sur l'or & la fange. Les eaux coulent en public Dieu conserue les moindres animaux en leur estre. Pourquoy donc vn Roy se cachera-il de son peuple? Pourquoy ne se rendra-il communicable à ses subiects, afin de receuoir leurs requestes de leur main, ouyr leurs doleances de leur bouche, qui sont ordinairement supprimees ou desguisees par la conniuence de ses familiers & domestiques, qui ne songent qu'à se mettre à leur ayse, & ne font non plus d'estat d'vn paysan ou bourgeois que d'vne pauure beste? Auguste, Claude, Vespasian, Adrian & autres Empereurs faisoient droict aux parties, non seulement estans assis au trosne de iustice, mais aussi en leur chambre, à toute heure, mesme pendant leur repas, & lors qu'ils estoient au lict malades. Mithridates Roy tres-puissant auoit appris vingt-deux langues, afin d'ouyr les supplications de tous les peuples qui en vsoient. Nostre sainct Loys n'estoit pas moins curieux de ce deuoir. Car mesmes au milieu de ses esbats

qu'il prenoit ordinairement au bois de Vincenne, il se mettoit au pied d'vn chesne, & là il donnoit audience libre à ceux qui se presentoient, & de l'aduis de quelques seigneurs qui l'assistoient, sur le champ prononçoit sa sentence. Ie sçay que le Prince ne peut pas estre par tout: aussi il n'est pas besoing qu'il s'oblige d'ouyr sans cesse les differẽds: pour le moins il doit donner quelques iours de la sepmaine à ses subiets, à l'exemple de Charlemagne, & leur permettre de l'accoster lors qu'ils auront quelque iuste plaincte. Cela empeschera beaucoup d'iniustices, & contraindra les Iuges, Aduocats, & Procureurs de marcher droict, quand ils verront que le Prince prendra cognoissance de leurs actions. A ceste occasion Philippe le Long ordonna que deux seigneurs de sa Cour assisteroient au Parlement pour voir & luy rapporter ce qui s'y passoit, & aussi s'opposer aux Arrests qui meriteroient censure. Par vne autre ordonnance de Philippe le Bel les Presidens doiuent rendre compte de trois

ans en trois ans. Mais il ne ſera beſoing de venir à ces rigueurs ſi on eſlit des magiſtrats qui ayent de l'aage, du iugement, de la conſtance, & preud'hommie, qui ne ſoient point ſouffreteux, qui ne ſe laiſſent emporter par faueur ny par crainte, en ſomme qui ne ſe faſſent point prier pour ſigner vne requeſte iuſte, & ne ſe laiſſent auſſi amadoüer pour en accorder vne iniuſte. Ce n'eſt pas peu de choſe que d'eſtre iuge. La vie & les biens d'vn chacun dependent de ceſt office. Les Atheniens ne receuoient en la Cour d'Areopage ſinon ceux qui eſtoient de noble extraction & de bonne vie: auſſi c'eſtoit le plus auguſte & fameux conſiſtoire de iuſtice qui fut oncques, & meſmes on tient que les meſchans qui par faueur ou diſſimulatiõ de leurs vices s'eſtoient fait receuoir en iceluy changeoient incontinent de naturel, & deuenoient gens de bien comme s'ils euſſent eſté diuinement touchez par le genie du lieu & de ceſte notable aſſemblee. Or d'autant que nous ne ſommes pas en vn ſiecle de telle perfection, le Prince doit d'autãt plus eſtre ſoigneux

de cognoiſtre les deportemens des iuges & les examiner cõme toute autre choſe d'importance auec ſon conſeil, & ſur tout leur enioindre d'expedier promptement les procez, ſans s'amuſer à tant de formalitez ſuperfluës. Il ne faut precipiter les iugemens, mais auſſi il ne faut pas les differer quand le droict eſt apparent, ſous couleur de petites ſupercheries prouenantes de l'inuention de ceux qui n'ayans pas bonne cauſe ne veulent iamais ſortir d'affaire. Il y a en cecy aucunesfois de la faute des iuges, qui ſont trop lents à rapporter vn procez, & ſont trop indulgens à l'endroict des chiquaneurs, qui ne manquent point de pretexte pour retarder ou embroüiller vne cauſe. Les iuges doiuent rembarrer voire meſmes chaſtier ces gens là, pource qu'ils donnent ſubiect au peuple de murmurer contre le plus ſainct ordre du monde, veu qu'on a tant de peine à obtenir iuſtice. La deciſion des procez n'eſt pas choſe ſi mal aiſee qu'il faille y apporter tant de remiſes. Si la queſtion eſt de faict, l'enqueſte ou information l'eſclairciſſent, qui ne requie-

rent pas grande ſubtilité. Les queſtions de droict ſont la plus-part preiugees par les loix, Edicts, couſtumes & Arreſts qui ont eſté donnez ſur cas ſemblables. Car les accidens & negoces ſont compris en nombre determiné. S'il y a quelque circonſtance qui les varie, on peut ayſement voir ſi elle eſt conſiderable. Mais on faict ſouuentesfois d'vne mouche vn Elephant, & les praticiens auec leur ſtile & routine trouuent touſiours quelque alibi pour accrocher vn procez, & auec cela les iuriſcõſultes au lieu de deſueloper vn fait, ont accouſtumé de l'obſcurcir par leurs interpretatiõs. Ce vice ne leur eſt pas familier d'auiourd'huy. Il y a plus de ſeize cens ans que Ciceron s'eſt plainct des conſultans de ſon aage qui pour paroiſtre habiles en leur meſtier, d'vne hypotheſe ſimple en faiſoient pluſieurs, vſans de diuiſions & ſubdiuiſions afin de rendre la choſe plus difficile. Le texte des loix eſt clair & intelligible. S'il y a quelque defaut, que les iuges le ſuppleent par leur ſageſſe & equité, ſans auoir recours à vne milliaſſe d'interpretes qui

ne s'accordent entr'eux non plus que les horloges, & causẽt des ſcrupules & diſtractions d'eſprit par la diuerſité de leurs opinions. Ce qui engendre & nourrit les procez, & les faict durer ſi longuement qu'on n'en peut voir la fin. C'eſt pourquoy les peuplades d'Heſpagnols aux Indes auoient raiſon de prier leur Roy de ne leur enuoyer aucuns Aduocats. Car les peuples groſſiers viuans à la naturelle ſont plus à leur ayſe que ceux qui employẽt leur ſubtilité en tromperies. Mais puis que les procez ſont ſi ordinaires aux nations de l'Europe qu'on n'en peut couper la racine, il faut empeſcher qu'ils ne pullulent, & donner ordres qu'ils ſoient iugez le plus promtement que faire ſe pourra. Le Senat Romain auoit vne belle couſtume en cauſes criminelles de continuer l'audience trois iours conſecutifs, pendant leſquels ils eſcoutoient les parties tout à loiſir, auec les teſmoins, & ne ſortoient point de la chambre auparauant que le Soleil fut couché. Et pour le regard des cauſes ciuiles, Veſpaſian y pourueut ſagement. Car ayãt

recogneu les roolles qui s'estoient enflez par l'iniure du temps, il choisit des hommes ausquels il donna commission de reuoir soigneusement & iuger les procez qui sembloient ne pouuoir estre terminez durant la vie des parties. Vn procez est de mauuaise garde. Il produict de pareils effects que les armes, & n'y a rien qui appauurisse plus vn peuple en temps de paix si vous exceptez les tailles, qui donnent subiect de grandes plaintes. Ie ne serois pas d'aduis qu'on fit comme Neron qui resolut d'affranchir de subsides tous ses subiects : Vn Monarque a besoin de quelques contributions pour entretenir sa grandeur, & asseurer son estat, mais il doibt en cecy vser de moderation, sans s'amuser à la maxime de certains flateurs. *Qu'il n'y a pire gresse que celle d'vn peuple.* Tels hommes rompent l'amitié mutuelle qui doit estre entre le Prince & ses subiects. Les Histoires nous donnent infinis exemples des changemens qui arriuent à vn estat à l'occasion des imposts. Et puis que les tailles n'ont esté premieremẽt ordonnees que pour subuenir aux frais

de la guerre, & mesmes que nos Roys protestent de les abolir ceste cause cessante, quel pretexte auront ils de les continuer en vne paix generale ? Or le plus grand mal que l'on commette en cela, gist en la procedure de la leuee des deniers. Car on ne se contente pas de taxer les pauures autant que les riches, le plus souuent ceux-cy ne payent rien & ceux-là supportent tout le faix. Pour à quoy remedier les tailles deuroient estre par tout reelles, cōme elles sont en Prouence & Languedoc, ou mixtes ainsi qu'elles estoient en la ville de Rome, ou chacūn payoit l'impost selon ses moyens lesquels il bailloit par declaration, & on punissoit rigoureusement ceux qui celoient leurs biens. On a voulu depuis peu remettre ceste coustume, mais quelques vns l'ont empesché par des raisons assez friuoles. Car les Romains s'en sont bien trouuez, & Tite Liue la louë cōme la plus belle police & la plus salutaire que puisse auoir vne grande monarchie, attendu que par ce denombrement on verroit non seulement ses richesses, mais aussi les forces qui consi-

ſtēt en la multitude du peuple. On enregiſtreroit l'aage, la force & la qualité des habitans, & ainſi on cognoiſtroit combien on pourroit fournir & entretenir des gen de guerre en vne neceſſité. Le dernier Empereur de Conſtantinople voyant que le Turc s'appreſtoit pour enuahir ſon eſtat, s'aduiſa, mais bien tard, de faire vn denombrement de ſa ville capitale, où il trouua ſi petit nombre de combattās, qu'il fut contrainct de le celer, enioignant à ceux qui en auoiēt dreſſé le regiſtre de le tenir ſecret. Que ſi dés le commencement de ſon Regne il euſt recogneu ſon peuple, il euſt eu loiſir d'y pouruoir. Or laiſſant à part les autres vtilitez qu'on peut tirer du denombrement des perſonnes & des biens, il eſt aiſé à iuger, comme il eſt important pour le faict dont il eſt queſtion, afin que chacun ſoit cottiſé à raiſon de ce qu'il peut payer. Autrement les pauures ſeront iniquement foulez en la leuee des impoſt, en laquelle il ſe trouue encore vn autre mal. C'eſt que les deniers paſſent par tāt de mains, ſpecialement en France, qu'on a remōſtré n'a-

gueres à vn de nosRoys,que d'vn escu il n'entroit pas vn teston en ses coffres, le reste estant employé aux frais des officiers. Les Turcs se dõnent bien garde de cela,& ont fort peu de gens qui manient les finances. Mais quoy? ils ne vendent point les estats : & ne les font hereditaires. Cõclusion. Ce sont deux mauuais pilliers de monarchie que les imposts excessifs & la venalité des offices. Le Prince a d'autres moyens plus legitimes; & quand il n'auroit que son domaine & ses droicts ordinaires,il auroit dequoy magnifiquement entretenir son train, sans inuenter nouueaux subsides. Et si le domaine est engagé ou aliené, par le malheur du temps passé, il le doibt rachepter. Car on sçait qu'il n'est iamais vendu la moitié de ce qu'il vaut, & le peuple contribueroit volõtiers pour vn si bõ effet, afin d'estre deschargé des exactions qu'il supporte. C'est par là qu'vn Prince doit commencer le mesnage de ses finãces, lesquelles cependãt il peut augmẽter honnestement par vne impositiõ sur les marchãdises qui se trãsporterõt hors de son pays, & sur celles qui y

seront apportees. Vn Prince doibt auoir part au profit de ceux qui trafiquent en sa seigneurie, ou des biens d'icelle. Et si les marchandises qui se transportent sont necessaires à la vie humaine, il n'y a point de danger qu'il mette sus elles vn bon impost, comme aussi sur les delicatesses, friandises & superfluitez qui seront apportees en son Royaume. En quoy il n'est pas besoing de faire distinction entre le marchand subiect & l'estranger, comme plusieurs Princes font auiourd'huy. Car la condition du trafic doibt estre par tout esgalle, principalemẽt en vne paix vniuerselle, ou il est question de se maintenir en bonne intelligence auec tout le monde. Mais si le Prince veut bien faire son profit, il trafiquera, & aura des vaisseaux sur mer pour negotier aussi bien que les particuliers. Pourquoy ne prendra-il pas le train d'vn marchand plustost que d'vn tyran ou exacteur? C'est folie de penser que la negotiation deroge à la noblesse. Cela est bon à dire pour des merciers, tauerniers, & autres petits courtaux de boutique, & non pour des hommes

qui enuoyent leurs facteurs en diuerses prouinces, pour faire vn profit hōneste en accommodant le public. Aussi beaucoup de Princes auiourd'huy se mocquent de tel scrupule, recognoissans qu'il n'y a gain plus legitime que celuy du trafic. Ie ne parle point de la pesche des perles, ny des mines, dont plusieurs Roys tirent de grāds profits: ny des confiscations & autres parties casuelles, qui peuuent fort augmenter leurs thresors. Ils ont aussi vn autre moyen iadis pratiqué par les Empereurs de Rome, à sçauoir de bailler argent à interest à raison du denier vingt, en prenant bonne caution. Cela seroit grandement vtile aux pauures : car ils ne seroient point rançonnez par les vsuriers, & trafiqueroient de l'argent du Prince en payant vn leger interest. D'ailleurs le Prince y gaigneroit beaucoup s'il prestoit vne somme notable, & metroit ses finances en seureté. Mais il faudroit premierement desgager son domaine, attēdu qu'il n'y a pas d'apparence de prester quand on doit, encore moins de faire prouision de grains, comme il est necessaire pour

obuier à la disette & necessité publique qui peut suruenir. Aussi c'estoit le plus grand soing qu'eussent les magistrats Romains d'auoir des magazins de bled qu'ils faisoient venir de tous costez, specialement d'Afrique & d'Egypte, dont l'vne leur en fournissoit tous les ans pour huict mois, & l'autre pour quatre. Que si d'auenture le bled estoit cher outre mesure, ils encouroient la hayne du peuple, qui crioit apres eux & souuent les attaquoit en leurs personnes, en leur iettant de la bouë, des pierres, ou du fumier, comme il fit au consul Bibulus. Il n'espargnoit pas mesme les Empereurs. Tesmoing Claudius, à qui on ietta des bribes de pain auec iniures atroces en plein marché, & s'il ne se fut sauué, il couroit plus grande fortune. Le bon Antonin receut des coups de pierre en vne semblable mutinerie, laquelle on peut preuenir, si à l'exemple de Ioseph on faict prouision de bled pour plusieurs annees, qui soit diligemment gardé & renouuelé és greniers publics qui pour cét effect seront establis en chaque ville, comme ils estoient iadis

& sont encore en quelques citez bien policees. Mais il n'est pas expedient de donner gratuitement le bled, selon la coustume de Rome, d'autant que cela causeroit vne oisiueté au peuple, & espuiseroit les finãces: encore moins faut il imiter Nicephore Phocas qui rẽplissoit ses greniers de froment & le reuẽdoit à son plaisir en la chere annee. Il suffit d'en faire vn amas pour le distribuer à iuste prix en vn temps de sterilité, & famine. En quoy le Prince monstrera sa preuoyance & le soing qu'il a de ses subiects, qui grondent quãd ils ne voient point de bled au marché, & imputent à leur souuerain le malheur d'vne annee, cõme s'il deuoit estre garãd de la temperature de l'air & faueur du ciel. Et de faict les Roys des Indes s'obligent par serment solemnel à leur sacre, de faire en sorte que le Soleil cõtinuera son cours, & la terre produira vne abondance de fruicts. Il faut donc contenter le peuple de ce costé là, veu que sur toutes choses il demande du pain & des ieux, selon le dire du poëte satyrique. Ce qui vient à propos pour nostre sixiesme moyẽ, à sçauoir recrea-

tiõ licite, en laquelle il eſt bon d'entretenir les hommes pour les diuertir des mauuaiſes pẽſees. Car puis que tout le mõde ſe porte naturellemẽt à la volupté, c'eſt prudence à vn Prince de dõner ou permettre à ſon peuple quelque honneſte paſſetemps & plaiſir licite, ſpecialement les ieux de prix, les ſpectacles du theatre, & autres exercices recreatifs, qui ne diminuent point le patrimoine, profitent aux corps, & apportent du contentement à l'eſprit. A ceſte fin tendoient les combats de luicte, de courſe, & les concerts de Poëſie & muſique anciennement vſitez, non ſeulemẽt pour fortifier le corps & exciter l'induſtrie de ceux qui conteſtoient, mais auſſi pour reſioüir les aſſiſtans. Les tragedies & comedies auoient vn meſme but, eſquelles les Atheniens employoient le reuenu de leur hoſtel de ville, & eſliſoient vn magiſtrat particulier pour fournir aux frais des baſteleurs. Les Romains les imitoient voire les ſurpaſſoient en cela. Car outre le plaiſir qu'ils prenoient aux ieux du theatre, ils auoient les ſpectales de la carriere, du Coliſee, des

Naumachies,

Naumachies, que les Magiſtrats faiſoient magnifiquement repreſenter à l'enui l'vn de l'autre. Pluſieurs reprouuent les comedies, cõme pernicieuſes aux bonnes meurs à cauſe de leur laſciueté. Les Maſſiliens les auoient en horreur, & les defendoient expreſſement. Mais leur conſideration n'eſtoit pas vallable. Car il ne faut iamais rebuter vne choſe pour vn abus qui s'y cõmet. Que s'il eſchappe aux baſteleurs parmy tant de diſcours vn traict laſcif, leur art pour cela n'en doibt pas eſtre moins eſtimé, veu qu'il n'eſt qu'vn image de la vie, vne repreſentation de ce qui ſe faict, & non pas vne exhortation de ce qui ſe doit faire. N'eſt-il pas ridicule, de blaſmer la comedie, & en donner le ſubiect, de ſe plaire aux actions vitieuſes, & deteſter les paroles de meſme qualité? Les hommes ne ſortent point du theatre plus mal morigerez. Ils ſont corrompus auparauãt que d'y venir. Qu'ils ſe reformẽt bien en leur maiſon: on ne fera plus de farce ny de comedie. Qu'ils donnent bon exemple à leur famille, ils n'auront dequoy craindre la corruption de la

ieunesse. Mais tandis qu'ils feront des meschancetez ou vilenies, il sera besoing de les mettre en euidence, afin que le peuple les euite, ou s'en mocque. Telle recreation est approuuee par Aristote, & mesmes les principaux Docteurs des Chrestiens la recommandent auec certaines modifications, comme chose tres-necessaire. Pource que l'homme estant composé d'ame & de corps, & ces deux substances estans bornees elles ne peuuent pas supporter vn perpetuel trauail: partant il leur faut donner quelque relasche, & delectation, laquelle on ne leur peut mieux procurer que par les ieux du theatre, qui resiouissent egalement la veuë & l'ouye; en quoy consistent les voluptez que les Philosophes appellent humaines, afin de les distinguer des voluptez brutales, à sçauoir celles du goust & de l'attouchement. Bref on ne doit interdire ce passetemps, puis que le sage Socrate vient ouir le bouffon Aristophane, & le graue Caton desire voir les florales. Toutesfois pour donner plaisir sans scãdale, rien ne me semble plus

propre que la musique, de laquelle tout hõme est amoureux, exceptez quelques mechaniques ou bien ceux qui ont l'ame mal disposee. Certainement nos esprits ont vne grãde inclination à l'harmonie, & goustent sa douceur auec plus d'attention & rauissemẽt que toute autre chose. Ses merueilleux effects ont contrainct les deux plus politiques Philosophes de dire que pour regler les mœurs il falloit apporter vn reglement à la musique, & que d'icelle dependoit la manutẽtion d'vn estat. Ie ne m'arresteray pas à examiner ceste maxime, mais il faut aduoüer qu'il n'y a chose qui puisse plus addoucir les hõmes & les rendre paisibles. Tesmoing ce peuple d'Arcadie, qui deuint farouche & cruel, pour auoir quitté la musique, en laquelle selon la coustume du pays vn chacun estoit tenu de s'exercer iusques à l'aage de trente ans. A quoy l'Empereur Solymã deuoit pẽser, lors que le Roy François premier luy enuoya par forme de present des chantres auec luths, violes, & musique choisie. Il eut quelque tẽps la patiẽce de les ouyr; mais voyãt que sa cour y prenoit

plaisir, il renuoya les musiciens, & fit ietter dans le feu leurs instrumens & leurs liures. Ceste action est barbare, & a pour fondement vne fausse opiniõ à sçauoir, que la musique rend les hõmes effeminez, comme si Achilles eust perdu sa generosité en ioüant de sa lyre, où les Lacedemoniens eussent esté moins vaillans qui alloient au combat au son des flustes. La musique n'emousse aucunement la pointe des courages, au contraire elle nous anime à la vertu par vn secret enthousiasme, en touchant l'ame d'vn celeste plaisir, & desracinant peu à peu toute inhumanité & felonnie. Le vulgaire appelle cela delicatesse & lascheté, en quoy il se trompe, attendu que ces vices n'ont rien de commun auec la douceur & mansuetude, vertus cõuenables à l'hõme. Et quand la musique apportera quelque alteration aux meurs, comme les choses les plus salutaires aucunesfois sõt mal appliquees par la faute de ceux qui en vient, ce sera le deuoir des censeurs d'y apporter remede, aussi bien qu'aux autres abus. Ce magistrat est necessaire pour l'accomplissement

d'vne parfaicte police. Sa charge consiste à faire le denombrement, & à reformer les mœurs. Quant au denombrement nous en auons monstré les vtilitez. Mais la reformation est encore de plus grande cõsequence. Car on ne peut bien esperer d'vn Royaume, où les meurs sont desreglees. Les iuges n'y donnent point ordre, pour ce qu'ils ne punissent que les crimes, & passent par conniuence beaucoup de vices qui minent insensiblement vn estat. Ils ne contreroolent point les enfans desobeïssans à leur pere, ils laissent viure à la desbandade les rufiens, maquereaux, pariures, ioüeurs, breslandiers, yurõgnes. querelleux, & faineãs. Et neantmoins de telles gens viennent les seditions & ruines des republiques. Ie sçay bien qu'il ne les faut pas punir si rigoureusement que les voleurs & meurtriers: aussi la puissance des censeurs ne s'estend pas iusques-là que de condamner à mort ny mesme à emprisonnement. Tout ce qu'ils pouuoient faire à Rome, c'est de noter publiquement ceux qui viuoient mal, en degradant vn chacun selon sa qualité. Si

le delinquant estoit Senateur, ils luy defendoient l'entree du conseil: ils ostoient l'ordre à vn cheualier, & le droict de bourgeoisie à vn simple citoyē. Ceste ignominie faisoit plus d'effect que toutes les loix & ordonnances des iuges: car encore qu'elle fit plus de honte que de mal, il ne se trouuoit hōme si effronté, qui ne redoutast le iugement du Censeur. Il est vray que ce magistrat n'estoit donné qu'à ceux qui auoient de l'authorité pour leur aage & preud'hommie. L'apprehension du deshonneur sert de bride pour arrester les plus meschans: & encore qu'ils fassent profession d'impudence, si est-ce que plusieurs ne veulent pas estre recogneus tels qu'ils sont, ny estre exposez à la mocquerie du peuple, comme ils seroient apres auoir esté biffez & ignominieusement traictez par les censeurs. On verroit alors ces vauriens aller la teste baissee, n'oser paroistre en cōpagnie: on les monstreroit au doigt, afin de les fuir comme pestes. Ce qui seruiroit d'exemple pour apprendre à viure honnestement. Quelqu'vn pourra dire que ce temps ne reçoit pas vne

telle ſeuerité, & que les hommes d'auiourd'huy ne ſe gouuernent pas à la façon des anciens. Et ie reſponds que ceſte maxime eſt fauſſe, & cõtraire à l'experience, à la raiſon, & à l'authorité du ſage qui nous enſeigne. *Que rien ne ſe voit nouueau ſoubs le Soleil.* Les actions & euenemens ſont nouueaux en leur indiuidu, mais les eſpeces ont touſiours eſté comme à preſent. Les meſmes cauſes qui ont iadis conſerué les monarchies, les peuuent encore maintenir, & auſſi elles ſe ruinent par les meſmes moyens que le temps paſſé. Ceſt vne laſcheté de courage ou vne malice extreme de voir le deſordre, & n'y vouloir appliquer le remede, & quand on propoſe quelque expedient d'alleguer pour toute raiſon, que c'eſt vne police du vieil temps. Telles reparties ſont familieres à ceux qui ne ſçauẽt que dire, ou qui ne trouuent rien de bon, que ce qui vient de leur ceruelle. Auſſi ce n'eſt pas à eux à qui on doit demander conſeil, touchant le reſtabliſſement de la cenſure. S'il eſt queſtion de confiſquer les mauuaiſes marchandiſes,

on ne prendra pas conseil de ceux qui les vendent. Quand les legislateurs ont ordonné des peines, ils n'ont pas consideré les affectiōs des coulpables, & ne leur ont pas demãdé aduis. Que les Roys donc remettent la censure, sans auoir esgard à ceux qui s'y trouuēt interessez, & qu'ils ne mettent point en deliberation s'il faut reformer les meurs, puis que c'est vne chose necessaire qui a maintenu si long temps l'Empire Romain, & de laquelle encore auiourd'huy quelques republiques se seruent. Or pour bien enfourner ceste reformation il la faut commencer par l'instruction de la ieunesse, de laquelle iadis on auoit tant de soing, & maintenant on n'en tient quasi conte, pource que les Magistrats s'en rapportent aux parens, & ceux-cy laschent la bride à leurs enfans. Ce qui est dautant plus dangereux en ce temps que la puissance des peres est aneantie. Car lors qu'ils auoient authorité souueraine sur les enfans, ils les chastioient selon leur volonté, & mesmes les faisoient mourir sans cognoissance de cause, la iustice presupposant qu'vn

hõme ne ſeroit pas ſi deſnaturé de battre ou tuer ſon fils ſans vn grand ſubiet. Maintenãt que la crainte de ceſte puiſſance paternelle eſt oſtee, & que les enfans ſe licentient de telle ſorte, qu'ils font la loy à leurs peres, & aucunesfois les outragẽt d'effect ou de parole, pour euiter les malheurs qui en peuuent arriuer, il faut que la republique entreprenne ceſte charge, & qu'elle commette des magiſtrats pour auoir ſoing particulier de ces ieunes plantes, afin qu'elles produiſẽt de bons fruicts. Les Lacédemoniens entendoient bien cela, qui ne permettoient pas aux peres de nourrir leurs enfans à leur mode, mais les diſtribuoient par bandes dés l'aage de ſept ans, & les donnoient en charge â vn Magiſtrat eſtably pour ceſt effect, qui les faiſoit boire & manger enſemble publiquement, & les accouſtumoit à meſmes exercices. Mais ils failloient en ce qu'ils ne leur monſtroient principalement qu'à luicter, & & à ſe battre. Car outre ce que la luicte eſt trop violẽte & peut facilement gaſter le tendre corps des enfans, ils apprenoient à deuenir fiers, querelleux

& barbares, qui ſont qualitez indignes d'vne publique diſcipline. Ariſtote trouue plus à propos de les inſtruire aux arts liberaux. Et pour en parler plus diſtinctemẽt, ie conſeillerois que iuſques à quatorze ans, on leur fit apprendre à lire, eſcrire, & cõpter: d'auantage qu'on leur dõnaſt la cognoiſſance des loix & antiquitez de leur pays, à la façõ des enfans Romains qui apprenoient par cœur les loix des douze tables. Les Candiots mettoient leurs ordonnances en muſique, afin de les faire couler dans les tendres eſprits auec plus de facilité & plaiſir. Outre cela, ils leur monſtroient les hymnes compoſez en la loüange des Dieux & des hõmes illuſtres. C'eſtoiẽt toutes leçons d'honneur, & qui meritent d'eſtre renouuellees. Ie ſerois auſſi d'aduis qu'õ enſeignaſt aux enfans les lãgues eſtrãgeres qui ont plus de vogue parmy leurs compatriotes, comme la Grecque & Latine entre les Chreſtiẽs, & l'Arabique entre les Mahumetains. Ceſte ſciẽce ne leur ſeroit point inutile, elle eſclairciroit leurs eſprits, & leur apporteroit du contentement quand ils ſe-

roiẽt plus grands, s'ils vouloient s'aduancer plus auant és eſtudes de Theologie, medecine, iuriſprudence & Philoſophie: ſinon, ils pourroiẽt touſiours ſe vãter de n'auoir point paſſé inutilement leur enfance, comme font plusieurs qui ſont accouſtumez dés le berceau à niaiſer & folaſtrer, en ſorte qu'au bout du tẽps ils ne ſçauẽt que des ſotiſes. Ne vaut-il pas mieux faire gouſter aux enfans les bonnes diſciplines, en attendãt qu'ils ſoient plus robuſtes, & alors il ſera bõ de leur faire exercer alternatiuement le corps & l'eſprit, afin qu'ils ſçachent non ſeulement bien dire & iuger de toutes choſes, mais auſſi ſe defendre courageuſemẽt en vne neceſſité. A ceſte fin depuis quatorze ans ils apprendont à manier vn cheual, nager, ſauter, & tirer des armes, en continuant toutesfois leurs premiers exercices cy deſſus ſpecifiez iuſques à l'aage de 18. ans. Et alors on les rendroit à leurs peres, qui receuroient vn extreme plaiſir. Et cõme les Gaulois ne vouloiẽt voir leurs enfans qu'ils ne fuſsẽt propres à porter les armes, auſſi chacun ſe reſiouïroit voyant ſon fils capable

de paroiſtre en guerre & en paix. Il luy feroit prendre vne vacation ſortable à ſa qualité, & au lieu que les enfans auiourd'huy ſont reueſches, il le trouueroit ſouple à ſes commandemens, & à la raiſon, par le moyen de la bonne inſtruction qu'il auroit receuë. D'autre part le Prince auroit vne pepiniere d'hommes de conſeil & de main, qui l'aſſiſteroient au beſoing. Il cognoiſtroit ceux qui le pourroient ſeruir en quelque façon que ce ſoit, & ſans auoir recours aux eſtrangers, trouueroit entre ſes ſubiects vne infinité de bons officiers ſoldats & artiſans. Certainement il n'y a rien de ſi grande importance que l'inſtruction de la ieuneſſe. C'eſt le fondement d'vn eſtat, l'appuy de la tranquilité que nous cherchons. Les cenſeurs dõc y doiuent auoir l'œil. Et afin que perſonne ne s'alentiſſe d'oiſiueté, ils contraindront vn chacun de choiſir vn genre de vie, apres qu'il ſera ſorti de l'Academie publique. En quoy ie ne puis approuuer la couſtume des Ægyptiens & Lacedemoniens, qui vouloient que les enfans fuſſent d'vn meſme meſtier que leur

pere, tellemẽt que le fils d'vn cuiſinier eſtoit cuiſinier, & le fils d'vn audiẽcier ne pouuoit aſpirer à aucun office plus honorable. C'eſtoit fermer la porte à la vertu & induſtrie. Il vaut bien mieux laiſſer ceſte eſlection libre aux ieunes hommes, afin qu'ils s'addonnent à vn exercice, où leur naturel & capacité les portera, ſoubs le bon plaiſir toutesfois du Prince, duquel ils doiuent eſtre authoriſez pour exercer quelque vacation. Car ſi tous vouloient eſtre d'vne condition, le public y ſeroit notablement intereſſé. Occaſion pourquoy il eſt beſoing d'apporter vn reglement en cecy, afin qu'en vne ville il ſe trouue toute ſorte d'eſtats ſuffiſamment, & que les vns ne ſe multiplient exceſſiuement au preiudice de la Republique. Car il n'eſt pas à propos que les ſubiects ſoiẽt tous ſoldats pour les inconueniens qui en peuuent arriuer, qui furent bien preueus par le Roy François, lors qu'il caſſa les legionnaires. Il n'eſt pas auſſi expedient d'auoir tant de iuges, Preſtres, Religieux, Procureurs, Aduocats, praticiens, & Sergens, dont la grande multitude affoi-

blit les Royaumes. Il est besoing que tous ces gens-là soient reduicts a vn certain nombre, & conuenable à l'estenduë de leur ville ou prouince. A quoy les censeurs pourront facilemẽt pourueoir, puis qu'ils ont la charge de faire le denõbremẽt du peuple & d'enregistrer les noms & qualitez d'vn chacun. Quant aux Gentils-hommes on n'en peut pas regler le nombre, attendu qu'il depẽd de la fortune des familles nobles. Il suffira de les retenir en leur deuoir par l'apprehension d'vne infamie, au cas qu'ils cõmettent quelque indignité, & les soubsmettre à la censure comme les autres en ce qui touche le reglement des mœurs. Et pour le regard des laboureurs, artisans manœuures, & generalement de tous marchands trafiquans par mer ou par terre, la grandeur & le profit des estats depend d'eux totalement, de maniere qu'on ne doibt pas en craindre la multitude. Seulement il faut prendre garde qu'ils n'entreprẽnent les vns sur les autres, & qu'vn chacun se contienne és bornes de son mestier, pour euiter cõfusion & discorde. Voila les moyens

d'entretenir la paix particulieremẽt en chaque monarchie. Il y en a d'autres plus vniuersels, qui concernent la bonne intelligence de tous les Souuerains respectiuemẽt l'vn auec l'autre, dont le premier & le plus important est, qu'ils se contentent des limites de leur seigneurie, qui leur seront prescripts par la generale assemblee, de laquelle nous auons parlé. Ce poinct estant gaigné il faudra aduiser à ce que les particuliers de diuerses nations se puissent hanter & trafiquer ensemble en asseurance, & que s'il suruient quelque procez ou dispute entr'eux, que le magistrat du lieu les accorde promptement sans faueur ny acception de personne. Car puis qu'il s'agist d'vne paix vniuerselle, il faut rendre la iustice aux estrangers, & ne permettre point qu'ils soient offensez en aucune sorte par les originaires du pays, quand ils y viendront pour leurs affaires ou mesmes pour leur plaisir. Les Romains auoiẽt vn preteur destiné pour iuger les causes des estrangers. Il sera bon de faire le mesme en chaque ville & bourgade, ou les estrangers sont souuentesfois

pillez & outragez impunément par la conniuence des magiſtrats, qui n'en font aucune raiſon. Et neãtmoins l'iniure faicte à des particuliers cauſe aucunesfois des guerres publiques. Les Suiſſes ſe banderent contre le Duc de Bourgongne pour venger le tort faict à vn de leurs Bourgeois à qui on auoit volé vne chartee de peaux de moutõ. Or la paix vniuerſelle eſtant eſtablie il n'y a aucune doubte que pluſieurs mauuais garnimens s'efforceront de la troubler par toute ſorte d'artifices, & pour accomplir leur deſſeing feront mil indignitez aux marchands forains, & les attaqueront en leurs perſonnes, ou en leurs biens, afin de les eſtranger & rompre la communication mutuelle, qui eſt le ſeul lien d'amitié & d'alliance. Partant il ſera neceſſaire de peur qu'on ne ſoit contrainct d'vſer de repreſailles, qui ne font qu'alterer la paix, que chaque Prince prenne en ſa ſauuegarde les eſtrangers à l'encontre de ſes ſubiects, au cas qu'ils ſoient par eux moleſtez. Ie dis à l'encontre de ſes ſubiects, car il n'eſt pas licite de preſter ſecours à vn homme reuolté contre

ſon

ſon Souuerain. En quoy le Roy François premier fut mal conſeillé, quand il receut Robert de la Marche contre Charles cinquieſme Empereur, & pour reparer la faute, quelques annees apres d'vn cœur trop magnanime il refuſa les offres tres-aduantageuſes des Gantois, qui imploroient ſon ſecours contre ledit Prince. Et toutesfois il auoit plus d'occaſion de prendre le faict & cauſe de ces peuples, comme de ceux qui eſtoient ſes naturels ſubiects, & qui d'ancienneté releuoient de la France. Le Roy Loys vnzieſme auoit faict la meſme faute de receuoir les Liegeois en ſa protection. C'eſt pourquoy és traictez de paix on met ordinairemẽt ceſte clauſe, que les Princes alliez ne receuront point les ſubiets l'vn de l'autre ſi ceux qui ſe veulent refugier n'ont le conſentement de leur Souuerain. Ce qui eſtoit pratiqué par les peuples confederez de Rome, qui ſtipuloient expreſſement, que leurs bourgeois ne ſeroient point faits citoyens Romains ſans leur permiſſion. Auſſi nos Annaliſtes rapportent, que par l'accord faict entre ces deux Roys de

Frãce Gontran & Childebert, il fut dit qu'aucun d'eux ne solliciteroit, & ne retireroit par deuers soy les subiects de son cõpagnon. Vn semblable article se trouue aux traittez d'alliance entre les Roys de Frãce & les Suysses: car la grãdeur des Princes consiste principalement en la multitude des vassaux & suiects, & partãt ne faut permettre qu'ils se desbandent, & changent de domicile selon leur volonté: encore moins leur doit-on permettre ceste liberté, quand ils ont desobligé leur Souuerain par quelque meschãceté ou desseruice. Au demeurant, nous cherchons vne paix, qui ne soit point fourree, ny pour durer trois iours, mais qui soit volontaire, égale, & permanente: vne paix qui rende à vn chacun ce qui luy appartient, le priuilege au citoyen, l'hospitalité a l'estranger, & à tous indifferemment la liberté de voyage & negotiation. Car les Lacedemoniens auoient tort de chasser les estrãgers de leur ville. La coustume des Leucaniens est biẽ plus honneste, qui condamnoient à l'amende celui qui auoit le soir refusé son logis à vn

pelerin. Les Atheniens, Candiots, Romains, & tous les braues peuples ont esté hospitaliers, recognoissans que l'homme est vn animal de societé, qui doit accommoder ses voisins de ce qu'il a, & reciproquement aussi receuoir d'eux vne pareille courtoisie.

Or, d'autant que le commerce & cõmunication des peuples s'entretiẽt par le moyen de la mõnoye, qui va de part & d'autre, il est besoin de regler le prix, le poids, & la loy d'icelle, auec resolution de ne rien innouer en ces choses, pour quelque pretexte que ce soit: car s'il y a de l'incertitude au cours ou en la qualité de la monnoye, les contracts seront incertains, & personne ne sera iamais asseuré de ce qu'il aura. Le Prince ne doit alterer à sõ plaisir le pied d'vne mesme mõnoye, autremẽt il feroit tort aux autres, & ne trouueroit aucũ qui voulut traiter auec luy. Or en cecy il y a deux abus, qui sont conioints, assauoir l'affoiblissement & changemẽt de prix de la monnoye. Et tout ce mal vient du meslange de ces 3. metaux, or, argẽt, & cuiure, pource que depuis qu'õ les a meslé és ouurages d'orfeures &

ſtatuaires, on a faict le meſme auſſi és mõnoyes: en quoy les vns ont eſté plus religieux que les autres & ont moins alteré & ſophiſtiqué l'or & l'argent, en faiſant tous les deux de plus haute loy que leurs voiſins. Dont il ne ſe faut pas eſtonner, attendu qu'en vn meſme pays la loy ſe change. Car on ſçait que les ſolds qui ont cours maintenant en France n'approchent pas de la bonté de ceux du temps de ſainct Loys, & ceux de ce temps n'ont pas la loy des quarts d'eſcu & pieces de vingt ſols. Ce qui cauſe le rehauſſement des fortes monnoyes, leſquelles ſont attirees finement par les marchands eſtrangers & regnicoles, qui les refondent pour en faire d'autres plus foibles, & les bailler en payement au peuple, qui reçoit du billon pour bon argent, ne ſçachant diſcerner l'vn d'auec l'autre. Puis il eſt tout eſtonné de voir ſon billon deſcrié, & les pieces de bonne miſe ſi hauſſees pour la rareté d'icelles, que celuy qui penſoit auoir en ſa bourſe la quatrieſme partie d'vn eſcu, n'en a pas la vingtieſme. Cecy apporte plus de preiudice aux François qu'aux au-

tres nations. Car si au lieu d'augmenter ils rabaissoient le prix de l'or & de l'argent, les estrangers qui ont ces deux metaux à commandement seroient contraincts d'en apporter en ce royaume, pour achepter bien cherement les marchandises dont ils ne se peuuent passer, comme bleds, vins, sel, & pastel. Mais elles ne leur coustẽt gueres, pource que leur or est trop estimé parmy nous, & d'auantage pour faire mieux leur profit, ils nous apportent des perles, des soyes, des parfums, & autres bagatelles qu'ils nous donnent en cõtr'eschãge des choses necessaires, ou les vendent au poids de l'or. Nous auons veu le marc d'or encheri de trente huict liures en l'espace de douze ans en pleine paix, & à compter depuis l'annee mil cinq cens soixante & dixsept iusques à mil six cẽs deux il a haussé de cinquante six liures six solds & demy. Ie sçay que la necessité des affaires peut couurir ceste faute, comme du regne de Charles septiesme l'an mil quatre cens vingt deux, le marc d'or s'exposa pour deux mil huict cens quarante sept liures, & l'escu vallut ius-

ques à quarante liures : & le marc d'argent s'exposa pour trois cens soixante liures. Mais le malheur du temps causoit vn tel desordre, lequel estant cessé on remist ces metaux à leur estimatiō ordinaire, chacun recognoissant que l'augmentation de leur prix estoit la diminution des richesses tāt en general, qu'ē particulier. Car celuy qui auoit presté cent escus d'or au mois d'Aoust mil six cens deux, s'il a eu patience iusques à l'an mil six cens quatorze, il n'en reçoit que quatrevingt en semblables especes, à cause du rehaussement. Il est vray qu'il n'y a point d'interest, pourueu que le rehaussement tienne, qu'il soit semblable par tout, & que les marchandises n'en deuiennent point plus cheres, comme il arriue ordinairement. Iaçoit qu'vn certain personnage aye soustenu par vn liure publié sur ce subiect, qu'il y a beaucoup à perdre sur vne piece d'or & d'argent, encore qu'on la mette pour le mesme prix qu'on l'a receuë. Ce qu'il prouue en ceste façon. *Le Bourgeois qui du temps du Roy Iean auoit trente six liures de rente fonciere ou constituee,*

pour payement de sadicte rente auoit trente six francs d'or à pied ou à cheual, à raison de vingt solds piece qu'ils valoient lors, ou monnoye d'argent à l'equipollent. Pour lesquels trente six francs d'or, il pouuoit auoir neuf muids de vin à raison de quatre liures dudit temps, qui estoient quatre francs d'or valans douze liures de present. Si ce Bourgeois est maintenant payé de sadicte rente en ladicte monnoye de francs d'or, il n'en receura que douze, valans à raison de soixante sols piece, comme ils se mettent à present, ladicte somme de trente six liures: pour lesquels douze francs d'or il n'aura pour le iourd'huy, que trois muids de vin, à raison de douze liures que chaque muid vaut à present, au lieu que lors il en auoit neuf muids. Il perd donc six muids de vin sur ces douze francs d'or, encore qu'il les ait mis pour le mesme prix de soixante solds, qu'il les a receus. Le gentilhomme ou autre de quelque estat qu'il soit qui au tēps de S. Loys auoit seize liures de cens ou rente, pour luy payer ceste rente, on luy bailloit cinq marcs d'argent fin, ou monnoye d'or à l'equipollent. Car au marc d'argent fin n'y

auoit lors que la quantité de soixante quatre pieces appellees solds ou gros tournois. Maintenant pour luy payer ceste rente, on ne luy baille qu'vn marc d'argent fin, qui n'est que la cinquiesme partie de l'argent contenu aux premieres seize liures. En ce temps là on auoit pour seize liures seize aulnes de drap à raison de vingt solds l'aulne, aussi bon ou meilleur que celuy qui à present cousté cent solds tournois. Maintenant pour seize liures on n'a que trois aulnes vn cinquiesme de drap à cent sols l'aulne, au lieu qu'on en auoit seize le temps passé, qui est perte de douze aulnes, quatre cinquiesmes de drap sur seize liures, combien qu'on aye mis chacune liure pour pareil prix de vingt sols qu'elle a esté receuë. Si nous le prenons au sold ou douzain, nous trouuerons le semblable. Car pour dix sols que le gentilhomme receuoit anciennement de ses rentes ou censiues, contenant autant d'argent fin que les cinquante de maintenant, il pouuoit auoir cinq chappons, à raison de deux sols piece. Maintenant pour dix sols il n'a qu'vn chappon, qui est perte sur dix sols de quatre chappõs, combien qu'il aye mis lesdits sols pour douze deniers chacun, qui est le mesme prix qu'il les a receus. C'est la demonstration dudit sieur, laquelle il ad-

ioufte à vn autre Paradoxe, à fçauoir, que rien n'eft encheri en France depuis trois cens ans. *On ne fe peut plaindre, dit-il, qu'vne chofe foit encherie depuis trois cẽs ans, finon que pour l'achepter il faille auiourd'huy bailler plus d'or ou d'argẽt, que le temps paffé. Or eft-il que pour l'achept de toutes chofes on ne baille point maintenant plus d'or n'y d'argẽt qu'on y bailloit alors: car du temps de Philippe de Valois qui commença à regner l'an mil trois cens vingt huict l'aulne de velours couftoit quatre efcus auffi bons voire meilleurs en poix & valeur que nos efcus au foleil de maintenant, & chaque efcu ne valoit que vingt fols monnoye d'argent, auiourd'huy que l'efcu vaut cinquante folds & que l'aulne de velours eft vẽduë dix liures, neantmoins pour payer ces dix liures, il ne faut que ladicte fomme de quatre efcus à raifon de cinquante fols piece, comme ils font par l'ordonnance, ou monnoye d'argent à la valeur. Donques l'aulne de velours n'eft point plus chere qu'elle eftoit alors.* Voila fa raifon, mais elle eft fophiftique, & n'a que l'apparẽce, car fa premiere propofition laquelle il fuppofe comme indubitable, & que Bodin mefmes luy accorde inconfiderement, eft fauffe. D'autant que les

choſes ne s'acheptent ſeulement par or & argent, mais par le cuiure, qui fait vne troiſieſme eſpece de monnoye de moindre valeur, & neantmoins qui regle le prix de toutes les autres. comme l'aſſe d'airain meſuroit à Rome le ſeſterce, & le denier, & autres plus groſſes monnoyes, pource qu'vn ſeſterce valoit deux aſſes & demy, vn denier d'argent en valoit dix, & ceſte derniere monnoye eſtant hauſſee, elle fut eſtimee ſeize aſſes: car en faict de poids, meſures, & monnoyes, ce qui eſt le plus petit eſt la reigle du plus grand. Cela eſtant, ie dis que la bonté des monnoyes ne giſt qu'en leur eſtimation, de maniere que celle-cy eſtant augmentee, leur bonté pareillement s'augmente, & par conſequent l'eſcu d'or quand il ne vaut que vingt ſolds, c'eſt à dire deux cens quarãte deniers, n'eſt pas ſi bon que lors qu'il vaut ſoixante ſolds, ou ſept cens vingt deniers, pource que ſa valeur ſe doit meſurer aux petites monnoyes, & l'or & l'argent ne valent qu'autãt qu'il plaiſt au Prince & au peuple, tellement qu'en Lacedemone lors que la mon-

noye de fer fut en vſage ces deux metaux eſtoient ſuperflus,& auiourd'huy en Ethiopie où la monnoye de ſel a cours, l'or eſt inutile, pour le commerce, & l'airain dont nous parlons eſtoit plus precieux que l'or parmy certains peuples orientaux ſelon le rapport de Ioſephe. C'eſt donc mal conclu de dire que le velours ne couſte pas plus cher que iadis, pource qu'on ne baille que quatre eſcus en or comme on faiſoit il y a trois cens ans: car ces eſcus qu'on baille maintenant, quand bien ce ſeroient les meſmes eſpeces du temps paſſé, ſont de meilleure miſe, & de plus haut prix qu'ils n'eſtoient, attendu qu'ils valent d'auantage de menuë monnoye. Et ſi les ſolds d'argent fin que fit forger ſainct Louys, eſtoient encore en eſtre, ils vaudroient trois ou quatre fois plus qu'ils ne valoient en leur commencement, pour ce qu'alors ils ne ſe mettoient que pour douze deniers, & maintenant d'vn de ces ſolds là, on en feroit trois ou quatre, qui vaudroient autant chacun. Comme lors que les Romains diminuerent les poids

de leur asse, en luy gardant son estimation accoustumee, & que d'vn ils en firent six, ceux qui auoient le vieil asse pesāt vne liure, estoiēt plus riches cinq fois qu'auparauant, & s'ils deuoient quatre asses, ils ne pouuoient sans se faire tort les rendre en mesme espece à leurs creanciers, & ceux-cy ne les pouuoient receuoir sans vsure, à cause du prix que nouuellement le peuple leur auoit baillé, lequel prix est la vraye & essentielle bonté de la mōnoye. D'où nous pouuons inferer l'absurdité de la premiere proposition du mesme autheur, quand il dit, que celuy qui auoit de rente trente six francs d'or ne les reçoit pas auiourd'huy. Car encore qu'il ne les reçoiue en matiere, il les reçoit en estimation, qui est equiualēte. Que si pour douze escus, il ne peut auoir comme autresfois neuf muids de vin, cela ne vient pas de l'augmentation du prix de l'or, attendu qu'il ne s'ensuit pas necessairement que les marchandises encherissent pour le rehaussemēt des monnoyes. Il y a bien d'autres causes d'encherissement. à sçauoir, le luxe, l'abondance d'or & d'argent, & les

monopoles. Au ſurplus ledit perſonnage s'embaraſſe en ſes cõceptions: car d'vn coſté il nie l'encheriſſement, & d'ailleurs il en dõne des exemples, qui eſt vne manifeſte contradiction. Ce que i'ay voulu repreſenter en paſſant, pour ſuppleer le defaut de Bodin, qui n'a pas donné la ſolution de ces raiſons, & s'eſt contenté de les mettre en auant, ſans y reſpondre directement. Ie confeſſe toutesfois que le ſurhauſſement des monnoyes eſt preiudiciable pour les raiſons ſuſdictes, & qu'il eſt neceſſaire que les Princes d'vn commun conſentement reduiſent les monnoyes à vn meſme pied, afin que chacun puiſſe cõtracter par tout ſans dõmage. Surquoy on a donné pluſieurs aduis qui meriteroient d'eſtre pratiquez. Premierement on conſeille de donner en tout pays vn meſme prix au marc d'or, & d'eualüer douze liures d'argẽt à vne liure d'or. Laquelle proportion a eſté anciennement, & eſt encore ou à peu prés gardee en la plus grande partie du monde, de façon qu'vn Roy des Indes du temps d'Auguſte s'emerueilla de voir que ſes ſubiects s'accordoiẽt en ceſte police auec les Romains.

Secondement on est d'aduis de deffendre le billon, comme ont desia faict quelques Roys, pource qu'il donne occasion de falsifier ou affoiblir les monnoyes, & d'auantage il n'est iamais esgal, de maniere que les hommes qui entendent le pair, amassent le plus qu'ils peuuent de bonnes monnoyes pour en faire de pires à leur profit & à la perte incroyable du peuple: ce qu'ils ne feroient pas, si les monnoyes estoiẽt d'or & argent pur: car quand vn metail simple est supposé pour vn autre, la couleur, le poids, le volume, le son, & autres proprietez descouurent facilemẽt la trõperie, mais il est mal aisé de cognoistre la qualité & valeur du billõ qui est si diuerse & inegale. Occasion pourquoy il est expedient de defendre generalement le meslãge des metaux, & particulierement aux monnoyeurs, ioyauliers, & orfeures, sur peine de la vie, afin que tous leurs ouurages soiẽt de metaux simples, & que les fraudes qui s'y pourroiẽt cõmettre soiẽt aisees à descouurir. Toutesfois pource qu'il est impossible, d'affiner l'or & l'argent parfaictement, sans deschet, &

grande despence, on doit suiuant les anciennes ordonnances de ce Royaume mettre l'or en ouurage & en monnoye à vingt & trois carats, & l'argẽt à vnze deniers douze grains de fin. Ce faisant la proportiõ sera gardee de l'or à l'argẽt, attẽdu que la mixtion en l'vn & l'autre sera esgale, tellement qu'en tous ouurages d'or, ou d'argent il n'y aura que la vingt quatriesme partie d'autre metail, & ainsi on changera sãs aucune perte l'or auec l'argent, en prenãt douze liures d'argẽt pour vne liure d'or suiuant la precedẽte police, pource que l'vn & l'autre seront esgallement affinez. Car de faire ces deux metaux plus foibles, comme on fait auiourd'huy, c'est donner beau ieu aux trompeurs pour falsifier les monnoyes. Et n'est pas moins dangereux de permettre qu'ils soient d'vne loy inegale en diuerses prouinces, d'autãt que les plus fortes monnoyes qui ont cours en vn pays, sont recueillies finemẽt par les bons mesnagers qui les cõuertissent en pieces plus foibles qui sõt de mise en vn autre pays, & souuentesfois les orfeures & affineurs en fõtleurs

ouurages, afin d'auoir par deuers eux toute la pureté de l'or & de l'argent; le billon demeurant au peuple. Ces deux inconueniẽs sont assez cogneus, notamment le premier. Pource que les reaux de Castille à cause de leur bonté ont esté conuertis par plusieurs Souuerains en monnoyes de leurs pays, & en cela ils ont fait vn grand profit. Les Suisses en ont fait de mesme des testõs de France, dont ils ont forgé des testõs à leur pied, qui estoient plus foibles de loy & de poids que les nostres. Car les Princes ne se contentent d'affoiblir la loy de leurs monnoyes, ils diminuent aussi le poids d'icelles, sans rien amoindrir de leur estimation. L'escu sold qui iadis pesoit quatre deniers, fut reduict sous le regne de François premier à deux deniers seize grains, & sous Charles neufiesme fut encore diminue de son poids. Les autres souuerains n'ont pas esté plus consciencieux pour ce regard, attendu que les escus d'Hespagne sous Charles cinquiesme furent affoiblis de trois grains: & à son exemple il en fut forgé en toutes les Seigneuries d'Italie, qui n'auoient que
deux

deux deniers ſeize grains de poids, & vingt deux carats de fin au plus. Et ne faut doubter que tant plus on ira en auant, la neceſſité des guerres, le luxe, & la prodigalité ne contraignent les Princes d'affoiblir de plus en plus les monnoyes s'ils ne s'accordent entre eux d'en forger à meſme loy & à meſme poids. Quant à la loy, il eſt ayſé de l'eſtablir eſgale ſuiuant ce qui a eſte dit. Pour le poids il y a plus de difficulté, à cauſe de la diuerſité d'iceluy, qui eſt telle, que malayſément on peut trouuer deux monarchies qui ſe ſeruent d'vn ſemblable poids, & meſmes en vn ſeul Royaume, comme en France on voit beaucoup de villes dont les poids ont vne difference notable: principalement la liure de monnoye & orfeurie qu'on appelle marc d'or ou d'argent. Car encore que ce marc contienne par tout huict onces, il eſt pourtant fort diuerſifié, pource que les onces ſont plus fortes en vn lieu qu'en vn autre: comme à Geneue ſept onces en valent preſque huict de celles de Paris, Et au contraire il ne faut gueres plus de cinq onces Pariſiennes, pour peſer

autant que le marc de Piedmont, Milan & Gennes. Ce qui apporte vne grande incommodité au trafic,& donne occasion aux marchands rusez,d'affronter les estrangers en leur faisant accroire ce qu'ils veulent du poids dõt ils ne sçauent la valeur. Et quelque preuoyance qu'apportent les Roys, ils ne pourront iamais empescher les pipeurs d'achepter au poids fort,& de vendre au poids foible, tandis qu'vne telle diuersité aura lieu dans l'enclos de leur estat,ou de celuy de leurs voisins & autres auec lesquels ils ont cõmerce. C'est pourquoy il est besoin qu'ils cõsentent tous à vn reglement general, par lequel non seulement l'or & l'argent, mais aussi les marchandises soiẽt vendues à vn poids esgal en tout pays. Ce qui ne sera mal aysé à faire, la nature en cecy nous seruant de guide, les œuures de laquelle à sçauoir les grains seruent pour regler les poids &les mesures. Quant à celles-cy,anciennemẽt on prenoit la lieuë pour deux milles, le mille pour huict stades,le stade pour cent vingtcinq pas,le pas pour 5.pieds, le pied pour quatre palmes, le palme

pour quatre doigts, & vn doigt pour quatre grains. En matiere de poids on vient pareillement au grain, comme à la regle de tous les autres. Le marc contient huict onces, l'once vaut huict drachmes ou gros, qui valent autant que vingt quatre deniers, chaque gros valãt trois deniers, & le denier peze vingt quatre grains. Laquelle regle est auiourd'huy gardee en plusieurs Royaumes, & l'estoit iadis en Grece, comme veritablement elle est fort propre à la negotiation. Ainsi l'once peze cinq cens soixante & seize grains, le marc quatre mil six cens huict, & la liure marchande en peze vne fois autant. Sans doubte si ce reglemẽt estoit receu par tous les peuples, le commerce seroit bien plus facile. Toutesfois il y a vne chose qui semble empescher ou diminuer son vtilité, asçauoir la difference des grains en la pesanteur; d'autant qu'il y en a qui pesent plus en vn lieu qu'en l'autre, au moyen dequoy on ne peut égaler les marcs & les onces des pays differens, puisque leur mesure est changeante & inégale, si ce n'est que

tous les Souuerains s'accordent de mesurer tous leurs poids selon les grains d'vn certain païs tel qu'ils choisiront d'vn commun consentement, afin que le qualibre & pesanteur du grain estant stable, les autres poids qui s'y rapportent, ayent aussi vne certitude qui ne puisse estre reuoquee en doute: Que si chaque Souuerain veut auoir son poids à part, ou pour tenir sa grandeur, ou pour la difficulté qu'il y a de le changer, en ce cas il faudra estimer le marc d'or & d'argent selon sa pesanteur. Car estans reduicts à vne mesme loy, à sçauoir l'or à vingt trois carats, l'argent à onze deniers douze grains de fin, comme nous auons dit, & en outre gardant la proportion duodecuple entre ces metaux, suiuant l'ancienne coustume, il ne restera plus que de considerer leur quantité, & de leur dõner le prix & proportion d'icelle, en telle sorte que le marc qui aura ses quatre mil six cẽs huict grains plus pesans qu'vn autre, sera aussi plus prisé selon l'excez de sa pesanteur. Mais d'autant que cest excez ne peut estre liquidé sinon par vne mesure commune, il est

plus à propos de pratiquer le reglemẽt cy dessus mẽtionné. Car on fera tousiours accroire à vn estranger que son poids n'est pas meilleur que celuy du pays où il trafique, encore qu'il excede d'vne once ou de plus, que s'il conteste, il trouuera vne infinité de tesmoins contre luy, & faudra faire de deux choses l'vne, ou se laisser trõper, ou retourner en sa maison sans rien faire. Ce qui est capable de rõpre le cours du trafic, lequel ne se peut bien entretenir que par l'egalité des poids & mesures. Encore celles-cy ne sont pas si necessaires, & quelques peuples ne s'en seruent point, comme les Chinois, qui ont accoustumé de peser tout, mesmes le linge, estimans que les tromperies sont plus faciles, & ordinaires aux mesures, dequoy il ne faut nullemẽt douter, pourueu qu'il n'y ait qu'vne sorte de poids: ou s'il y en a plusieurs, à tout le moins que leur difference soit publiee & leur proportion recogneuë, afin d'euiter les supercheries, qui autrement seroient ineuitables. Et le reglement doibt auoir lieu notamment au poids de l'or & de l'argent, où les frau-

des sont d'autãt plus à craindre qu'elles sont lucratiues. Ie dis dõc pour retourner propos, qu'on doit asseurer non seulemẽt la loy, mais aussi le poids des mõnoyes, & à cest effect limiter le nõbre des pieces qui seront faictes en vn marc d'or ou d'argẽt, de mesme poids, nom & valeur. Et de ces monnoyes égales on en pourra faire huict, seize, trente deux, & soixãte quatre pieces au marc, ou plus s'il est besoing, les multipliant par proportion, en telle maniere toutesfois que leur petitesse ne leur cause vne trop grande fragilité. Par ce moyen les plus grosses monnoyes dont les huict feront le marc, peseront chacune vne once, les seize, demy once, les trente deux aurõt deux gros de poids, & les soixante quatre peseront chacune vn gros. Alors le change de l'or en argent sera bien aysé non seulement en masse & hors d'œuure, mais en mõnoye. Car pour vne piece d'or on en baillera douze d'argẽt de mesme poids. Lequel reglemẽt aura lieu tant parmy les compatriotes que parmy les estrangers, dautant que le pied des monnoyes estant par tout

égal, il ne restera aucun subiect de les rehausser en vn pays plus qu'en l'autre, si ce n'est que les Princes veulent troubler cest ordre pour les droicts de seigneuriage traicte & brassage, qu'ils prẽnent sur les mõnoyes forgees en leurs terres: ce qu'ils ne doiuẽt faire qu'auec toute moderation, & ne point tãt songer à leur profit particulier, qu'au general, à leur reputation, & à l'exemple des autres Souuerains, auec lesquels ils se doiuẽt pareillemẽt accorder pour le reglement de tels droicts. Apres cela, pour obuier aux falsifications & rongneures des mõnoyes, il sera expediẽt de les faire au moule, à la façon des anciennes medalles, pource que le moule feroit toutes les pieces qui auroient mesme nom & valeur, égales en largeur grosseur, poids & rotondité, lesquelles choses le faux monnoyeur ne pourroit si bien contrefaire que son imposture ne fut descouuerte, d'autant que le cuiure qu'il supposeroit au lieu d'or ou d'argent, est de plus grand volume en poids esgal, que ces deux metaux, estant beaucoup plus leger, & ainsi vn escu faux seroit aysé à recognoistre.

en le confrontant auec vn autre qui seroit de bonne mise. Maintenant on a des moulins à forger monnoyes qui peuuent bien seruir à cest effet, dont le premier fut dressé à Paris dés l'an mil cinq cens cens cinquante trois. Quoy que plusieurs n'en approuuent point l'vsage, si est-ce qu'il peut apporter plus de profit que d'inconuenient, & on a veu fort peu de pieces au moulin falsifiees, ou rongnees, les faussaires craignans d'estre descouuers par le moyen que nous venons de representer, c'est à dire par la controntation de la monnoye fausse auec la legitime pour le regard du volume & du poids. Car les pieces de mesme tiltre & loy se feront tousiours esgales au moulin qui escache, au coupoir qui coupe, & à la presse qui serre tousiours egalemēt ce qui ne se peut faire au marteau, n'estant pas conduit ny manié par forces ou mesures semblables. Ceste inegalité sert de pretexte aux faux monnoyeurs & rongneurs, qui ne craignent rien tāt que de voir les monnoyes reduictes à vne egalité de forme, poids, & volume, d'autant que cela leur oste tous

moyens de desguiser leur artifice. Et pour les trauerser encore dauantage, il faudroit renouueller l'ordonnance de Charlemagne, par laquelle il defendit de forger monnoye ailleurs qu'en son Palais. Bien que son empire fut de grande estenduë, neantmoins il ne destinoit qu'vn lieu à vn tel affaire. Aussi en vne monarchie il suffira de choisir pour la forge des monnoyes vne ville ou deux tout au plus, afin de retrancher les occasions de mal faire aux hõmes cauteleux. Mais le principal remede c'est d'abolir le billon, qui est tousiours inegal & incertain, & partant n'est pas propre pour entretenir la proportion de l'or à l'argent, ny pour le change de ces metaux. Ce qu'on a recogneu en France, lors qu'on affoiblit les douzains, dont les soixante payoient l'escu, iaçoit que leur fin ne valust pas cinquante trois solds. Pour ceste mesme consideration ie conseillerois aussi de descrier la monnoye de cuiure, pource qu'on a forgé n'agueres des doubles & deniers, qui ne payoient pas la bonté de l'escu, encore qu'on en baillast pour neuf liures quin-

ze solds, selon l'estimation commune. Qui est vne perte incroyable pour le menu peuple, & aussi pour les marguiliers, mendians, & hospitaux, qui ne reçoiuent autre chose. Il vaudroit dõc mieux pour l'accomplissemẽt de ceste police reduire toutes les monnoyes à deux especes comme on a faict en quelques Royaumes, & d'vn marc d'argent faire autant de petites pieces qu'on pourroit, qui tiendroit la place des doubles & deniers de cuiure, pour s'en seruir pour les aumosnes, & achapt des plus viles marchandises. Il ne seroit pas necessaire de forger heict mil pieces au marc à la façon de Lorraine. Ce seroit assez d'en faire deux mil, afin qu'elles fussent plus fermes & plus aysees à garder. Que si on ne veut bannir la monnoye de cuiure, comme de vray il est difficile de s'en passer, pour le moins qu'elle soit pure, & sans mistion d'autre metail, & qu'on luy donne vn prix permanent, non pas variable, comme il fut iadis en la ville de Rome, où le denier d'argent qui selon l'opinion de plusieurs pesoit autant que

la drachme ou gros de noſtre temps, valoit dix aſſes, c'eſt à dire dix liures d'airain, la liure alors eſtant de douze onces : tellement qu'vne liure d'argẽt en valoit neuf cens ſoixante d'airain, & au bout de quelque temps on diminua tellement le poids de l'aſſe, que d'vn on en fit vingt quatre, du poids de demi once chacun, qui auoient la meſme eſtimation que lors qu'ils peſoient vne liure. Et toutesfois la moindre monnoye doibt auoir vn prix arreſté, pource que c'eſt la regle & meſure des autres. Il faut donc ou deffendre totalement l'vſage de cuiure pour la monnoye, ou luy donner vn certain prix qui demeure à iamais, auſſi bien que celuy d'or & d'argent, afin que chacun ſoit aſſeuré de ce qu'il aura vallant. Or quant au billon, ie ſçay qu'on ne le peut deſcrier ſans faire tort au peuple, qui perdra beaucoup ſi on reduict les monnoyes à la loy cy deſſus mentionnee : mais auſſi il ſera aſſeuré d'auoir à l'aduenir de bonnes monnoyes,

& n'aura point occasion d'apprehender vn rehaussement ou descry d'icelles, comme il arriue trop souuent. Et la perte qu'il peut souffrir en ceste police ne sera iamais si grande, que l'vtilité de la paix generale: ioinct que le Monarque peut d'ailleurs recompenser son peuple & preuenir le mescontentement causé d'vne telle nouueauté, en rabbaissant les tailles, & en faisant distribuer gratuitement du bled ou autres viures, aux plus necessiteux, afin qu'ils portent patiemment le descri de leur billon, dont eux & leur posterité receuront finalement le fruict. En somme il ne faut craindre d'entreprendre vne chose qui est necessaire, & facile à executer, pourueu que la paix soit vniuerselle. Mais pour bien commencer cest affaire, il faudroit qu'vn puissant Prince exhortast tous les autres à suiure le réglement susdict, afin que les passages estans libres & le cõmerce estant ouuert par le moyen de la paix, on puisse trafiquer par tout sans dõmage. Il n'y a personne qui soit plus capable de cela que le Pape. C'est son deuoir de moyenner vne concor-

de generale entre les Princes Chrestiens. Et pour le regard des Mahometans, qui sont vne notable partie du du monde, le Roy de France pour le credit & reputation qu'il a parmy eux, pourra plus aysement les faire condescendre à la paix. Car l'Empereur, les Roys d'Hespagne, de Pologne, de Perse, & d'Æthiopie, feroiēt peut-estre quelque difficulté d'enuoyer sur ce subiect leurs Ambassadeurs au grand Seigneur, & craindroient qu'on eust opinion que la crainte qu'ils auroient de sa puissance ne les contraignit de pourchasser la paix. Laquelle consideration n'a point de lieu pour le regard de nostre Roy, d'autant qu'il n'a point d'occasion de redouter l'Empereur des Turcs: voila pourquoy il peut honorablement entreprendre cest affaire, attendu mesme l'ancienne alliance qui est entre les deux Royaumes de France & Turquie. Quoy que ce soit, il est bien seant que les Chrestiens parlent de la paix les premiers, quand ce ne seroit que pour auoir la liberté d'aller au sainct sepulchre, & eux estās d'accord auec le Turc pourront sans difficulté

obtenir aussi la paix des autres Monarques, qui ne sont assez forts pour resister à deux partis si puissans. Nous lisons que l'Hermite Simonet Camertin accorda François Sforce auec les Venitiens. On a veu depuis quatre vingts ans les deux plus grãds Princes de la chrestienté deux fois reconciliez par l'entremise d'vn simple Religieux : A plus forte raison nous deuons esperer vne bonne paix, si les Souuerains s'en meslent. Dieu qui manie le cœur des Roys les vueille disposer à vne si saincte entreprise, afin de faire cesser tant de maux, & de ramener ce beau siecle que les anciens Theologiens promettent apres la reuolution de six mille ans. Car ils disent qu'alors le monde viura heureusemẽt & en repos: Or est-il que ce terme est tantost expiré, & quand il il ne le seroit pas, il ne tiẽt qu'aux Princes de donner par aduance ceste felicité à leurs peuples. Que voulons-nous faire auec ces armes? Viurõs nous tousiours à la façon des bestes? Encore si nous procedions en cecy d'vne pareille moderation. Car elles ne se battent

iamais en troupe, & ne se font point la guerre sinon lors que la faim les presse ou quelque autre necessité les pousse. Les hommes forment vne querelle pour peu de chose, quelquesfois de gayeté de cœur ils se mettent en cāpagne, non pour combattre seul à seul, mais dix mille cōtre dix mille, afin d'auoir le passe-temps de voir vn tas de morts, & les ruisseaux de sang humain coulās parmy la plaine. Representons no⁹ deux armees prestes à s'entrechocquer, les regards furieux, les faces hideuses des soldats, les menaces, les cris barbares, qui se font d'vne part & d'autre, accompagnez d'vn tōnerre de canōs: puis vne approche & mélee espouuētable, vne boucherie d'hōmes, les vns desmēbrez, les autres à demi morts qui implorēt la main de leurs compagnōs, & les coniurēt de leur dōner vn coup mortel, afin d'abreger les tourmens de leur miserable & languissante vie: Apres le carnage s'estēd sur les persōnes foibles: les vieillards sōt massacrez, les enfans tuez ou emmenez captifs, les femmes violees, les temples profanez, tout est à l'abādon, & rien ne se

trouue asseuré que l'iniustice. Et tout cela est ordinairement suiuy de deux autres maux, famine & peste. Car le labourage cessant à l'occasion de la guerre, le peuple n'a dequoy s'alimenter, & est contraint de manger indifferemment toute sorte de viandes, bonnes & mauuaises, lesquelles au lieu de seruir de nourriture engendrent des humeurs corrompuës, d'où s'ensuiuent les dyssenteries, & maladies contagieuses. Helas qu'Heraclite auoit raison de deplorer l'aueuglement de l'homme qui se cause luy-mesme tant de miseres! Miseres qui rendent sa condition pire que celle des bestes, de sorte qu'il ne se faut point estonner si Gryllus, apres auoir esté metamorphosé en pourceau, aymoit mieux demeurer en tel estat, que de retourner en sa premiere figure. Aussi le sage Plotin estoit hõteux d'estre homme, & ne vouloit iamais parler de ses parens ny de sa naissance. Et auiourd'huy qui faict que nous voyõs tant de Timons & d'hommes solitaires? Si nous disons que ce sont des hypocondriaques, ils pourront dire à

bon droict, que nous les faisons deuenir tels. Les meschancetez, vilenies, & cruautez qu'ils voyent tous les iours, sont capables de leur faire hayr le mõde, & faudroit estre insensible pour ne s'en esmouuoir. Or quand il n'y auroit autre consideration que la brieueté de nostre vie, & la certitude de la mort, qui nous menace à tous momẽs, nous deurions auoir honte de nous tant tourmenter pour vn honneur imaginaire, & ferions mieux d'imiter les Ægyptiens qui apportoient vn Skelet ou quelque autre representation de mort au milieu d'vn banquet, afin de cõuier les assistans à se resiouyr & faire bonne chere tandis qu'ils en auoient l'occasion. Mais il faut viser plus haut & considerer qu'il y a vn Dieu qui punit les pechez des hõmes, sur tout l'arrogance & la cruauté: quittons ces deux vices, & les guerres cesseront. Nous remettrons l'espee au fourreau quand nous aurons pensé à la vanité des opinions, qui nous font prendre les armes. Laissons adorer les glaiues aux Scythes: Plustost imitons les Esseens qui n'auoient entre eux

aucun armurier : ou bien ces anciens peuples de Catay, qui ne sçauoient que c'estoit de tuer ny de malfaire. Quant à moy ie ne puis en cecy apporter que des vœux & humbles remonstrances, qui seront peut estre inutiles. I'en ay voulu neãtmoins laisser ce tesmoignage à la posterité. S'il ne sert de rien, patience. C'est peu de chose, de perdre du papier, & des paroles. Ie protesteray en ce cas comme Solon d'auoir dit & faict ce qui m'a esté possible pour le bien public, & quelques vns qui liront ce petit liure, m'en sçauront gré, & m'honoreront comme i'espere de leur souuenance.

FIN.

Fautes suruenuës à l'Impression.

Pap. 13. tous subiects. lisez ses subiects.
Pag. 16. ont la façon. lisez à la façon.
Pag. 106. Gaulois. lisez Gantois.



TABLE DES MATIERES
contenuës en ce liure.

A

Q

L

R

B.

m

~~ff~~ 1:9ß. KH